

D Ripisylves très dégradées d'affinité méditerranéenne à *Fraxinus angustifolia*

(Corine Biotopes : 44.63 ; N2000 : 92A0-7 ; position phytosociologique : *Populentalia albae* (Braun-Blanq. ex Tchou 1948)
Rameau subord. nov. hoc loco)

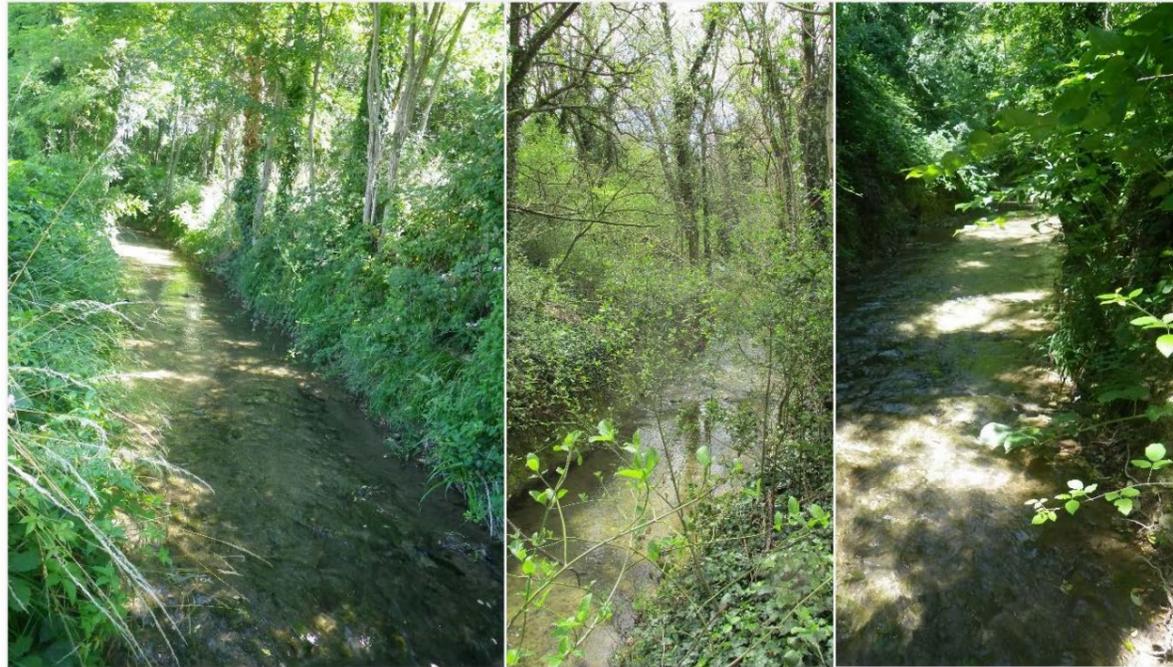


Photo 9 : Ripisylve (source : Biotope)

Caractéristiques stationnelles (écologie) : Groupement arboré présentant une très faible typicité et une dégradation marquée. Il se développe sur les berges des rivières à régime d'inondations temporaires sur des sols alluviaux peu évolués. Normalement dominées par *Alnus glutinosa* (Aulne glutineux) et *Fraxinus angustifolia* (Frêne à feuilles étroites), les ripisylves d'affinité méditerranéenne sont ici envahies par *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux acacia). Ce faciès très dégradé ne laisse apparaître *Fraxinus angustifolia* que de manière ponctuelle sur le linéaire.

Physionomie, structure : La strate arborée est largement dominée par *Robinia pseudoacacia* et secondairement par *Fraxinus angustifolia* et *Ulmus minor* (Orme champêtre). Quelques individus d'*Ailanthus altissima* (Faux-Vernis du Japon) ont été observés dans la strate arborée.

La strate arbustive est peu développée, seules quelques espèces classiques sont présentes comme : *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin), *Sambucus nigra* (Sureau noir), *Ligustrum vulgare* (Troène d'Europe) et *Crataegus monogyna* (Aubépine monogyne).

La strate herbacée assez riche présente un cortège classique et plutôt caractéristique des milieux rivulaires avec des espèces hygrophiles des bas-niveaux topographiques, des espèces nitroclines à nitrophiles et des graminées sociales : *Brachypodium sylvaticum* (Brachypode des bois), *Saponaria officinalis* (Saponaire officinale), *Alliaria petiolata* (Alliaire officinale), *Carex pendula* (Laîche à épis pendants), *Veronica hederifolia* (Véronique à feuilles de lierre), *Geum urbanum* (Benoîte commune) et *Humulus lupulus* (Houblon grim pant).

Une espèce exogène envahissante se développe dans la strate herbacée et colonise le milieu, il s'agit de *Parthenocissus inserta* (Vigne-vierge commune).

E Autres habitats naturels et semi-naturels recensés

- 1 : Monocultures intensives de maïs avec marges de végétation spontanée ;
- 2 : Chênaies pubescentes mésothermophiles rudéralisées sur alluvions à *Ruscus aculeatus* (Fragon petit-houx) ;
- 3 : Monocultures intensives de céréales avec marges de végétation spontanée ;
- 4 : Ronciers de recolonisation des sols profonds au contact de boisements secondaires à *Robinia pseudoacacia* ;
- 5 : Pelouses xérophiles rudéralisées sub-méditerranéennes sur sol squelettique perturbé à *Trifolium scabrum* subsp. *scabrum* (Trèfle rude), faciès à *Trifolium striatum* (Trèfle strié) ;
- 6 : Friches vivaces denses fauchées (Arrhénatheraies mésophiles) mésotrophes des bernes et talus routiers entretenus sur l'ensemble de l'aire d'étude.

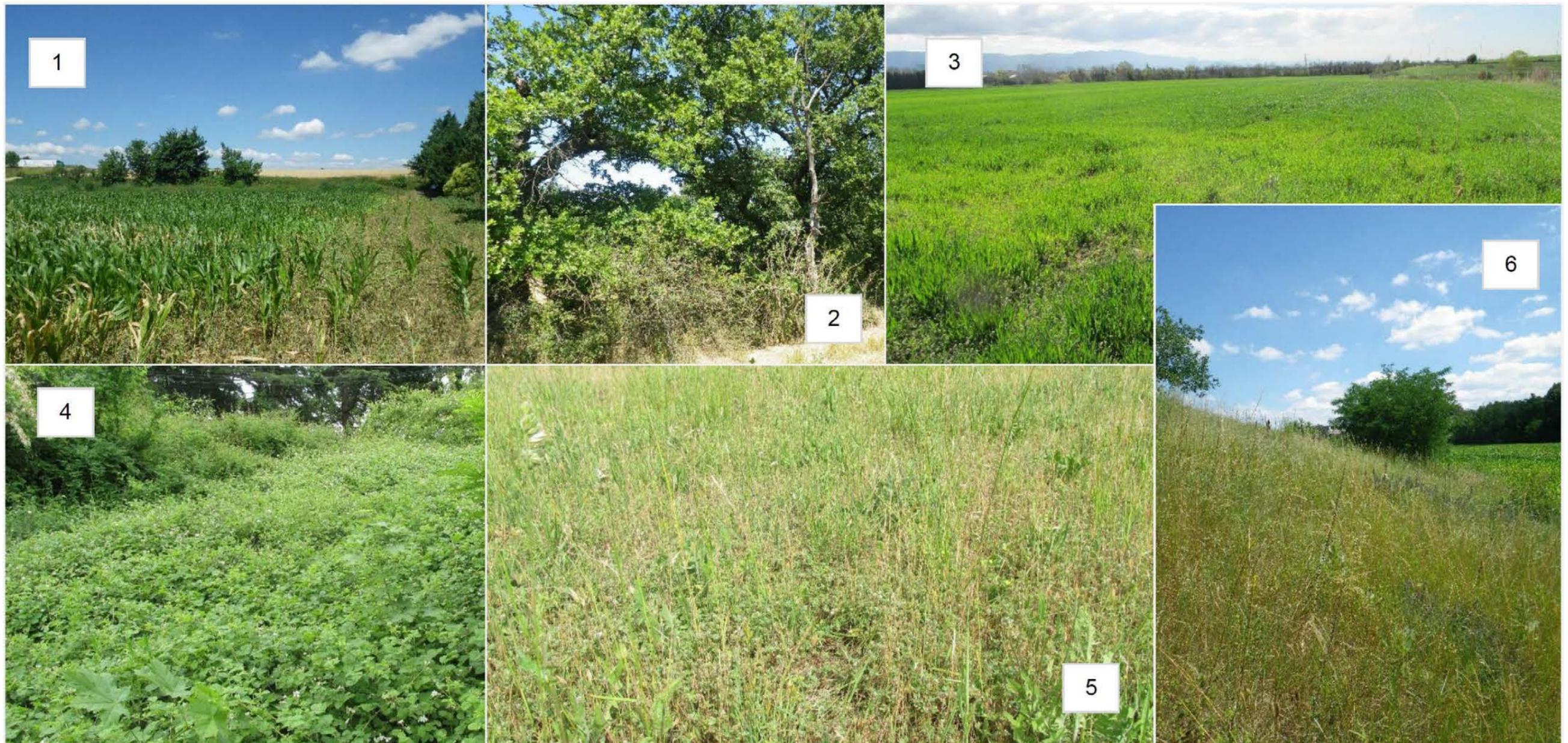
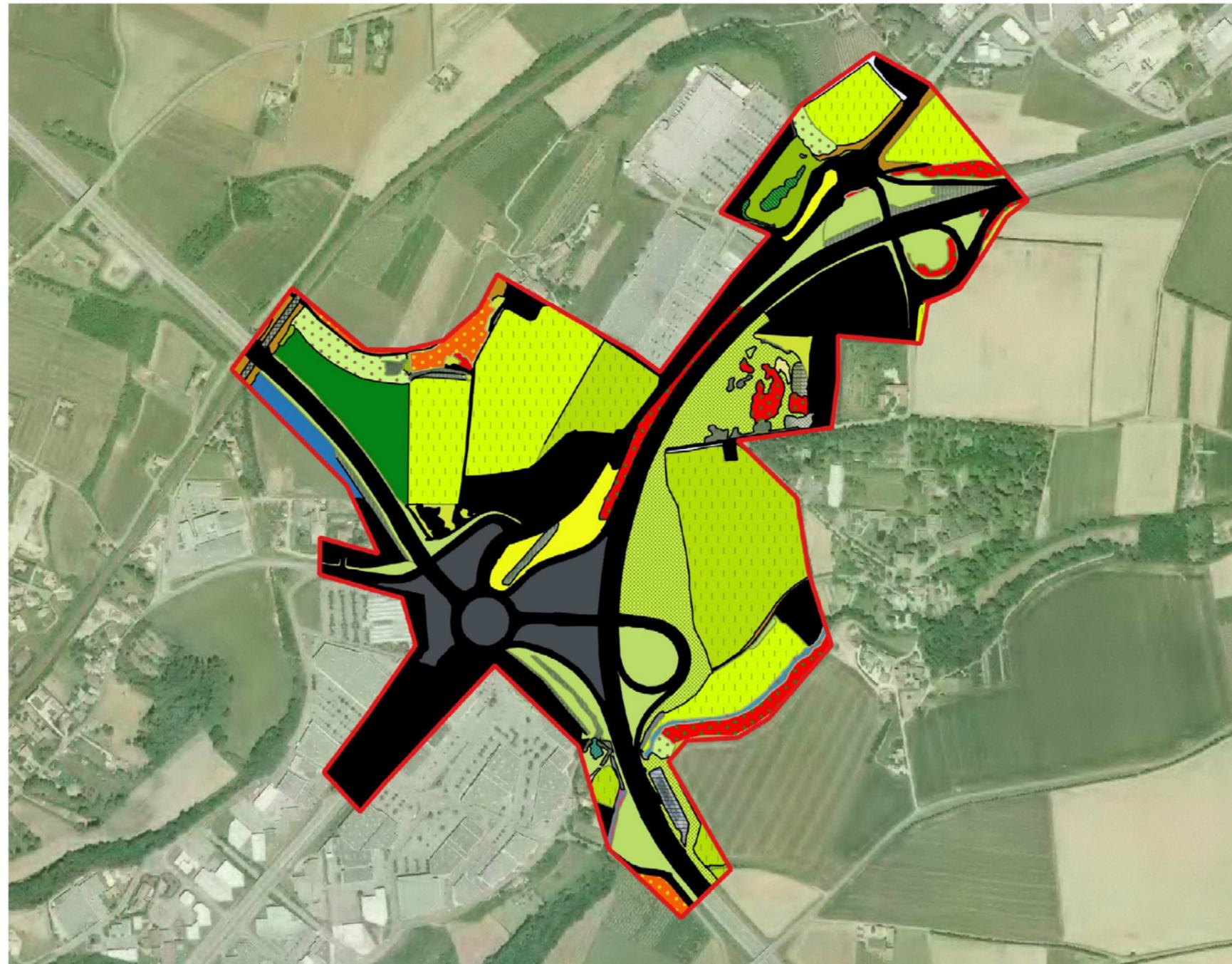


Photo 10 : Autres habitats naturels et semi-naturels recensés (source : Biotope)



Aire d'étude

Zone d'étude

Liste des habitats naturels

Cf. ci-contre



0 100 200 300 m



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 9 : Habitats naturels (source : Biotope)

 Zone d'étude

Liste des habitats naturels

-  Bassins artificiels (CB : 89)
-  Boisements secondaires anthropisés à *Robinia pseudoacacia* (CB : 83.324)
-  Chênaies pubescentes rudéralisées mésothermophiles à *Ruscus aculeatus* (CB : 41.711)
-  Cours d'eau libre (CB : 24.1)
-  Enrochements (CB : 86)
-  Espaces anthropiques et artificiels (CB : 86)
-  Fourrés en petits arbres et haies bocagères et lisières naturelles anthropiques à *Acer campestre* et *Crataegus monogyna* (CB : 31.8121)
-  Fourrés mésophiles secondaires à *Cytisus scoparius* subsp. *scoparius* (CB : 31.841)
-  Fourrés pionniers de recolonisation à *Populus nigra* (CB : 31.8)
-  Friches vivaces denses fauchées (Arrhénatheraies mésophiles) mésotrophes des bermes et talus routiers (CB : 87.1)
-  Friches vivaces herbacées mésoxérophiles thermophiles à *Onopordum acanthium* et diverses bisannuelles (CB : 87.1)
-  Friches vivaces subouvertes thermophiles des substrats grossiers et rapportés (CB : 87.1)
-  Fruticées mésophiles nitrophiles et rudérales à *Sambucus nigra* et *Ulmus minor* (CB : 31.81)
-  Fruticées mésoxérophiles à mésophiles mésotrophes à *Cornus sanguinea* et arbustes divers (CB : 31.812)
-  Haies artificielles et alignements d'arbres (CB : 83.3 X 84.1)
-  Mégaphobiaies nitrophiles linéaires des parties supérieures des cours d'eau à *Phalaris arundinacea* et *Urtica dioica* subsp. *dioica* (CB : 37.71 / N2000 : 6430-4)
-  Monocultures intensives de céréales avec marges de végétation spontanée (CB : 82.2)
-  Monocultures intensives de maïs avec marges de végétation spontanée (CB : 82.2)
-  Pelouses annuelles xériques subnitrophiles sur alluvions caillouteuses lessivées à *Aira caryophylla* et *Silene gallica* (CB : 35.21)
-  Pelouses mésoxérophiles basiphiles sur sols profonds à *Dactylis hispanica* et *Scabiosa atropurpurea* var. *maritima* (CB : 34.36)
-  Pelouses xérophiles rudéralisées sub-méditerranéennes sur sol squelettique à *Trifolium scabrum* subsp. *scabrum* (CB : 87.2)
-  Prairies fauchées/pâturées collinéennes neutroclines à tendance mésoxérophile à *Bromus erectus* (CB : 34.322 / N2000 : 6210-15)
-  Prairies mésophiles de fauche collinéennes eutrophes à *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* (CB : 38.22 / N2000 : 6510-7)
-  Prairies mésophiles mésotrophes acidiclinales d'origine anthropique des parcs urbains et plates-bandes (CB : 81.1)
-  Prairies sèches améliorées (CB : 81.1)
-  Ripisylves très dégradées d'affinité méditerranéenne à *Fraxinus angustifolia* (CB : 44.63 / N2000 : 92A0-7)
-  Ronciers à *Rubus* spp. (dont *R. ulmifolius*) (CB : 31.831)
-  Ronciers à *Rubus ulmifolius* X Fruticées à *Cornus sanguinea* (CB : 31.831 X 31.812)
-  Végétations compagnes des cultures et moissons sur sols neutro-alcalins à *Legousia speculum-veneris* (CB : 82.3)
-  Végétations compagnes des cultures sarclées sur sols eutrophes à *Lamium purpureum* et *Veronica persica* (CB : 82.3)
-  Vergers de hautes tiges (CB : 83.1)
-  Voies de chemins de fer (CB : 84.43)

3.3.2.3 Evaluation des enjeux écologiques

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	ZNIEFF	Liste rouge RA	Enjeu régional	Enjeu aire d'étude	Habitat zones humides	Commentaires
Bassins artificiels	89	-	-	-	Nul	Nul	-	-
Boisements secondaires anthropisés à <i>Robinia pseudoacacia</i>	83.324	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Chênaies pubescentes rudéralisées mésothermophiles à <i>Ruscus aculeatus</i>	41.711	-	-	-	Faible	Modéré	-	Habitat particulier se développant sur des alluvions caillouteuses devenu rare suite à l'urbanisation importante de la Plaine de Valence.
Cours d'eau libre	24.1	-	-	-	Nul	Nul	-	-
Enrochements	86	-	-	-	Nul	Nul	-	-
Espaces anthropiques et artificiels	86	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Fourrés en petits arbres et haies bocagères et lisières naturelles anthropiques à <i>Acer campestre</i> et <i>Crataegus monogyna</i>	31.8121	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Fourrés mésothermophiles secondaires à <i>Cytisus scoparius subsp. scoparius</i>	31.841	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Fourrés pionniers de recolonisation à <i>Populus nigra</i>	31.8	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Friches vivaces denses fauchées (Arrhénatheraies mésothermophiles) mésothermophiles des bermes et talus routiers	87.1	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Friches vivaces herbacées mésothermophiles thermophiles à <i>Onopordum acanthium</i> et diverses bisannuelles	87.1	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Friches vivaces subouvertes thermophiles des substrats grossiers et rapportés	87.1	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Fruticées mésothermophiles nitrophiles et rudérales à <i>Sambucus nigra</i> et <i>Ulmus minor</i>	31.81	-	-	-	Faible	Faible	-	-

Tableau 11 : Evaluation des enjeux écologiques pour les habitats naturels (source Biotope 1/3)

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	ZNIEFF	Liste rouge RA	Enjeu régional	Enjeu aire d'étude	Habitat zones humides	Commentaires
Fruticées mésothermophiles à mésothermophiles mésothermophiles à <i>Cornus sanguinea</i> et arbustes divers	31.812	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Haies artificielles et alignements d'arbres	83.1 X 84.3	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Mégaphobies nitrophiles linéaires des parties supérieures des cours d'eau à <i>Phalaris arundinacea</i> et <i>Urtica dioica subsp. dioica</i>	37.71	-	-	-	Faible	Faible	ZH	-
Monocultures intensives de céréales avec marges de végétation spontanée	82.2	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Monocultures intensives de maïs avec marges de végétation spontanée	82.2	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Pelouses annuelles xériques subnitrophiles sur alluvions caillouteuses lessivées à <i>Aira caryophylla</i> et <i>Silene gallica</i>	35.21	-	-	NT	Modéré	Modéré	-	Habitat peu fréquent sur la plaine de Valence, ayant vraisemblablement fortement régressé ces dernières années. Il abrite une espèce rare pour le département de la Drôme.
Pelouses mésothermophiles basiphiles sur sols profonds à <i>Dactylis hispanica</i> et <i>Scabiosa atropurpurea var. maritima</i>	34.36	-	-	-	Faible	Faible à modéré	-	Habitat d'affinité méditerranéenne (commun aux étages méditerranéens) qui atteint sur le secteur sa limite septentrionale de répartition.
Pelouses xériques rudéralisées subméditerranéennes sur sol squelettique à <i>Trifolium scabrum subsp. scabrum</i>	87.2	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Prairies fauchées/pâturées collinéennes neutroclines à tendance mésothermophile à <i>Bromus erectus</i>	34.322	6210-15	-	-	Faible	Faible	-	-
Prairies mésothermophiles de fauche collinéennes eutrophes à <i>Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus</i>	38.22	6510-7	-	-	Faible	Faible	-	-
Prairies mésothermophiles mésothermophiles acidoclines d'origine anthropique des parcs urbains et plates-bandes	81.12	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-

Tableau 12 : Evaluation des enjeux écologiques pour les habitats naturels (source Biotope 2/3)

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	ZNIEFF	Liste rouge RA	Enjeu régional	Enjeu aire d'étude	Habitat zones humides	Commentaires
Prairies sèches améliorées	81.1	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Ripisylves très dégradées d'affinité méditerranéenne à <i>Fraxinus angustifolia</i>	44.63	92A0-7	-	VU	Assez fort	Faible	ZH	-
Ronciers à <i>Rubus</i> spp. (dont <i>R. ulmifolius</i>)	31.831	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Végétations compagnes des cultures et moissons sur sols neutro-alcalins à <i>Legousia speculum-veneris</i>	82.3	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Végétations compagnes des cultures sarclées sur sols eutrophes à <i>Lamium purpureum</i> et <i>Veronica persica</i>	82.3	-	-	-	Faible	Faible	-	-
Vergers de hautes tiges	83.1	-	-	-	Très faible	Très faible	-	-
Voies de chemins de fer	84.3	-	-	-	-	-	-	-

Légende :

Liste rouge Rhône-Alpes VU : vulnérable ; NT : quasi menacé (Culat, Mikolajczak & Sanz, 2016)

Tableau 13 : Evaluation des enjeux écologiques pour les habitats naturels (source Biotope 3/3)

3.3.2.4 Synthèse des enjeux

Les enjeux écologiques liés aux habitats naturels et semi-naturels sont de manière générale « assez faibles ».

L'intérêt réside principalement dans la présence de pelouses et prairies mésoxérophiles subnitrophiles, à l'Est de la RN7 et au Nord du Château de Plovier, et dans la présence d'habitats de zone humide. Celles-ci abritent une diversité floristique moyenne et la majorité des espèces végétales patrimoniales.

Plusieurs communautés végétales identifiées sur l'aire d'étude figurent sur la liste rouge des végétations de Rhône-Alpes (Culat, Mikolajczak & Sanz, 2016). Elles sont actuellement en régression et subissent de fortes menaces liées à l'activité humaine. Il s'agit notamment des ripisylves d'affinité méditerranéenne qui présentent un état de dégradation très avancé avec un envahissement massif de *Robinia pseudoacacia* dans la strate arborée. Néanmoins, les enjeux sont évalués comme faibles au regard de leur état de conservation.

3.3.3 Flore

On se référera à la Carte 10 : Flore, page 133.

3.3.3.1 Analyse écologique globale

Au cours de cette étude, 239 espèces végétales ont été recensées sur le site ou à proximité. Ce chiffre apparaît conforme à ce qui peut être attendu compte-tenu de la taille de l'aire d'étude immédiate, de la diversité de milieux naturels et de la pression d'observation.

La plupart des espèces recensées sont des plantes communes, largement réparties dans la plaine de Valence et plus largement dans la Drôme et la région Rhône-Alpes.

Néanmoins, quatre espèces se distinguent car elles bénéficient d'un statut patrimonial (liste rouge régionale, liste ZNIEFF, espèces rares dans le secteur considéré). Ces espèces **ne présentent aucun statut réglementaire**.

Il faut également noter la présence sur le site de plusieurs espèces exotiques envahissantes disséminées sur l'aire d'étude :

- *Erigeron annuus* (Erigeron annuel) : disséminé dans les pelouses rudérales ;
- *Senecio inaequidens* (Séneçon du Cap) : disséminé dans les pelouses rudérales ;
- *Erigeron canadensis* (Vergerette du Canada) et *E. sumatrensis* (Vergerette de Sumatra) : zones rudérales de bords de route, espaces horticoles à proximité immédiate de l'aire d'étude ;
- *Ailanthus altissima* (Faux-ernis du Japon), *Reynoutria x bohémica* (Renouée de Bohême) et *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux acacia) : envahissent les ripisylves d'affinité méditerranéenne ;
- *Nassella tenuissima* (Cheveu d'Ange) : se naturalise dans les pelouses et friches des bermes et talus routiers.

3.3.3.2 Espèces patrimoniales recensées

1 : *Serapias vomeracea* (Sérapias en soc), espèce très rare en Rhône-Alpes (sauf en Ardèche) et rare dans la Drôme, elle affectionne les prairies plus ou moins humides, les pelouses, landes et bois clairs sur des sols basiques à faiblement acides ;

2 : *Silene gallica* (Silène de France) est une espèce surtout présente en Rhône-Alpes dans le Sud de l'Ardèche et le Sud-Ouest de la Drôme. Elle est ailleurs rare et présente sous forme de stations isolées. Cette espèce affectionne particulièrement les pelouses à annuelles xérophiles acidiphiles des terrains sableux et arènes granitiques. On l'observe secondairement dans des milieux anthropiques tels que des friches et des cultures de céréales. Espèce ayant subi un déclin historique en région Rhône-Alpes mais restant localement fréquent dans ses secteurs de présence ;

3 : *Calepina irregularis* (Calépine de Corvians), espèce essentiellement présente à l'Ouest du Rhône, très rare en Drôme. Espèce messicole affectionnant les cultures diverses, friches, zones rudérales, vignes sur sols calcaires à acidiphiles. Ce taxon est en légère régression en Rhône-Alpes ;

4 : *Trifolium striatum* (Trèfle strié) : espèce commune et fréquente dans la partie Ouest Rhône-alpine, beaucoup plus rare et vulnérable dans la partie Est. Cette espèce d'affinité mésoxérophile acidiphile se développe dans les tonsures annuelles, les pelouses sèches et plus rarement dans les friches. Peu fréquente à assez rare dans le département de la Drôme.



Photo 11 : Autre flore patrimoniale recensée (source : Biotope)

3.3.3.3 Evaluation des enjeux écologiques

EVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE LA FLORE									
Nom scientifique (Nom vernaculaire)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		Rareté Drôme	ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire d'étude	Commentaires
			FR	RA					
<i>Serapias vomeracea</i> (Sérapias en soc)	-	-	-	LC	RRR	-	Faible	Modéré	Espèce très rare en Rhône-Alpes (sauf en Ardèche) et rare dans la Drôme.
<i>Silene gallica</i> (Silène de France)	-	-	-	LC	RR	-	Faible	Faible à modéré	Espèce surtout présente en Rhône-Alpes dans le sud de l'Ardèche et le sud-ouest de la Drôme. Elle est ailleurs rare et présente sous forme de stations isolées. Espèce ayant subi un déclin historique en région Rhône-Alpes mais restant localement fréquent dans ses secteurs de présence.
<i>Calepina irregularis</i> (Calépine de Corvians)	-	-	-	LC	RRR	DC	Faible	Modéré	Espèce essentiellement présente à l'ouest du Rhône, très rare en Drôme. Ce taxon est en légère régression en Rhône-Alpes.
<i>Trifolium striatum</i> (Trèfle strié)	-	-	-	LC	RR	-	Faible	Faible	Espèce commune et fréquente dans la partie ouest rhône-alpine, beaucoup plus rare et vulnérable dans la partie est. Peu fréquente à assez rare dans le département de la Drôme.

Légende :

LC : préoccupation mineure (Antonetti & Legland, 2014).

DC : espèce déterminante avec critères pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

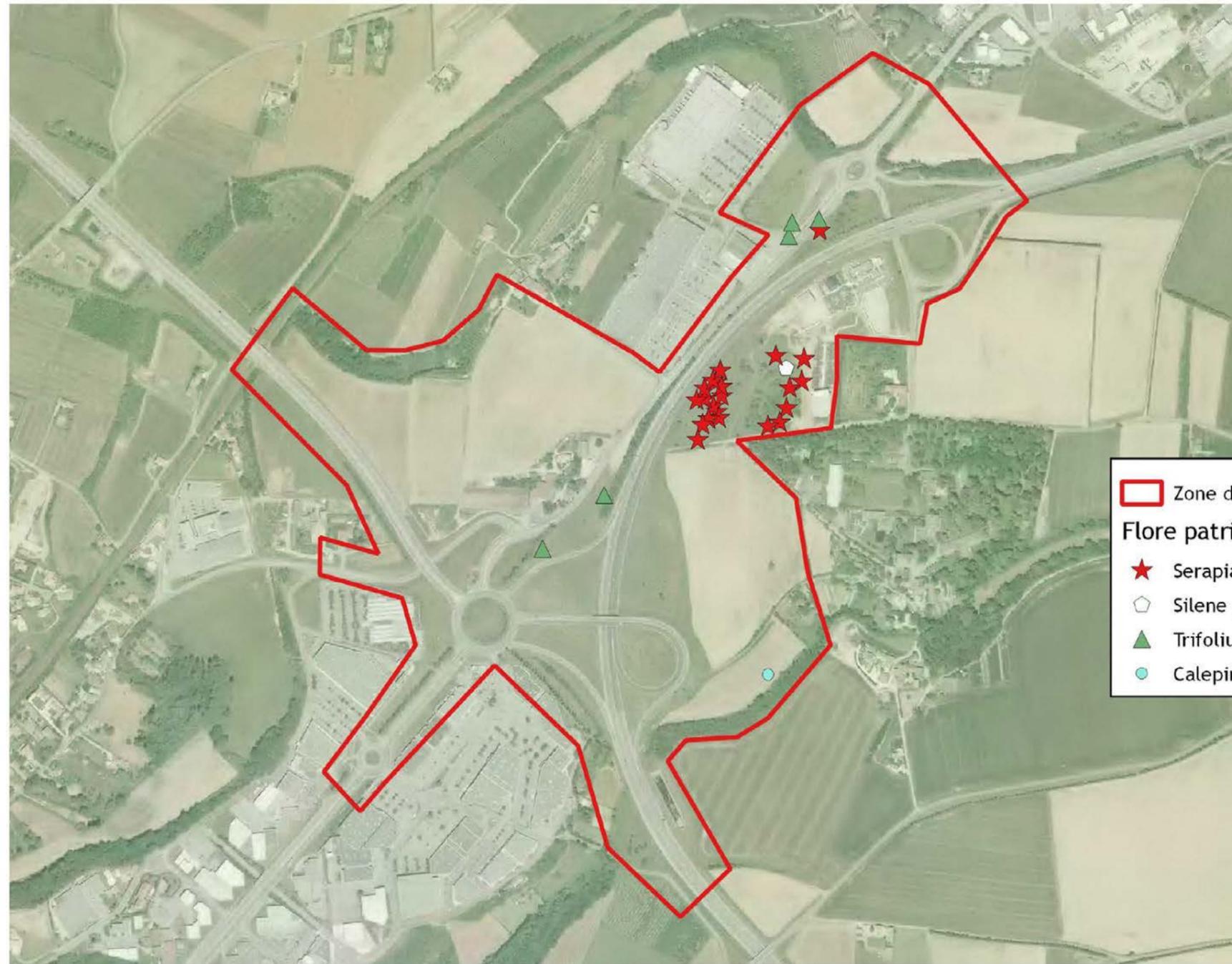
RR : coefficient de rareté de 6 à 20 mailles pour le département de la Drôme ; RRR : coefficient de rareté de 1 à 5 mailles pour le département de la Drôme (Garraud, 2003)

Tableau 14 : Evaluation des enjeux écologiques pour la flore (source : Biotope)

3.3.3.4 Synthèse des enjeux

Les enjeux floristiques apparaissent globalement « faibles » sur l'aire d'étude avec très peu d'espèces patrimoniales observées. Toutefois, quatre espèces remarquables ont été inventoriées, toutes sont plus ou moins liées à des pelouses et tonsures annuelles xérophiiles acidiphiles.

Les enjeux de conservation concernent principalement *Serapias vomeracea* (rare en Drôme) et *Calepina irregularis* (très rare en Drôme).



 Zone d'étude

Flore patrimoniale

-  *Serapias vomeracea* (Burm.f.) Briq., 1910 (RRR)
-  *Silene gallica* L., 1753 (RR)
-  *Trifolium striatum* L., 1753 (RR)
-  *Calepina irregularis* (Asso) Thell., 1905 (ZNIEFF, RRR)



0 100 200 300 m



Source : IGN BD ORTHO, DREALARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 10 : Flore (source : Biotope)

3.3.4 Faune aquatique

3.3.4.1 Synthèse des données bibliographiques

L'Agence Française pour la Biodiversité (anciennement ONEMA) réalise depuis plusieurs années un suivi piscicole de la rivière Barberolle. Une des stations d'inventaire est située en aval immédiat de la zone d'étude (voir figure ci-dessous). Le dernier inventaire réalisé en 2012 fait état de la présence de seulement deux espèces de poissons sur cette section du cours d'eau : la Loche franche (*Barbatula barbatula*) et le Vairon (*Phoxinus phoxinus*). Ces deux espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.

La continuité écologique de la Barberolle est interrompue en aval immédiat du bassin de rétention des Couleurs (obstacle infranchissable). Néanmoins, la Barberolle aval abrite l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et la Truite fario (*Salmo trutta*), au lieu-dit de la Fontaine du Treuil (1500 mètres environ à l'aval de la zone d'étude). Ces deux espèces présentent des enjeux de conservation importants (cf. tableau d'enjeu ci-contre). Cette section aval est classée zone de frayère protégée au titre de l'arrêté préfectoral n°2013-063-0088.



Photo 12 : Vues générales de la Barberolle sur le linéaire d'étude (source : Biotope)

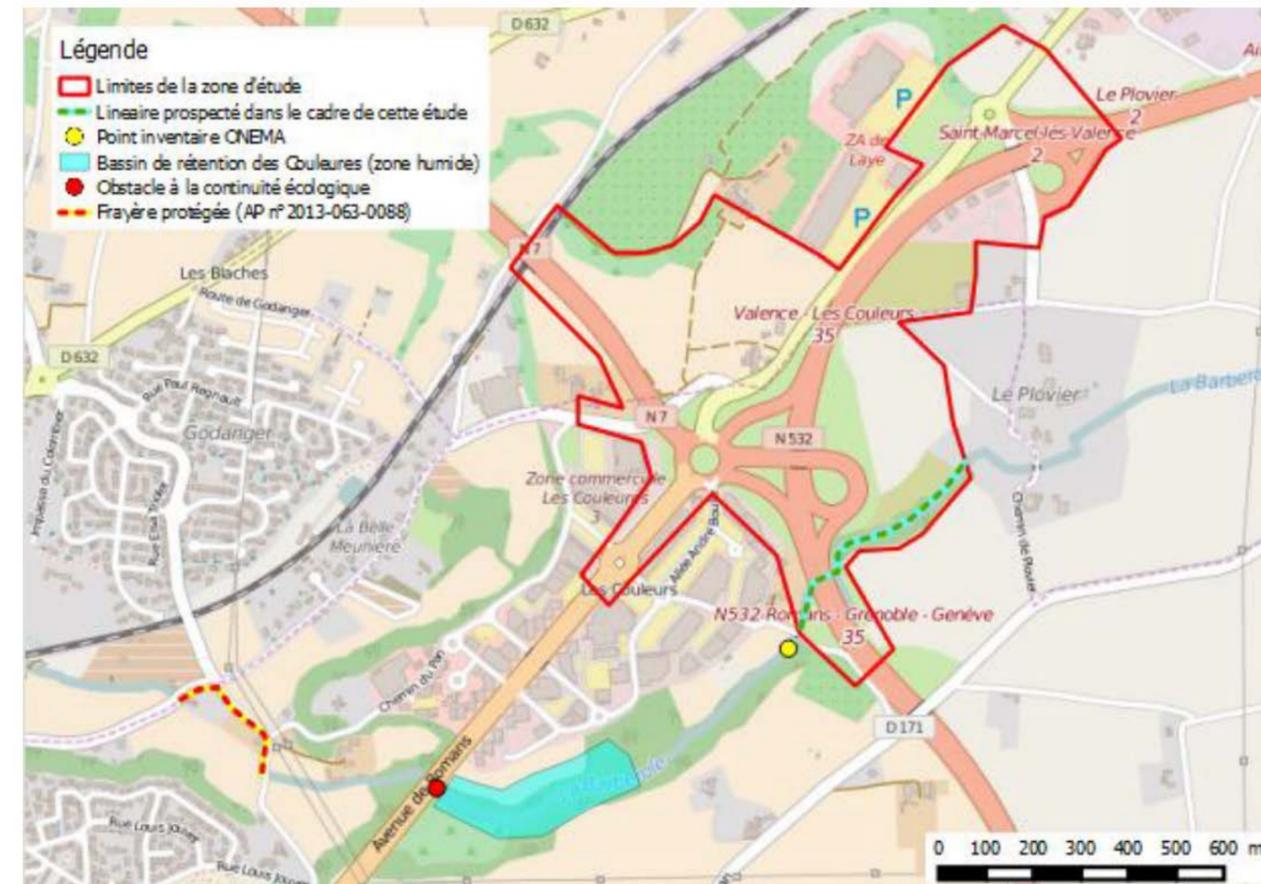


Figure 21 : Données bibliographiques (source : Biotope)

3.3.4.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Aucun poisson n'a été constaté sur le terrain. Le linéaire d'étude est peu propice à la faune aquatique. On y déplore la quasi-absence de végétation aquatique et une lame d'eau très faible (maximum 20 cm). La rivière est rectiligne sur presque tout le linéaire ; les berges sont hautes et abruptes, la végétation arborée rivulaire n'est pas caractéristique des cours d'eau (le Robinier faux-acacia est dominant). Cette section de rivière présente tous les signes d'une section recalibrée par le passé. Ce linéaire ne présente pas d'habitats favorables à la vie aquatique (poissons, écrevisses, moules d'eau douce).

3.3.4.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs à la faune aquatique								
Nom vernaculaire (nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire d'étude	Commentaire
			FR	RA				
Poissons								
Truite de rivière (salmo trutta fario)	PN	-	LC	-	-	Faible	Faible	Absence de truites sur le linéaire d'étude mais présence d'une frayère à truites à l'aval de la zone d'étude / présence du bassin des Couleurs qui fait office de zone tampon
Crustacés								
Écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)	PN	AN. li	Vu	-	D	Fort	Faible	Absence d'écrevisses à pieds blancs sur le linéaire d'étude mais présence d'une frayère à l'aval de la zone d'étude / présence du bassin des Couleurs qui fait office de zone tampon

Légende :
 PN : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ; Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones
 An.II : Espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
 Liste Rouge (UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010) : LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ;
 D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

Tableau 15 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs à la faune aquatique (source : Biotope)

3.3.4.4 Synthèse des enjeux écologiques

La zone d'étude est connectée à un secteur stratégique en aval : zone de frayères pour la Truite commune et l'Écrevisse à pieds blancs. Il existe donc un enjeu sur le maintien de la qualité de l'eau à ce titre. Cependant la présence d'un grand bassin tamponne les connexions hydrauliques et au final le niveau d'enjeu est faible sur la zone d'étude pour la faune aquatique.

Il est à noter que l'écrevisse est recensée assez loin (1,5 km en aval) dans la bibliographie, aussi la réalisation d'inventaire écrevisses n'est pas justifiée.

3.3.5 Insectes

On se référera à la carte page suivante.

3.3.5.1 Synthèse des données bibliographiques

Une expertise réalisée sur un carrefour proche de la zone d'étude (Evinerude, 2016) recense seulement une dizaine d'espèces communes de lépidoptères.

La ZNIEFF de type 1 « Aéroport de Valence-Chabeuil » située à quelques kilomètres au Sud-Est ne mentionne aucune espèce d'invertébré patrimoniale.

3.3.5.2 Analyse écologique globale

Au total, 26 espèces d'insectes ont été observées parmi les groupes recherchés au cours de cette étude. Par rapport à la surface prospectée, ce nombre témoigne d'une diversité plutôt faible notamment chez les papillons de jour et la plupart des espèces sont communes à très communes. Ce constat peut être expliqué par la localisation de la zone d'étude à la fois située en périphérie d'une grande agglomération et dans une matrice de monoculture intensive. Les habitats sont pour la plupart très remaniés et leur utilisation actuelle par l'homme est défavorable à une diversité élevée. Les produits phytosanitaires utilisés pour la protection des récoltes sont notamment très défavorables aux insectes et leurs conséquences s'étendent bien au-delà des zones ciblées initialement pour leur épandage.

Dans le détail, il a été dénombré :

- Quatorze espèces de Lépidoptères qui appartiennent à plusieurs cortèges : celui des lisières, des pelouses sèches, des prairies et clairières, et un cortège important d'espèces ubiquistes. Il est à noter la présence d'une espèce d'affinités méridionales, la Zygène des garrigues (*Zygaena erythrus*). La date de prospection ciblait particulièrement la période de vol de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) qui se développe localement dans des friches où pousse l'Origan (*Origanum vulgare*). Les nids communautaires de chenilles de Damier de la succise ont également été recherchés sur la Scabieuse maritime qui constitue une plante-hôte de substitution pour l'espèce. Les recherches de ces deux taxons ont été infructueuses et aucune espèce patrimoniale n'a été contactée ;
- Deux espèces d'odonates appartenant au cortège des habitats d'eaux courantes. Ces habitats d'eau sont restreints sur la zone d'étude à la Barberolle qui est de surcroît en mauvais état de conservation. Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée ni ne semble potentielle au regard des habitats relevés ;
- Neuf espèces d'orthoptères appartenant aux cortèges des friches et pelouses sèches, des habitats rudéraux et des lisières arborées. Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée ;
- Une espèce de coléoptères du genre *Cerambyx* appartenant au cortège des saproxylophages. Il peut s'agir d'une espèce protégée, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), commune dans le Sud Rhône-Alpes, mais aussi d'espèces d'affinités plus méridionales à l'échelle française mais non patrimoniales comme *C. velutinus* ou *C. miles* dont seules des observations directes permettent de statuer sur le rang spécifique. On considèrera dans cette étude en application du principe de précaution qu'il s'agit du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

La carte suivante présente la localisation du Grand Capricorne, ainsi que les habitats de l'espèce (boisement de type chênaie).



Photo 13 : Galeries de sortie imaginales du Genre *Cerambyx* sur un chêne sénescents (Biotope/W.BERNARD)



Photo 14 : Friche à *Origanum vulgare* et *Scabiosa maritima* potentiellement favorable à l'Azuré du serpolet et au Damier de la succise (Biotope/W.BERNARD)

3.3.5.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux insectes								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Coléoptères								
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	PN2	An. II & IV	-	-	c	Modéré	Faible	Assez commun dans le sud de la région et particulièrement en Drôme-Ardèche méridionale. Sur le site, trois arbres portant des galeries de sortie imaginales ont été observées en bordure nord du pâturage ovin au nord-est.

Légende :

PN2 : Protection Nationale (Articles 2 de l'arrêté du 23 avril 2007).

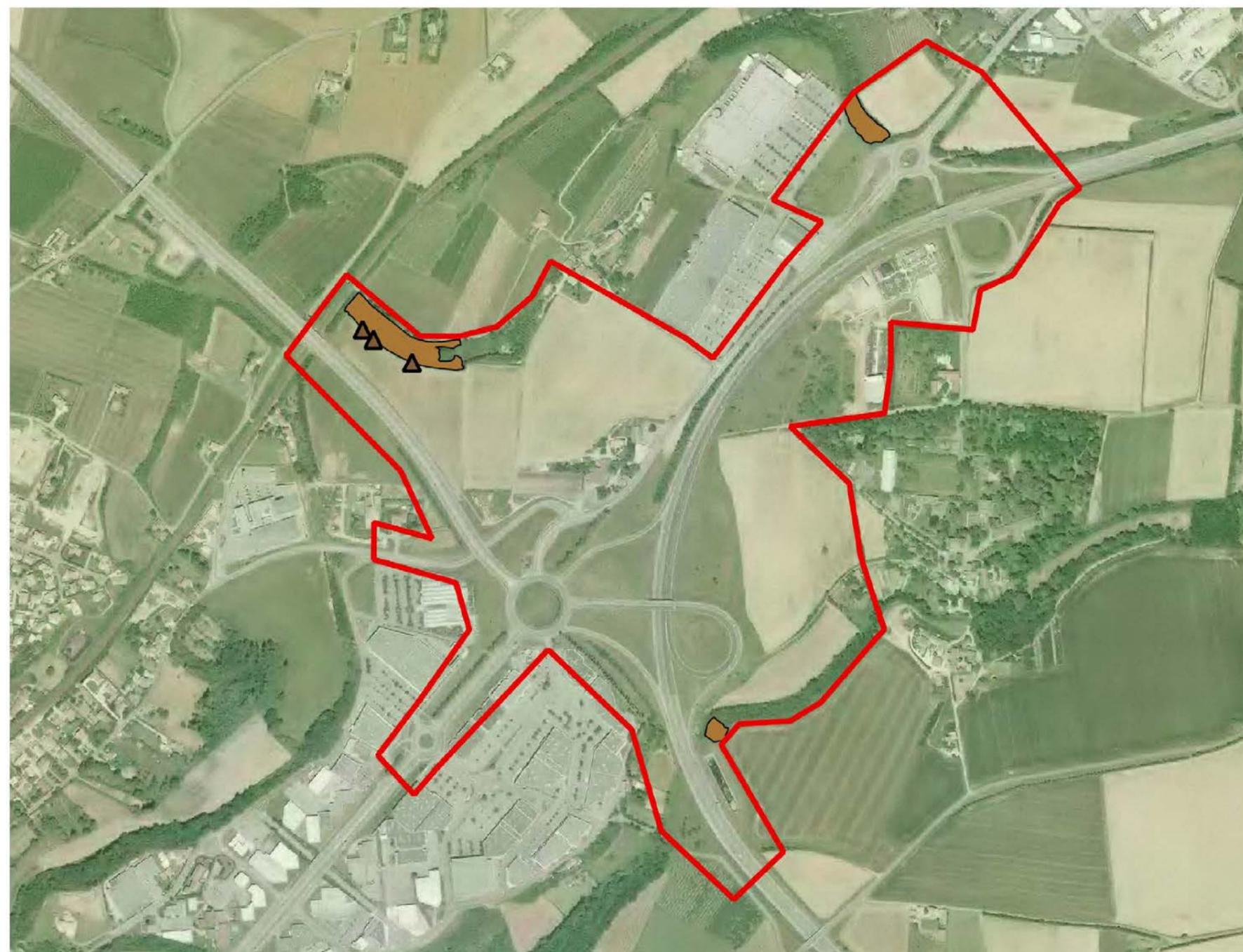
An.II / An.IV : Espèce inscrite aux Annexes II ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

c : espèce complémentaire pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

Tableau 16 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux insectes (source : Biotope)

3.3.5.4 Synthèse des enjeux

Les enjeux entomologiques sont globalement faibles sur l'aire d'étude. Les espèces observées sont communes et la diversité plutôt faible dans les groupes recherchés. Une seule espèce protégée a été recensée, le Grand Capricorne. Elle présente un enjeu local de conservation faible, justifié par une population de faible importance et une faible surface d'habitat favorable disponible. Les zones les plus diversifiées en entomofaune se situent dans les friches sèches situées à l'Est de la RN532.



Coléoptères saproxylophages

-  Habitat potentiel (chênaie)
-  Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
-  Aire d'étude



0 200 400 600 m



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 11 : Insectes (source : Biotope)

3.3.6 Amphibiens

3.3.6.1 Synthèse des données bibliographiques

Les différentes sources bibliographiques consultées (Gaiadomo, 2013 ; site Faune-Rhône) font état de la présence possible sur le secteur de deux espèces :

- L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- La Grenouille verte (*Pelophylax sp.*).

3.3.6.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Une seule espèce a été inventoriée sur le terrain : la Grenouille verte. Quelques individus chanteurs ont été entendus dans le bassin de collecte des eaux pluviales de la RN532. La population de cette espèce dans le bassin ne s'élève pas à plus de dix individus. Aucun autre secteur favorable à la reproduction des amphibiens n'a été identifié dans les limites de la zone d'étude.

NB : la différenciation in situ des jeunes individus de « grenouilles vertes » apparaît très souvent délicate. Ainsi, les individus contactés n'ont pu être déterminés au niveau spécifique. Dans ce genre de cas, et au vu des taxons présents à l'échelle du projet, trois espèces sont possibles : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) et la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). Les hybridations sont, en outre, régulières entre ces différentes espèces, ce qui complique encore la détermination. Dans un souci de simplification de la terminologie, on parlera, dans la suite du document, de complexe des « grenouilles vertes indéterminées »

3.3.6.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux Amphibiens								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Grenouille verte (indéterminée)	Art. 5	An.V	NT	DD	-	Faible	Faible	Espèce commune à l'échelle de la France et susceptible d'exploiter toute sorte de pièces d'eau

Légende :

Protection : Art.5 : Article 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007.

Directive Habitats : An.V : Espèce inscrite en annexes V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Liste Rouge (UICN France, MNHN & SHF, 2015 ; LPO Rhône-Alpes, 2015a) : NT : Quasi menacée ; DD : données insuffisantes.

Tableau 17 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux amphibiens (source : Biotope)

3.3.6.4 Synthèse des enjeux écologiques

La zone d'étude présente peu d'enjeu sur le groupe des amphibiens. L'absence de zones humides naturelles favorables à la reproduction des amphibiens apparaît comme une forte limite à l'échelle de la zone d'étude.

3.3.7 Reptiles

On se référera à la carte page suivante.

3.3.7.1 Synthèse des données bibliographiques

Cinq espèces de Reptiles sont connues sur les communes de Valence et Saint-Marcel-lès-Valence (Evinerude, 2016 ; site Faune-Rhône) :

- La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ;
- La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ;
- La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ;
- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- Le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*).

3.3.7.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Quatre espèces ont été recensées sur le terrain :

- La Couleuvre verte et jaune. Deux individus ont été observés sur un talus herbacé sec à l'Est de la RN532 ;
- La Couleuvre d'Esculape. Un individu a été observé sur un talus sec à l'Est de la RN7 ;
- Le Lézard des murailles. Plusieurs individus ont été observés sur les talus herbacés et zones pierreuses à l'Est de la RN7 ;
- Le Lézard vert occidental. Plusieurs individus ont été observés sur un talus sec à l'Est de la RN7.

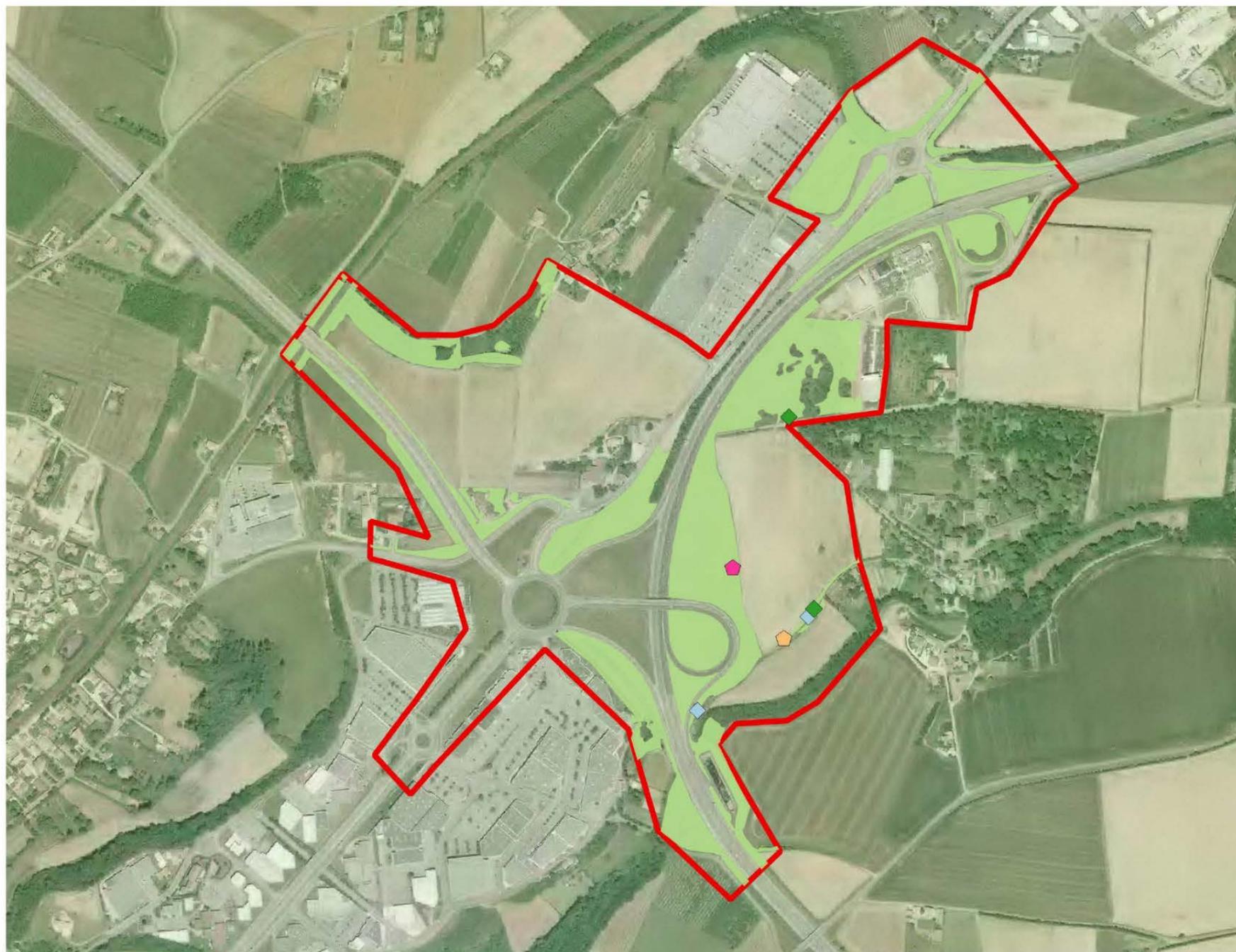
La zone d'étude présente des secteurs favorables aux reptiles, avec des talus et prairies ensoleillés où les reptiles thermorégulent et chassent, ainsi que des haies où ils peuvent se réfugier.

Toutes les observations ont été faites dans le quart Sud-Est de la zone d'étude.

La Couleuvre vipérine, non observée sur la zone d'étude, est une espèce aquatique. Peu d'habitats lui sont favorables sur le site, seul le ruisseau et ses abords pourraient l'abriter. Néanmoins sa présence n'y a pas été mise en évidence.



Photo 15 : Secteurs fréquentés par les reptiles sur la zone d'étude, à gauche : Lézard vert, Lézard des murailles et Couleuvre d'Esculape, à droite : Lézard des murailles (Biotope 2016)

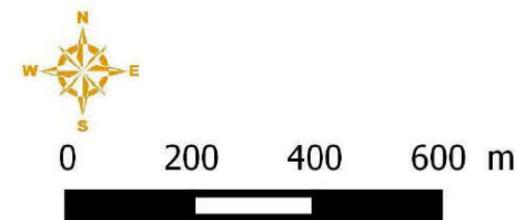


Espèces protégées recensées

-  Couleuvre d'esculape
-  Couleuvre verte et jaune
-  Lézard des murailles
-  Lézard vert occidental

Habitats d'espèces

-  Prairies, friches et lisières
-  Aire d'étude



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 12 : Reptiles (source : Biotope)

3.3.7.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux Reptiles								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Art. 2	An. IV	LC	LC	-	Faible	Faible	Espèce anthropophile et très commune
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	Art. 2	An. IV	LC	LC	-	Faible	Faible	Affectionne les zones herbacées buissonnantes ensoleillées
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Art. 2	An. IV	LC	LC	c	Faible	Faible	Affectionne les milieux secs et broussailleux ensoleillés
Couleuvre verte et jaune Hierophis viridiflavus)	Art. 2	An. IV	LC	LC	c	Faible	Faible	Affectionne les milieux ensoleillés à végétation dense

Légende :

Protection Nationale : Art.2 : Article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007.

Directive Habitats : An.IV : Espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Liste Rouge (UICN France, MNHN & SHF, 2015 ; LPO Rhône-Alpes, 2015b) : LC : préoccupation mineure.

c : espèce complémentaire pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

Tableau 18 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux reptiles (source : Biotope)

3.3.7.4 Synthèse des enjeux écologiques

La zone d'étude présente des secteurs favorables aux reptiles. Quatre espèces y ont été contactées. Il s'agit d'espèces communes. En conséquence les enjeux reptiles sont assez-faibles.

3.3.8 Oiseaux

3.3.8.1 Synthèse des données bibliographiques

Le diagnostic Faune Flore sur le projet d'échangeur de Montelier (26), à environ 1 km au Sud-est de la zone d'étude (Evinerude, 2016), a identifié trois espèces d'oiseaux à enjeu de conservation :

- La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ;
- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) ;
- L'Effraie des clochers (*Tyto alba*).

On se référera à Carte 13 : Oiseaux (source : Biotope), page 140 et à la Carte 14 : Oiseaux patrimoniaux (source : Biotope), page 142.

3.3.8.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Quarante-quatre espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur la zone d'étude, dont 33 sont protégées en France.

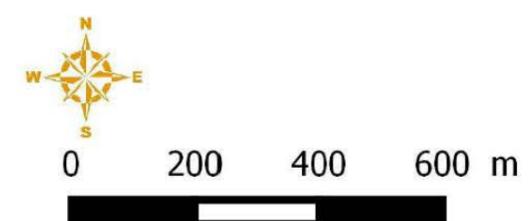
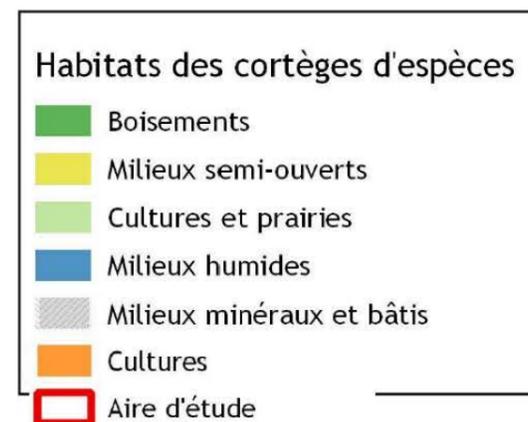
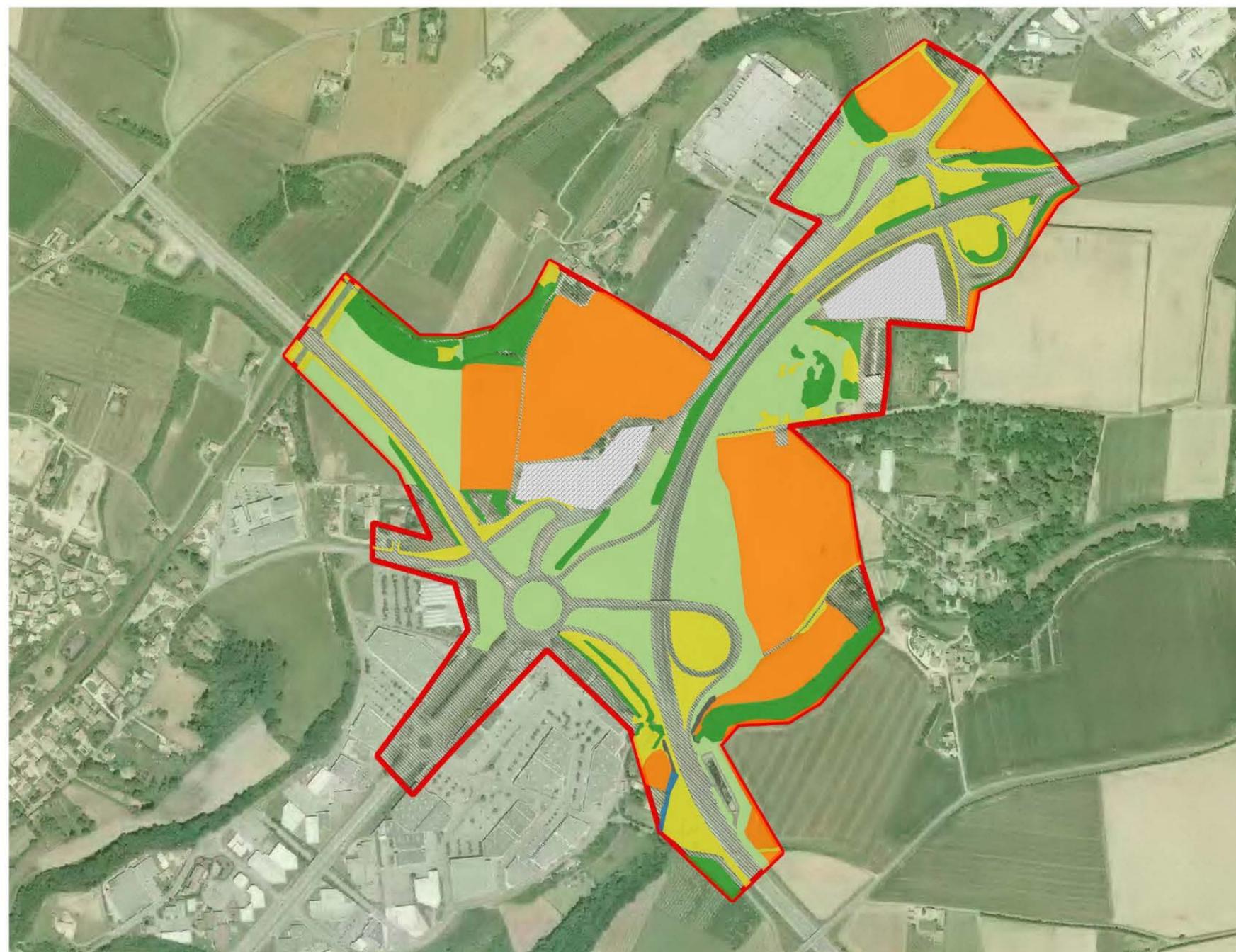
Ces espèces peuvent être différenciées en six cortèges en fonction des habitats qu'elles occupent. Ces cortèges ainsi que quelques espèces représentatives sont les suivants :

- Cortège des cultures et prairies. L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et l'OEdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*) nichent dans les cultures. Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) fréquente les prairies avec des herbes hautes sur lesquelles se percher. Le Faucon crécerelle chasse également sur ces territoires ;
- Cortège des milieux semi-ouverts. L'Hypolaïs polyglotte (*Hypolaïs polyglotta*) et le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*) affectionnent les milieux buissonnants et les secteurs où alternent haies et prairies. ;
- Cortège des boisements. La chênaie et le grand parc arboré abritent des espèces forestières telles que le Roitelet triple bandeau (*Regulus ignicapilla*) et la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). Le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopidae bonelli*) utilise les milieux boisés en halte migratoire ;
- Cortège des milieux minéraux et bâtis. Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et le Martinet noir (*Apus apus*) nichent dans les anfractuosités du bâti ;
- Cortège des milieux humides. Seul le Héron cendré (*Ardea cinerea*), chassant sur la Barberolle, représente ce cortège ;
- Cortège des espèces ubiquistes. Peu difficiles quant à leur habitat, ces espèces sont retrouvées partout et même dans les milieux anthropisés. Il s'agit d'espèces très communes telles que le Merle noir (*Turdus merula*), les mésanges et le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).

Aucune espèce typiquement migratrice n'a été observée sur la zone d'étude lors du passage dédié à l'avifaune migratrice. Toutes les espèces observées à l'automne fréquentent la zone d'étude toute l'année.

Cortège d'espèces	Espèces nicheuses (dont protégées)	Espèces non nicheuses (dont protégées)	Milieu(x) fréquenté(s) par les cortèges
Milieux ouverts	3 (2)	2 (2)	Cultures, prairies
Milieux buissonnants et semi-ouverts	5 (4)	1 (1)	Friches, buissons et fourrés
Milieux boisés	4 (2)	3 (3)	Boisements, bosquets, grands parcs arborés
Milieux minéralisés et bâtis	3 (3)	2 (2)	Bâtiments, dont agricoles
Milieux humides	-	2 (2)	Cours d'eau et ripisylve
Espèces ubiquistes	17 (12)	1 (1)	Jardins
Total	32 (23)	11 (11)	

Tableau 19 : Espèces oiseaux et cortèges (source : Biotope)



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 13 : Oiseaux (source : Biotope)

3.3.8.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Onze espèces peuvent être considérées comme patrimoniales, car elles sont listées comme menacées sur les listes rouges nationales ou régionales et/ou listées en Annexe I de la Directive Oiseaux.

Six ont des enjeux modérés à assez forts sur la zone d'étude : Alouette des champs, Cœdicnème criard, Hirondelle rustique, Moineau domestique, Tourterelle des bois et Fauvette grisette.

3.3.8.4 Synthèse des enjeux écologiques

Les milieux variés présents sur la zone d'étude abritent différents cortèges d'oiseaux. Parmi ces espèces, six présentent un enjeu de conservation modéré à assez fort sur la zone d'étude.

La zone d'étude est peu utilisée par les espèces migratrices en halte migratoire. C'est donc principalement pour les espèces nicheuses, ou sur l'utilisation en termes de zones de repos et d'alimentation, que se porte l'intérêt du secteur. Globalement l'enjeu pour l'avifaune peut être considéré comme modéré.

Évaluation des enjeux écologiques relatifs aux Oiseaux								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Oiseaux	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	-	-	NT	VU	-	Assez fort	Modéré	Cortège des cultures et prairies Intérêt modéré au regard de l'origine agricole des milieux. Les zones de prairies restent intéressantes pour la nidification.
Cœdicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>)	Art.2	An.I	LC	VU	D	Assez fort	Modéré	Cortège des cultures et prairies Non nicheur, mais fréquente la zone d'étude pour l'alimentation et le transit
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Art.2	-	LC	NT	-	Modéré	Faible	Cortège des boisements Non nicheuse sur la zone d'étude
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Art.2	-	LC	NT	-	Modéré	Faible	Cortège des milieux minéralisés et bâtis Non nicheur sur la zone d'étude
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Art.2	-	NT	EN	-	Fort	Assez-Fort	Cortège des milieux minéralisés et bâtis Nicheuse probable
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Art.2	An.I	LC	LC	DC	Faible à modéré	Faible	Cortège des boisements Non nicheur sur la zone d'étude
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Art.2	-	LC	NT	-	Modéré	Modéré	Cortège des milieux minéralisés et bâtis Nicheur sur la zone d'étude
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	-	-	LC	NT	-	Modéré	Faible	Cortège des espèces ubiquistes Nicheuse sur la zone d'étude
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Art.2	-	VU	VU	DC	Assez-fort	Faible	Cortège des cultures et prairies Non nicheur sur la zone d'étude
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	-	-	VU	NT	-	Modéré	Modéré	Cortège des boisements Nicheuse dans la chênaie à l'ouest de la zone d'étude
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Art.2	-	LC	NT	-	Modéré	Modéré	Cortège des milieux semi-ouverts Nicheuse dans la friche au centre de la zone d'étude

Légende :

Protection : Art.2 : Article 2 de l'arrêté du 29 octobre 2009.

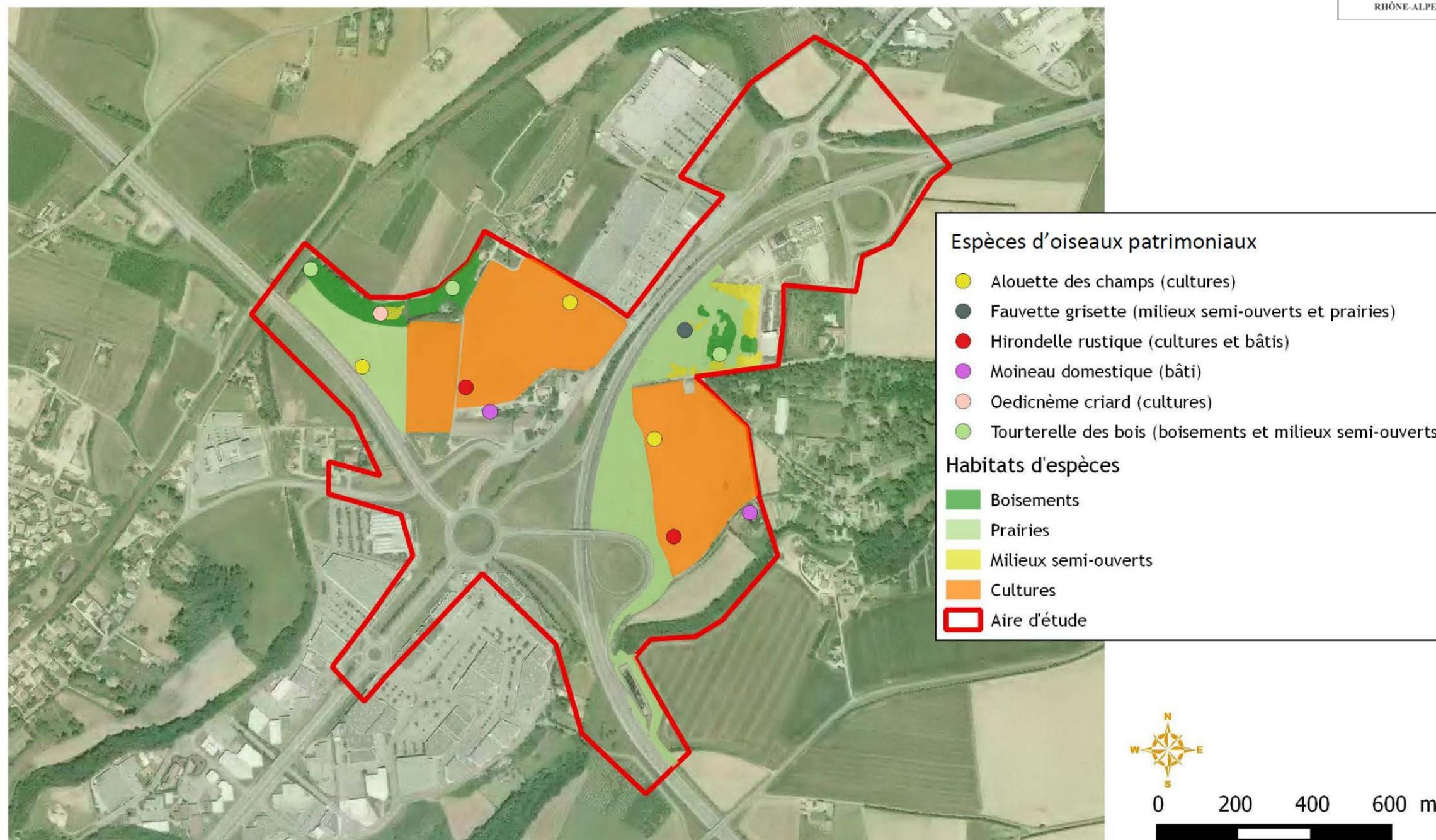
Directive Oiseaux : An.I : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive N°2009/147/CEE du 30/11/2009, dite « Directive Oiseaux ».

Liste Rouge (UICN France et al., 2016 ; De Thiersant & Deliry, 2008) : EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure.

D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

DC : espèce déterminante avec critères pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes (Greff & Coq, 2005).

Tableau 20 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux oiseaux (source : Biotope)



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 14 : Oiseaux patrimoniaux (source : Biotope)

3.3.9 Mammifères terrestres

3.3.9.1 Synthèse des données bibliographiques

Les sources bibliographiques consultées (site Faune-Rhône) indiquent la présence possible de six espèces communes sur le secteur d'étude :

- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Fouine (*Martes foina*) ;
- Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ;
- Renard Roux (*Vulpes vulpes*) ;
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) ;
- Blaireau (*Meles meles*).

3.3.9.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Deux espèces seulement ont été recensées sur le terrain :

- Le Renard Roux ;
- Le Blaireau.

Néanmoins toutes les autres espèces citées par la bibliographie sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

A noter qu'une famille de Blaireau est présente dans le boisement qui borde la Barberolle, coté rive gauche. La zone en question est une ancienne décharge sauvage laissée à l'abandon.



Photo 16 : Zone de dépôt sauvage où s'est implantée une famille de Blaireau (Biotope)



3.3.9.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux mammifères								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible	/
Blaireau (<i>Meles meles</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible	Présence d'un terrier dans une décharge sauvage sur les bords de la Barberolle
Espèces non observées mais considérées comme présentes								
Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	-	-	NT	VU	-	Modéré	Faible	Toutes les surfaces agricoles présentes sur la zone d'étude sont susceptibles d'être exploitées par cette espèce
Fouine (<i>Martes foina</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible	/
Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	-	-	NA	NA	-	Nul	Nul	Espèce exotique invasive
Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible	/

Légende :

Liste Rouge (UICN France & MNHN, 2009 ; De Thiersant & Deliry, 2008) : VU : vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable.

Tableau 21 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux mammifères (source : Biotope)

3.3.9.4 Synthèse des enjeux écologiques

La zone d'étude ne présente pas d'enjeu sur le groupe des mammifères terrestres. La préservation de surfaces favorables à la vie du Lapin de garenne est néanmoins recommandée compte tenu de la vulnérabilité de l'espèce à l'échelle régionale.

3.3.10 Chauves-souris

On se référera à la carte page suivante.

3.3.10.1 Synthèse des données bibliographiques

Aucune donnée de Chauves-souris n'est disponible dans la bibliographie concernant le secteur d'étude.

3.3.10.2 Liste des espèces inventoriées sur le terrain et évaluation de la qualité du milieu

Neuf espèces de chauves-souris et un groupe d'espèces ont été recensés sur le terrain. Toutes sont protégées en France.

On peut distinguer :

- Le groupe des pipistrelles communes, Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), très communes ;
- Le Vespère de Savi (*Hysugo savii*), espèce méridionale et rupestre ;
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), espèces de haut vol ;
- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), essentiellement forestier et assez commun dans les plaines sous influence continentale ;
- Le groupe des murins, dont seul le murin de Brandt (*Myotis brandtii*) a été identifié avec certitude. Ce groupe, dont de nombreuses espèces sont liées au milieu forestier, est très peu représenté sur la zone d'étude.

Les chiroptères ont besoin d'un ensemble de composantes dans le paysage afin d'accomplir leur cycle biologique. Le bon accomplissement de leur cycle biologique dépend de plusieurs facteurs :

- Le maintien des corridors de déplacement (fragmentation du paysage) ;
- La non destruction des sites / gîtes de reproduction ;
- Le maintien des zones d'hibernation ;
- La qualité et l'accessibilité des zones de chasse.

Un « site à chiroptères » comprend non seulement les gîtes utilisés par une colonie de chauves-souris, mais aussi les terrains de chasse et routes de vol de celle-ci, c'est-à-dire un ensemble d'unités écologiques répondant aux besoins d'une population à chaque étape de son cycle biologique.

A Les gîtes potentiels sur la zone d'étude

Le terme de « gîte » regroupe tous les habitats fréquentés par les chauves-souris lors de l'hibernation, du transit, de l'estivage, de la mise-bas, de l'accouplement et du repos nocturne. Les connaissances relatives à ces différents types de gîte sont variables, les gîtes d'hibernation et de mise-bas étant généralement les plus étudiés. Les gîtes peuvent être séparés, en fonction de l'affinité des espèces, en quatre catégories : gîtes anthropiques, gîtes arboricoles, gîtes cavernicoles et gîtes rupestres.

La zone d'étude comprend des bâtiments qui pourraient potentiellement être utilisés pour le gîte par des espèces comme la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

La zone d'étude comprend deux secteurs boisés avec des arbres de grande taille pouvant comporter des cavités utilisées pour le gîte par le Murin de Brandt, la Noctule de Leisler et l'Oreillard roux, ainsi que des anfractuosités de plus petite taille qui peuvent abriter la Pipistrelle commune. Ce secteur boisé apparaît comme fortement favorable à la reproduction et/ou au transit des chiroptères.

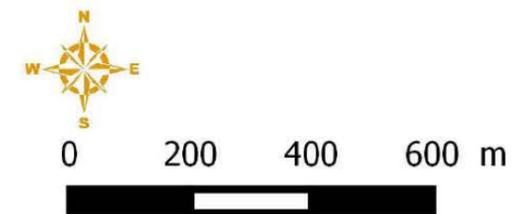
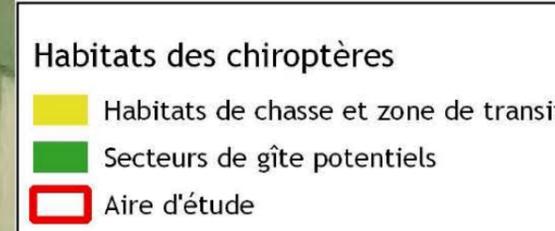
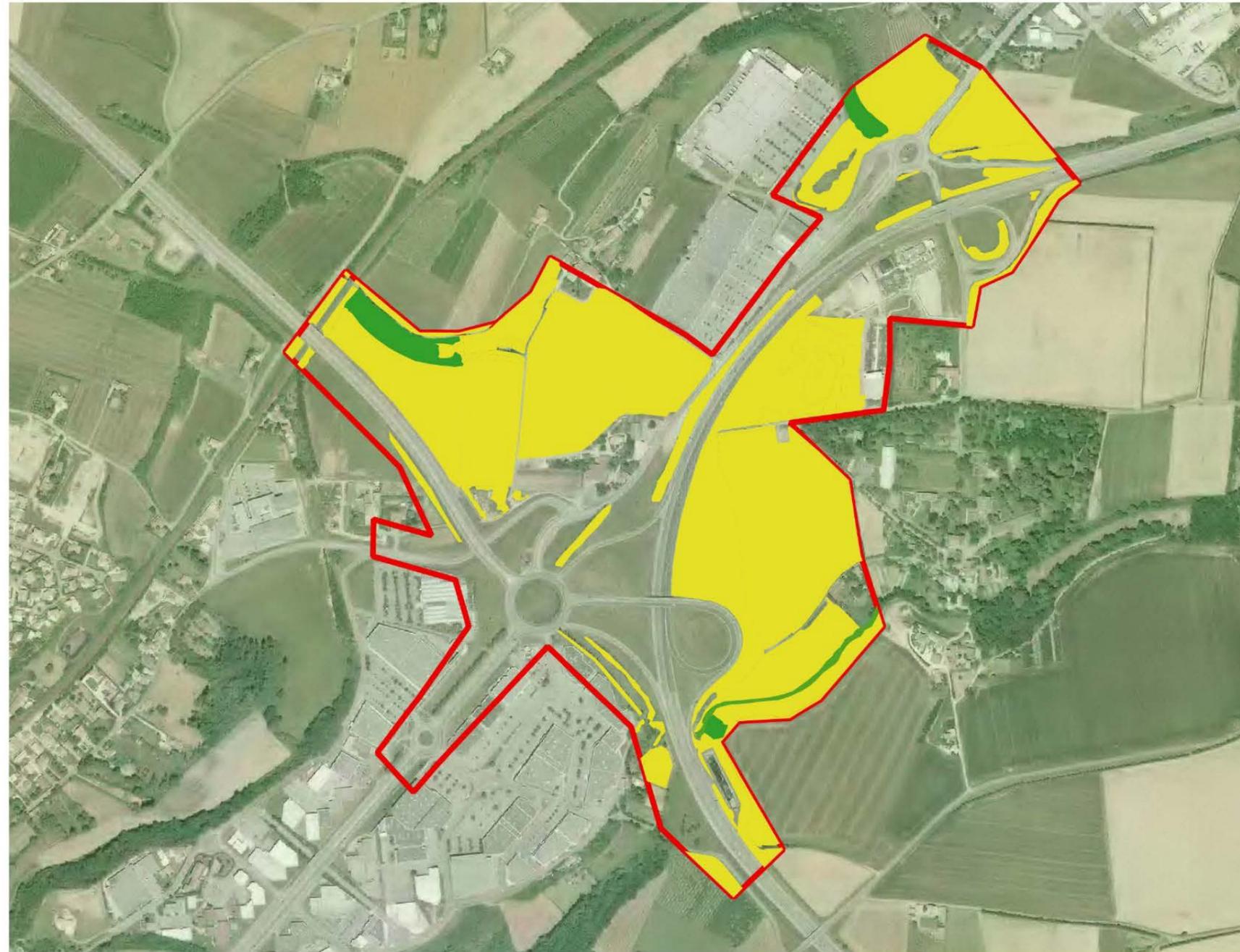


Photo 17 : Vieux chênes à cavités pouvant être utilisés pour le gîte par les espèces arboricoles (Biotope 2016)

Aucun gîte cavernicole ou rupestre, pouvant abriter le Vespère de Savi, n'est connu sur la zone d'étude ou à proximité immédiate de celle-ci.

POTENTIALITÉS EN GITES SUR L'AIRE D'ÉTUDE		
Type de gîtes	Zone d'étude	Proximité immédiate de la zone d'étude
Gîtes anthropiques	Faible	Faible
Gîtes arboricoles	Modéré	Modéré
Gîtes cavernicoles	Nul	Nul
Gîtes rupestres	Nul	Nul

Tableau 22 : Potentialité de gîtes sur l'aire d'étude (source : Biotope)



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 15 : Chiroptères (source : Biotope)

B Les routes de vol et zones de chasse

La zone d'étude comprend des habitats variés. Les secteurs boisés et leurs lisières constituent des terrains de chasse favorables, les secteurs urbanisés et les cultures ne sont au contraire pas favorables.

Les chauves-souris se déplacent localement au sein de l'aire d'étude. La zone d'étude étant cernée au Nord-Est et au Sud-Ouest par l'urbanisation et traversée par une voie rapide, les déplacements sont certainement limités.

Ce site ne présente pas d'axes de déplacement marqué pour les chiroptères (réseau de haies, lisières boisées). Les mouvements sont majoritairement aléatoires.

ENJEUX POUR LES ROUTES DE VOL ET LES ZONES DE CHASSE POUR LES CHIROPTÈRES		
	Zone d'étude	Proximité immédiate de la zone d'étude
Terrain de chasse	Modéré	Modéré
Routes de vol	Faible	Faible

Tableau 23 : Enjeux pour les routes de vol et les zones de chasse pour les chiroptères (source : Biotope)

Légende :

Protection : Art.2 : Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007.

Directive Habitats : An.IV : Espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Liste Rouge : (UICN France & MNHN, 2009 ; LPO Rhône-Alpes, 2015c) : EN : En Danger ; NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ;

(Roué & Sirugue, 2006) : V : Vulnérable ; D : En Déclin ; R : Rare ; I : Indéterminé ; P : Patrimoniale ; S : A Surveiller.

D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes.

DC : espèce déterminante avec critères pour la modernisation des ZNIEFF de Rhône-Alpes.

Commentaire : Rareté à l'échelle régionale (source Deliry, 2009 ; Jouve, 2011) / Localisation et habitats sur l'aire d'étude ou à proximité.

3.3.10.4 Synthèse des enjeux écologiques

Le nombre d'espèce contactée sur la zone d'étude est moyen, de même que l'activité chiroptérologique enregistrée au niveau de chaque détecteur. Peu d'habitats présents sont favorables aux chauves-souris, hormis deux secteurs boisés aux arbres âgés pouvant être utilisés pour le gîte/transit des espèces arboricoles.

Une seule espèce patrimoniale possède un enjeu modéré sur la zone d'étude. L'enjeu chiroptérologique global est considéré comme assez faible, voire localement modéré pour les deux secteurs boisés décrits précédemment.

3.3.10.3 Evaluation des enjeux liés à la préservation des espèces et/ou de leur habitat

Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux Chiroptères								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Protection	Directive Habitats	Liste rouge		ZNIEFF	Enjeu régional	Enjeu aire étude	Commentaire
			FR	RA				
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Art.2	An.IV	LC	LC	DC	Faible	Faible	Contactée aux trois SM2
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Art.2	An.IV	LC	NT	DC	Faible	Faible	Contactée à l'est de la zone d'étude, au lieu-dit Plovier
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Art.2	An.IV	LC	LC	DC	Faible	Faible	Contactée aux trois SM2
Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	Art.2	An.IV	NT	NT	DC	Modéré	Faible	Contactée aux trois SM2
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	Art.2	An.IV	LC	LC	DC	Modéré	Faible	Quelques contacts le long de la ripisylve de la Barberolle
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Art.2	An.IV	NT	NT	DC	Faible	Faible	Quelques contacts le long de la ripisylve de la Barberolle
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Art.2	An.IV	LC	LC	DC	Assez fort	Faible	Quelques contacts le long de la ripisylve de la Barberolle
Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)	Art.2	An. IV	LC	LC	DC	Faible	Faible	Quelques contacts à l'est de la zone d'étude, au lieu-dit Plovier
Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>)	Art.2	An. IV	LC	NT	DC	Fort	Modéré	Quelques contacts à l'ouest de la zone d'étude, dans le boisement de vieux chênes

Tableau 24 : Evaluation des enjeux écologiques relatifs aux chiroptères (source : Biotope)

3.3.11 Synthèse des enjeux écologiques

On se référera à la Carte 16 : Synthèse des enjeux écologiques (source : Biotope), page 149.

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu au sein de l'aire d'étude, un tableau de synthèse a été établi (voir ci-après). Il précise, pour chaque groupe :

- Le niveau d'enjeu écologique, estimé sur la base de la diversité spécifique (par rapport à la potentialité du site) et la patrimonialité des espèces (statuts de rareté, enjeu local...). Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude et non à l'emprise du projet ;
- La contrainte réglementaire, eu égard aux textes de Loi régissant la protection des différents groupes étudiés (article L411-1 et arrêtés ministériels associés). Il est important de préciser qu'il ne s'agit nullement de l'impact avéré du projet sur les espèces réglementées mais d'une synthèse des contraintes réglementaires présentes au sein de l'aire d'étude et nécessitant d'être prises en compte. Il s'agit en quelque sorte d'une alerte quant à la présence d'espèces réglementées et au risque de destruction et/ou de dégradation d'habitats et de populations d'espèces animales et végétales réglementées.

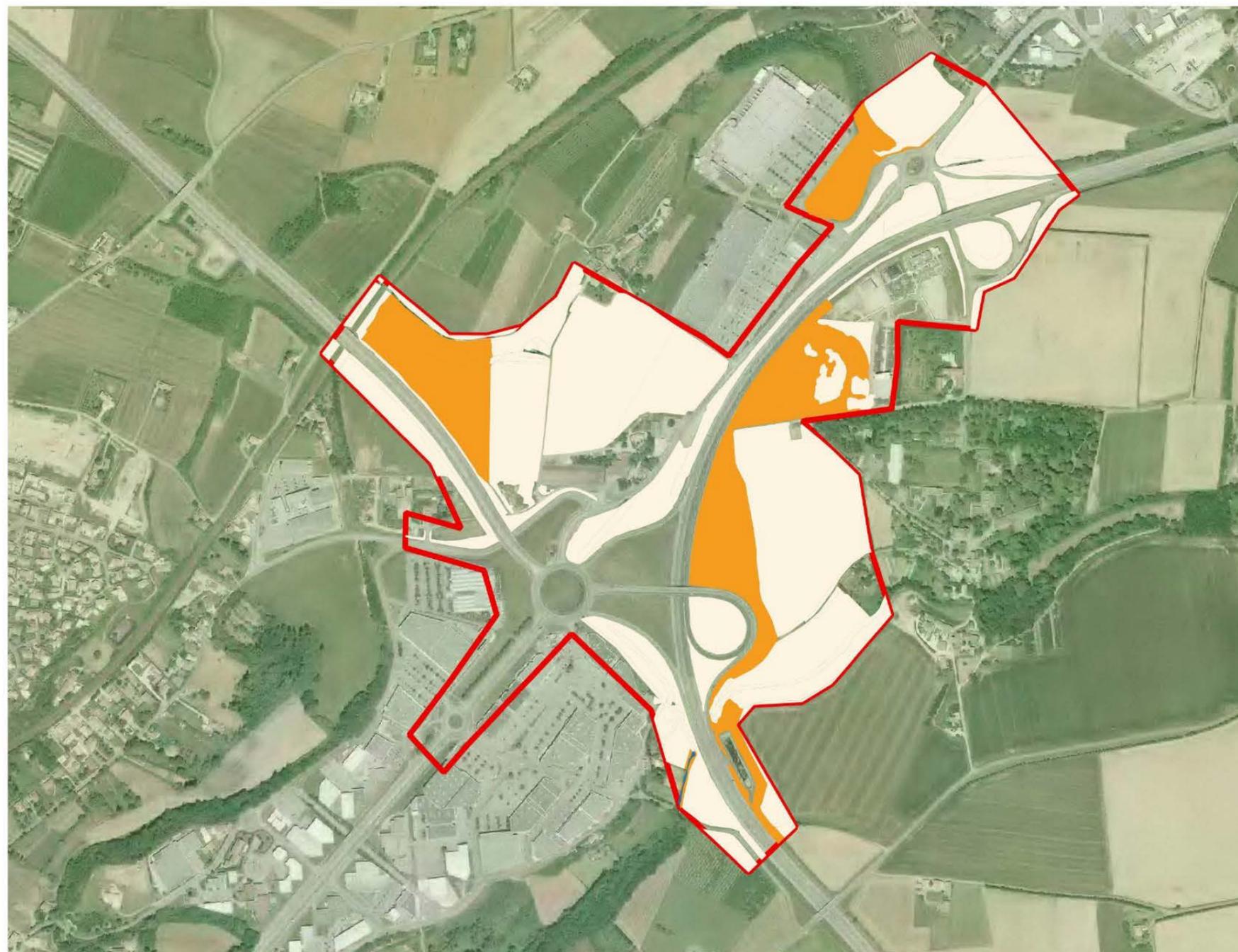
Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude					
Groupe biologique étudié	Enjeux écologiques		Contrainte réglementaire pour le projet		
	Description des enjeux sur l'aire d'étude	Evaluation du niveau d'enjeu	Au titre de l'article L411-1 du code de l'Environnement (espèces protégées)	Au titre de l'article L414-4 du code de l'Environnement (Natura 2000)	Au titre de l'article L.211-1 du code de l'Environnement (Loi sur l'eau)
Habitats naturels et Flore					
Habitats naturels	3 habitats remarquables (enjeu modéré) : boisement, pelouse à tendance sèche	Globalement faible mais Localement modéré	-	Présence de 3 habitats d'intérêt communautaire (6210-15, 6510-7, 92A0-7)	Présence d'habitats naturels humides « H » (voir ci-dessous).
Zones humides	2 types d'habitats naturels caractéristiques de zones humides « H » : mégaphorbiaie, ripisylve	Faible	-	-	Contrainte réglementaire du fait de la présence de superficies d'habitats identifiées comme zones humides.
Espèces végétales	239 espèces végétales recensées. Dont 4 espèces végétales patrimoniales, parmi lesquelles 2 espèces considérées comme rare ou très rare en Drôme (<i>Serapia vomeracea</i> et <i>Calepina irregularis</i>).	Globalement faible mais Localement modéré	-	-	-
Faune invertébrée					
Lépidoptères (Rhopalocères papillons de jour)	Diversité faible, 14 espèces recensées sur l'aire d'étude, pas d'espèce patrimoniale.	Faible	-	-	-
Odonates	2 espèces recensées seulement, en raison des habitats restreints et dégradés.	Faible	-	-	-
Orthoptères	Diversité faible, 9 espèces recensées sur les friches et pelouses sèches.	Faible	-	-	-
Coléoptères saproxyliques	Une espèce patrimoniale potentielle considérée comme présente : le Grand Capricorne.	Faible	Contrainte réglementaire : une espèce protégée (risque de destruction des individus, destruction d'habitats de reproduction et de repos).	Présence d'une espèce d'intérêt communautaire, le Grand Capricorne.	-

Tableau 25 : Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude (source : Biotope 1/2)

Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude					
Groupe biologique étudié	Enjeux écologiques		Contrainte réglementaire pour le projet		
	Description des enjeux sur l'aire d'étude	Evaluation du niveau d'enjeu	Au titre de l'article L411-1 du code de l'Environnement (espèces protégées)	Au titre de l'article L414-4 du code de l'Environnement (Natura 2000)	Au titre de l'article L.211-1 du code de l'Environnement (Loi sur l'eau)
Faune vertébrée					
Faune aquatique	Poissons : 2 espèces signalées sur l'aire d'étude, sans enjeu de conservation particulier. Ecrevisses : aucune espèce sur l'aire d'étude. ➤ Zone de frayère proche pour la Truite de rivière et l'Ecrevisse à pieds blancs à l'aval de l'aire d'étude	Faible	Contrainte réglementaire : présence d'une zone de frayère proche en aval pour 2 espèces (destruction potentielle des œufs, destruction potentielle des lieux de reproduction), mais tamponnée par un bassin important ➤ Vigilance sur le maintien de la qualité de l'eau (pollution accidentelle, matières en suspension...)	-	Contrainte réglementaire du fait de la présence potentielle de frayères, de zones de croissance ou de zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.
Amphibiens	1 espèce observée sur l'aire d'étude, la Grenouille verte, commune et non menacée en France.	Faible	Contrainte réglementaire : une espèce protégée (risque de destruction des individus).	-	-
Reptiles	4 espèces recensées, communes et non menacées en France	Faible	Contrainte réglementaire : quatre espèces protégées (risque de destruction des individus, destruction d'habitats de reproduction et de repos, perturbation intentionnelle).	-	-
Oiseaux	44 espèces recensées sein de l'aire d'étude (six cortèges). Dont 6 espèces patrimoniales nicheuses sur le site : Alouette des champs, Hirondelle rustique, Moineau domestique, Pie bavarde, Tourterelle des bois, Fauvette grisette. 5 espèces patrimoniales non nicheuses sur le site.	Globalement modéré mais Localement assez fort	Contrainte réglementaire : 33 espèces protégées sur la zone d'étude (risque de destruction des individus, de leurs nids et de leurs œufs ainsi que des habitats de reproduction et de repos, perturbation intentionnelle).	2 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire non nicheuses sur l'aire d'étude (Milan noir et Cedicnème criard).	-
Mammifères terrestres	6 espèces recensées ou considérées comme présentes sur l'aire d'étude. Espèces communes et non menacées en France.	Faible	-	-	-
Chiroptères	Diversité moyenne (9 espèces recensées et le groupe des murins). Une espèce retenue présentant un enjeu de conservation modéré : le Murin de Brandt Gîtes arboricoles probables pour quatre espèces dans le boisement de vieux chênes. Gîtes anthropiques éventuels pour deux espèces.	Globalement faible à modéré	Contrainte réglementaire : 9 espèces protégées (risque de destruction des individus, ainsi que des habitats de repos et reproduction, perturbation intentionnelle)	Présence de neuf espèces d'intérêt communautaire.	-

Tableau 26 : Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude (source : Biotope 2/2)

Au final les enjeux de biodiversité portent sur la zone de boisement à l'ouest et les espaces de prairies agricoles, ainsi que la partie aval du cours d'eau (petite mégaphorbiaie).



0 200 400 600 m



Source : IGN BD ORTHO, DREAL ARA - Cartographie : Biotope, 2016

Carte 16 : Synthèse des enjeux écologiques (source : Biotope)

3.4 PATRIMOINE ET PAYSAGE

3.4.1 Archéologie

L'atlas des Patrimoines fait état de 3 zones de saisine archéologique aux abords directs du carrefour des Couleures.

Identifiant	222674	222672	222673
Réglementation associée	Zone de saisine (décret 2004 - 490)	Zone de saisine (décret 2004 - 490)	Zone de saisine (décret 2004 - 490)
Seuil de la saisine	Zone 14 La Belle Meunière	Zone 13 Plovier	Zone 15 Quartier des Bruyères, Rousset
Numéro de l'arrêté	06-055	06-055	06-055
Date de l'arrêté	30/01/2006	30/01/2006	30/01/2006
Nature de l'occupation humaine	Sources, canaux, fontaines aménagées dès le Moyen Age, aqueduc antique	Motte et château fort du Moyen Age	Nécropole gallo-romaine
Commune	Valence	Valence	Valence

Figure 22 : Zones de présomption de prescription archéologique (source : Atlas des Patrimoines)

La zone d'étude recoupe la zone de saisine n°222672, concernant un site du Moyen-âge. Compte tenu de la nature de l'existant, le projet est susceptible d'affecter des vestiges archéologiques et devra faire l'objet de prescriptions de mesures archéologiques préventives.

Les terrains en question sont donc soumis, selon la nature des aménagements envisagés, à la réalisation d'un ou plusieurs diagnostics archéologiques et, au vu des résultats, de fouilles en conséquence. La disponibilité des terrains, ne pourra être effective qu'au terme de ces opérations d'archéologie préventive.

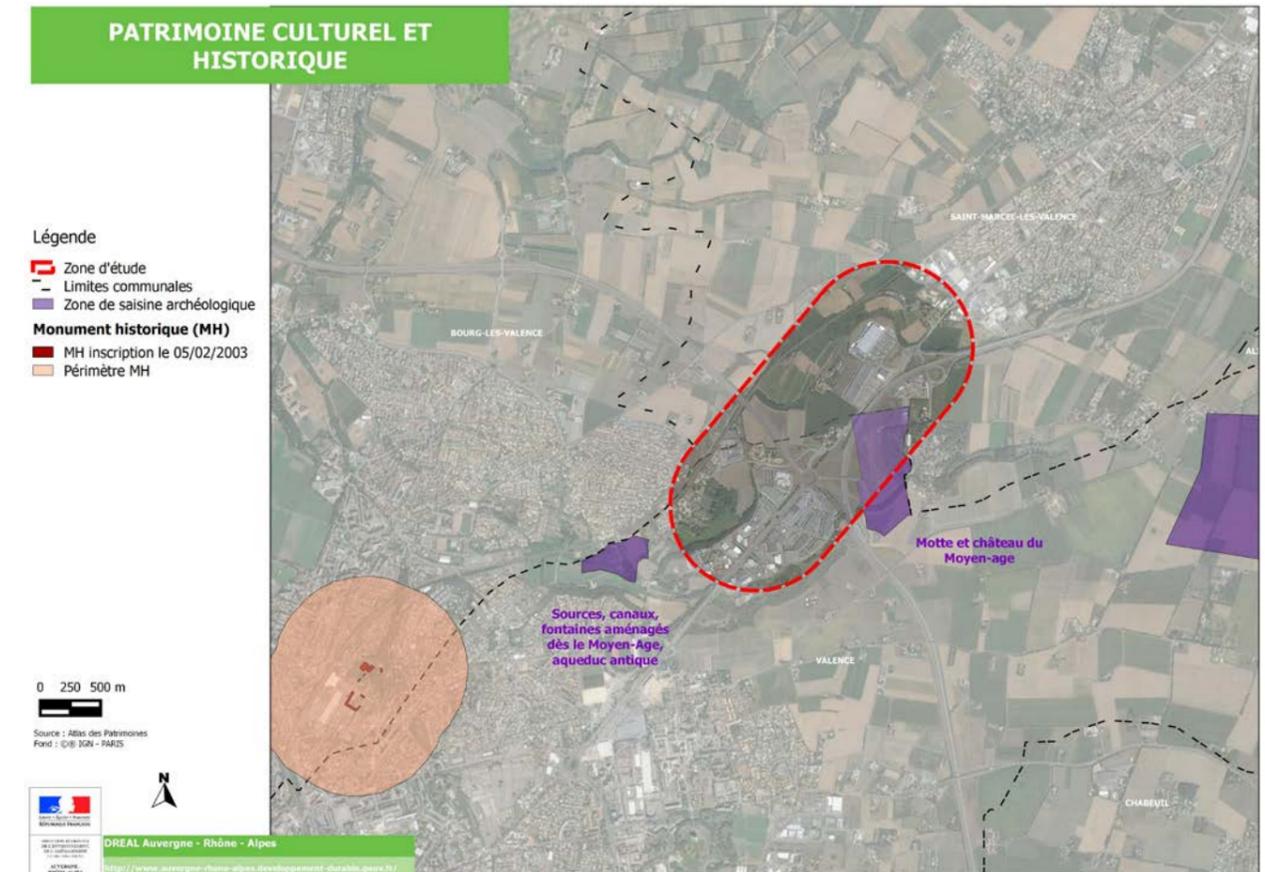
3.4.2 Monument historique

Les communes de Valence et de Bourg-lès-Valence comptent de nombreux monuments historiques dotés de périmètre de protection.

Un Périmètre de protection de monument historique peut être décrit de la manière suivante : « *chaque monument historique protégé, inscrit ou classé, génère un périmètre de protection de 500 m de rayon dans lequel tout projet modifiant l'aspect de l'existant est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.* »

Le monument historique le plus proche du carrefour des Couleures est le site de l'ancienne cartoucherie, inscrit le 05/02/2003, situé sur la commune de Bourg-lès-Valence, à plus de 2,7 km au Sud-Ouest.

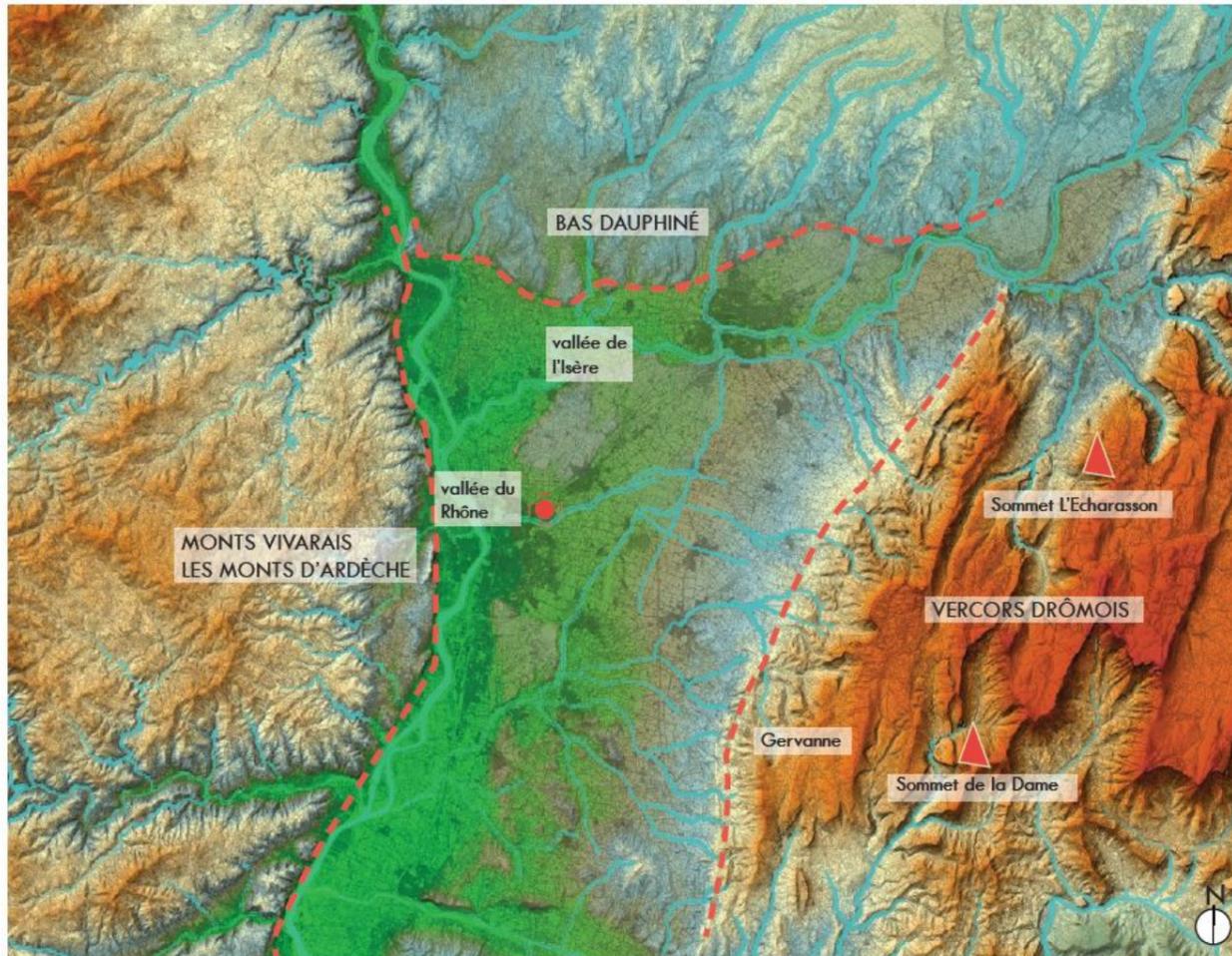
Le projet se situe en dehors du périmètre de protection de ce monument.



Carte 17 : Patrimoine culturel et historique

3.4.3 Paysage

3.4.3.1 Perception du site



Les massifs montagneux encadrant les horizons
● Périmètre d'intervention
▲ Sommet
Carrefour des Couleurs

Figure 23 : Perception des horizons encadrant le site de projet

Bas Dauphiné

Vaste plaine de piémont au pied des Alpes, entre le cours supérieur du Rhône et celui de l'Isère

Vercors Drômois

Massif montagneux des Préalpes.

La zone géographique tournée vers la vallée de l'Isère et du Rhône est la zone géographique de Gervanne, zone de collines accidentée au pied des plateaux

Monts Vivarais

Situés dans le Massif central, les monts Vivarais s'étalent en Ardèche jusqu'aux Cévennes et longent la vallée du Rhône. Sa position au centre de l'axe méridien de la vallée du Rhône place Valence au débouché de la vallée de l'Isère. La ville est ceinturée par trois massifs montagneux.

A 15 km du site, les sommets du Vercors Drômois marquent la façade Est.

A l'Ouest : à 6 km du site de projet, se dessinent les monts vivarais, moins élevés que la façade du Vercors.

Les plaines du Dauphiné, à 12 km, au relief plus bas, soulignent doucement les horizons du Nord.

A Perception du site dans la plaine de Valence

Le carrefour est aménagé dans la couronne périurbaine de Valence, dans « la Plaine de Valence », marquée par de grands équipements, d'après les familles de paysages déterminées par la DREAL¹.

Comme souligné par la carte géologique, le site s'inscrit dans la plaine à fort caractère agricole. Les alluvions fluviales favorisent le développement de cette activité.

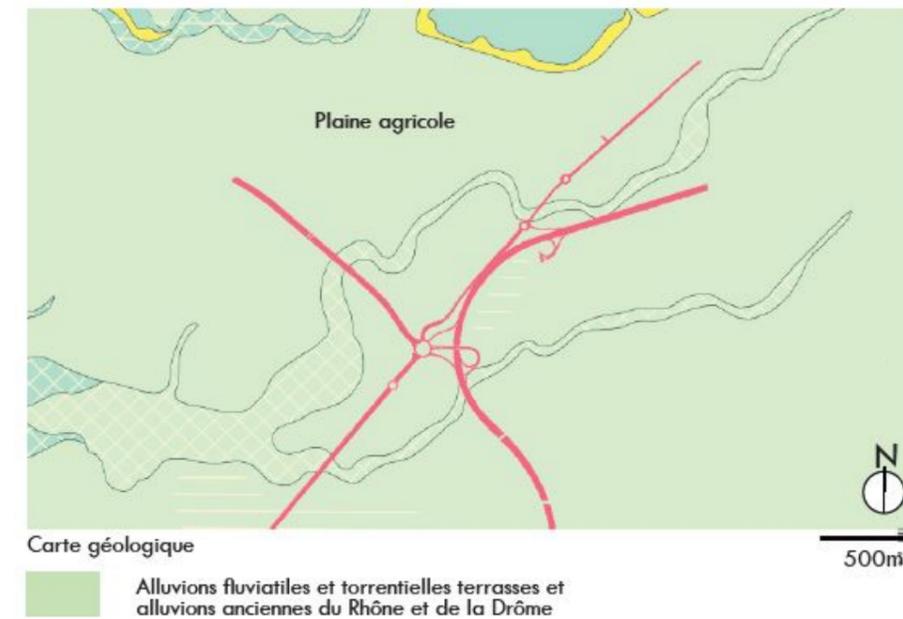


Figure 24 : Carte géologique

¹ http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/ORP/fiche_pdf.php?id_unite=241&photo=1.

Renommée pour être un immense verger, la plaine de Valence est aujourd'hui marquée par de lourdes transformations, notamment l'élargissement des routes, la construction de contournements routiers et le développement de zones d'activités commerciales et industrielles. Le site d'étude regroupe ces mutations et constitue un espace charnière des infrastructures routières et des zones au caractère plus rural, ponctué de villages.

La plaine présente de rares reliefs, ce qui permet d'offrir des vues qualitatives sur les silhouettes des massifs montagneux.

Zones de flux, les infrastructures routières délimitent le périmètre urbain de Valence mais aussi celui de Saint-Marcel-lès-Valence. Il s'agit alors d'une zone d'interface entre deux pôles urbains et une porte d'entrée de ville pour les 2 communes respectives.

Le fort dynamisme économique de la zone s'observe par l'aménagement des deux zones commerciales, celles des Couleurs pour Valence et celle de Laye pour Saint-Marcel-lès-Valence. Dissociées par le réseau routier, elles sont seulement distantes de 500m.

L'inexistence du réseau de circulations douces sur le site rend l'usage de la voiture indispensable.

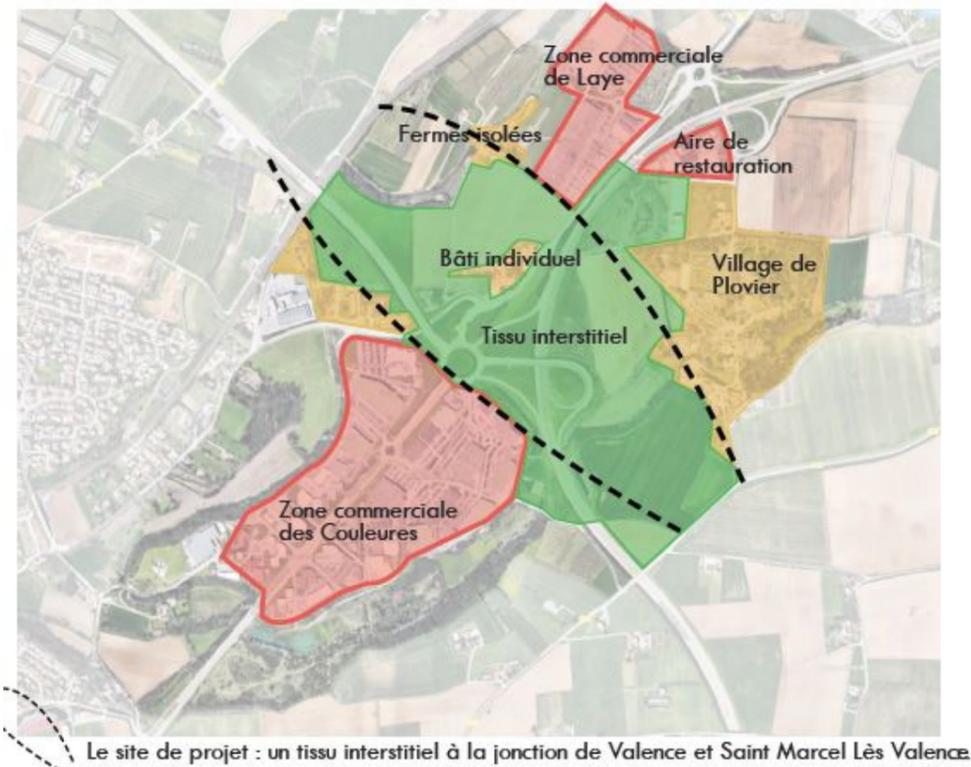
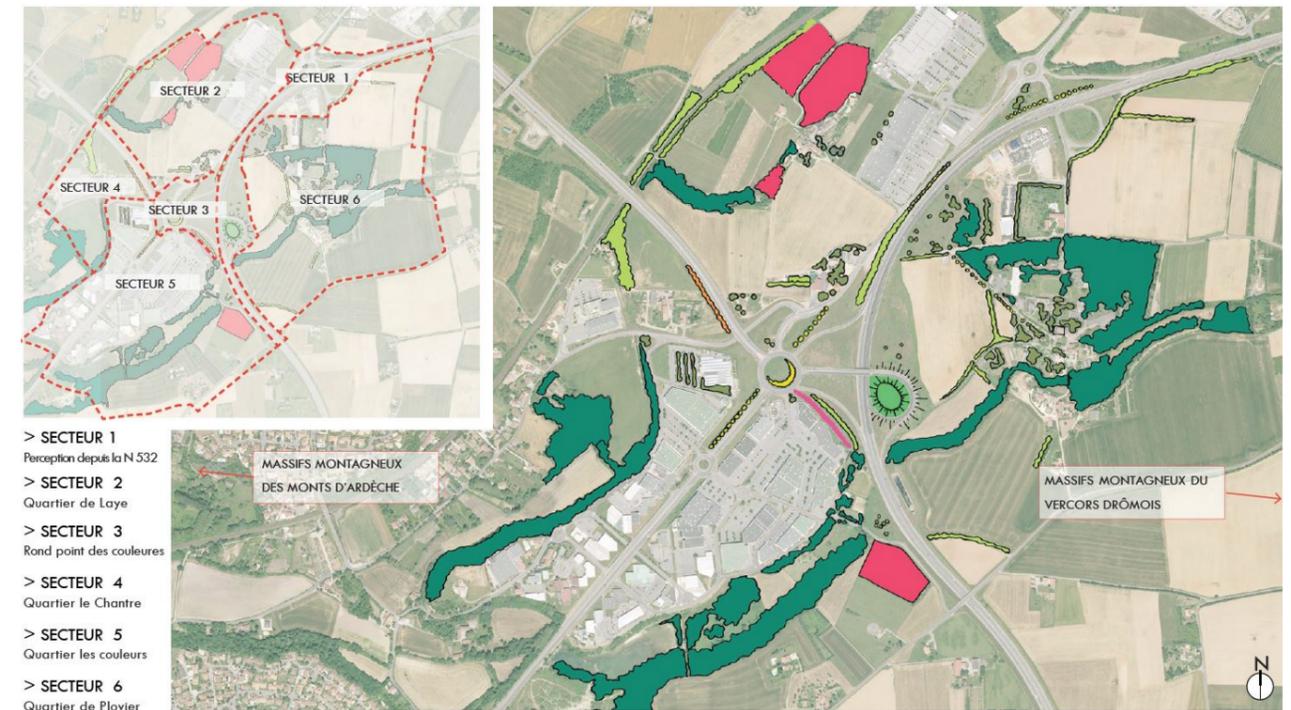


Figure 25 : Projet à la jonction entre Valence et Saint-Marcel-lès-Valence

A.a Perception des composantes paysagères du site par secteur



Composantes paysagères :

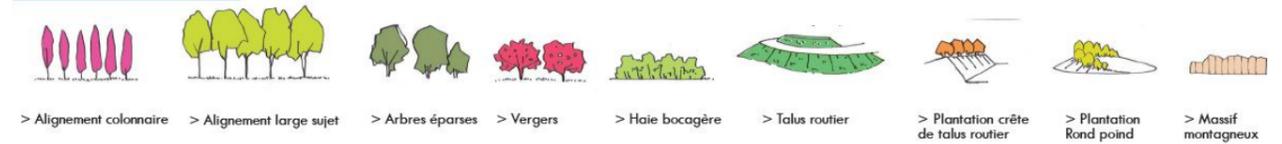


Figure 26 : Perception du site par secteurs

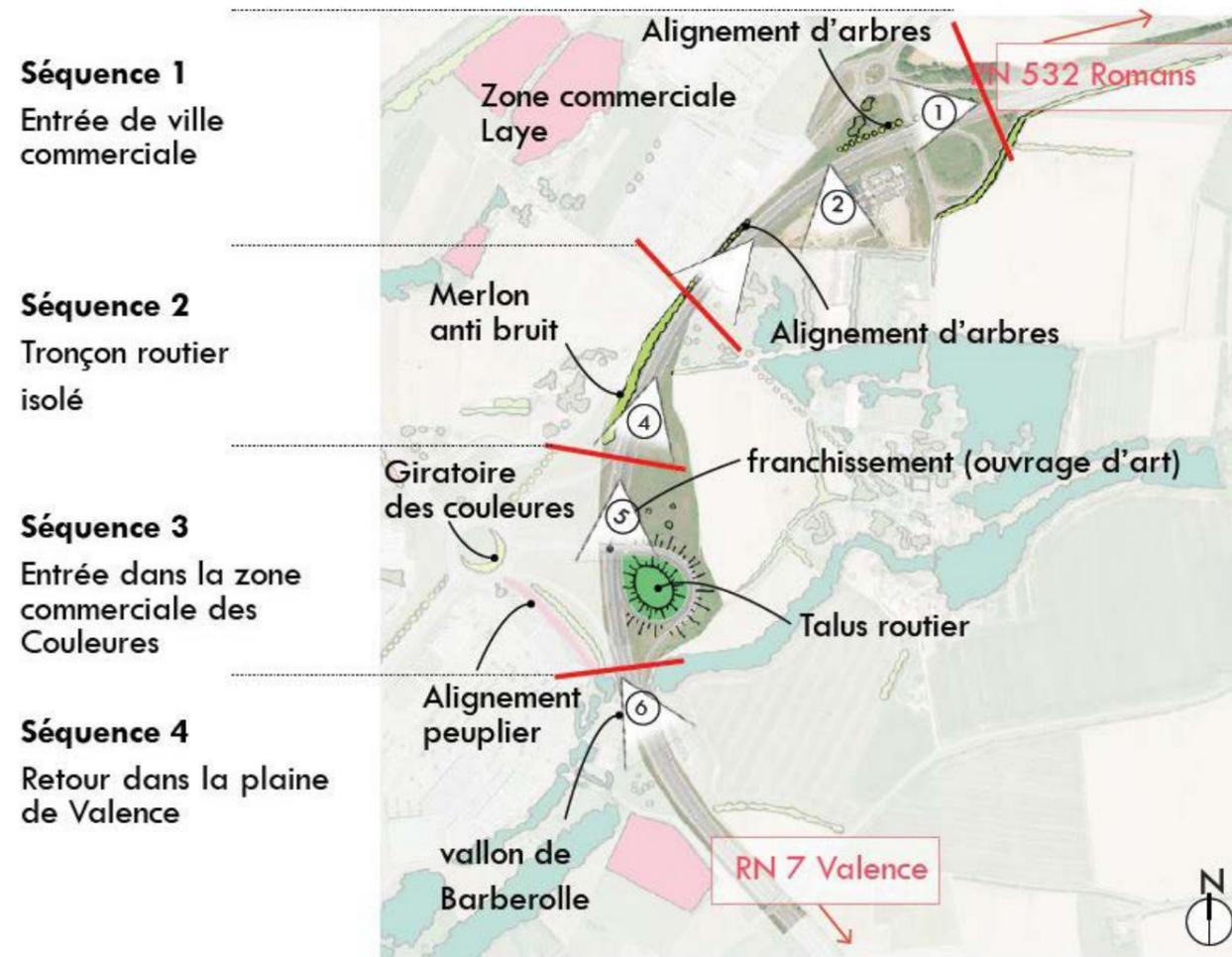


Figure 27 : Composantes paysagères environnantes au secteur 1 (1/2)

En direction de la RN 7 de Valence, la vision de l'automobiliste est, en amont du giratoire des Couleurs, assez restreinte et peu qualitative.

Le terre-plein central n'est pas engazonné. Le merlon sert de masque visuel et les plantations d'arbres partie Ouest masquent en grande partie les Monts d'Ardèche.

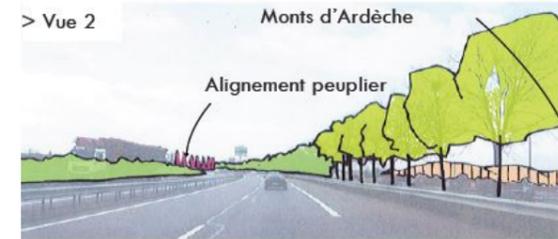
En partie Est, la topographie plane renforce la présence du talus routier pour le franchissement.

Après le passage du giratoire, la vue reste cloisonnée par les talus routiers. Cependant des angles de vue plus étendus vers le grand territoire s'amorcent par la perception de la longue silhouette des massifs du Vercors.



Séquence 1 / Entrée de ville commerciale

Au niveau du rond-point, de jeunes arbres d'alignement dissipent la vue vers la zone commerciale de Laye.



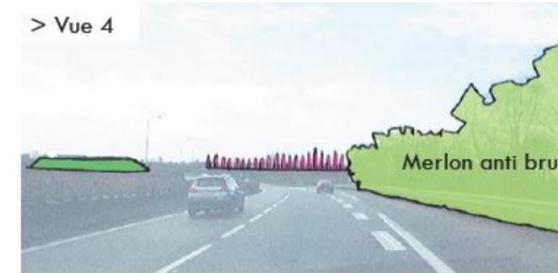
Le houppier assez haut des arbres d'alignement permet d'entre apercevoir les monts d'Ardèche en arrière-plan.

Les alignements de peupliers au loin sont un repère pour localiser le giratoire des Couleurs.



Séquence 2 / tronçon routier isolé

Tronçon caractérisé par la présence du merlon boisé longeant la route à l'Ouest. Le paysage et la zone commerciale ne sont pas perceptibles.



Séquence 3 / Entrée de la ZAC des Couleurs

Séquence très marquée par les jeux topographique induits par les infrastructures routières. La zone commerciale n'est que très peu visible mais les alignements d'arbres sont des indices de sa présence.



Séquence 4 / Tronçon routier isolé

La vue jusqu'à présent assez linéaire, concentrée sur l'axe routier, se libère. Les angles de vues s'élargissent sur les vastes étendues : en contrebas, vers le vallon de Barberolle et au loin, vers le massif du Vercors.



Photo 18 : vues sur les composantes paysagères environnantes au secteur 1 (1/2)

Secteur 1 / RN532 – Analyse Sud/Nord

En direction de la RN 532 Romans, la vision de l'automobiliste est très ciblée sur le paysage de proximité et peu d'horizons lointains remarquables sont perçus. L'effet couloir routier est très marqué partie Nord.

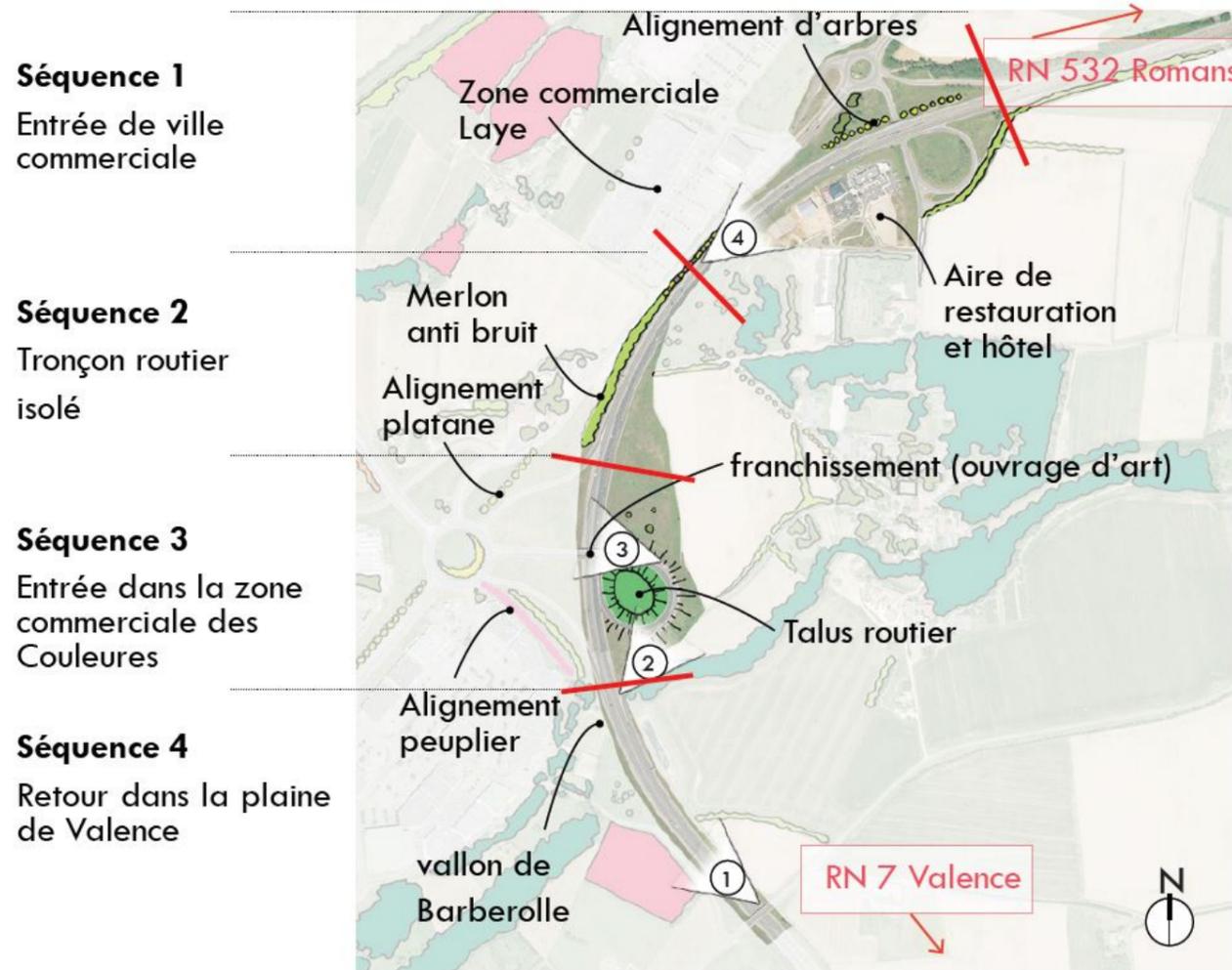
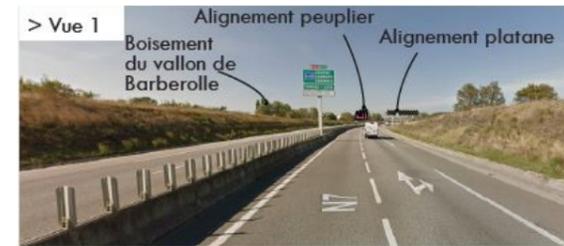


Figure 28 : Composantes paysagère environnantes secteur 1 (2/2)



Les talus encaissent la voie routière. Le paysage est contraint et restrictif. La cime des boisements du vallon de Barberolle est visible.

Le carrefour des Couleurs s'aperçoit par le signal visuel lointain des verticales dessinées par les alignements de platanes et des peupliers.



La vision se concentre sur les infrastructures routières.

Une voie d'évitement, de type « boucle » relie la branche Ouest de la RN au carrefour des Couleurs.

A ce niveau, le cours d'eau de Barberolle est enterré et canalisé. Les boisements soulignent sa réouverture.



Sur la voie d'évitement, le talus est entièrement engazonné. Ceci souligne l'artificialisation du relief.

Les arbres d'alignement (platanes et peupliers) marquent au loin l'arrivée sur le carrefour des Couleurs.



En direction de Romans, une aire de restauration est installée face à la zone commerciale de Laye mais sur la façade Ouest de la voie. Déconnectée du quartier de Plovier et séparée de la zone commerciale Laye, cette aire est destinée aux automobilistes. Il s'agit d'une aire de passage au traitement des abords peu qualitatif.

Au loin, les massifs du Vercors sont perceptibles

Photo 19 : vues sur les composantes paysagères environnantes au secteur 1 (2/2)

Synthèse des enjeux paysagers identifiés sur le secteur 1 :

- Préserver et étoffer les alignements d'arbres existants qui constituent des repères visuels dans ce territoire plan et participe à la qualité et l'identité de l'entrée de ville ;
- Préserver les linéaires de cordons boisés existants lorsqu'ils permettent de masquer ponctuellement les façades commerciales trop agressives.

Du point de vue des riverains, ils sont fonctionnels pour atténuer le bruit et l'impact visuel sur les infrastructures routières peu valorisantes.

Du point de vue de l'automobiliste, ils séquentent les accotements et attirent l'attention par ponctuation sur le paysage montagneux lointain.

Secteur 2a / Zone commerciale et agricole de Laye

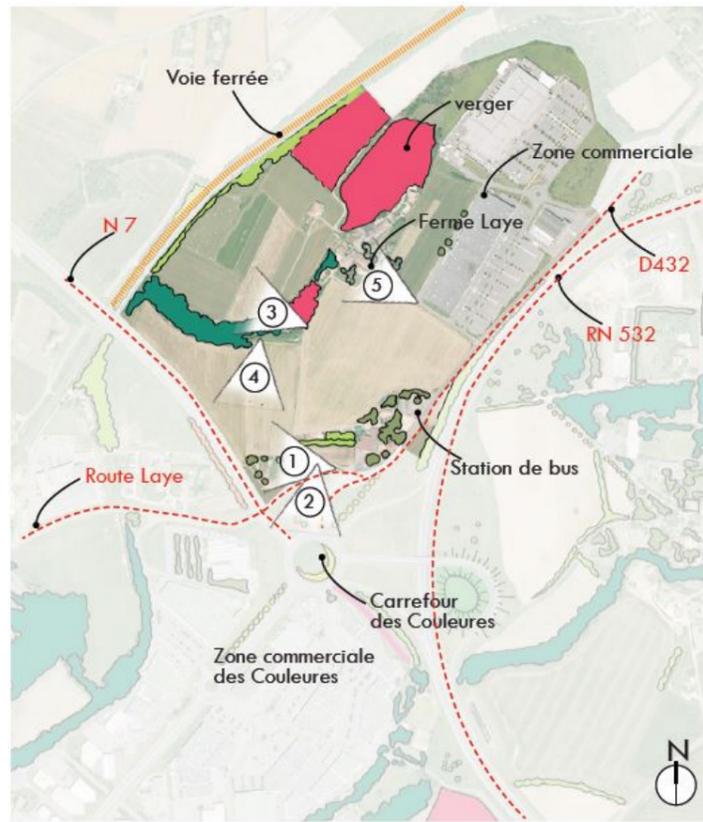


Figure 29 : Composantes paysagères environnantes au secteur 2a (1/2)

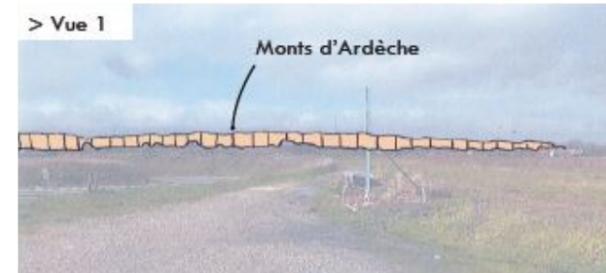
Cette séquence est définie par la route départementale en limite Est, par la route nationale N7 au Sud-Ouest et en limite Nord, par la voie ferrée.

Cette séquence est caractérisée par la zone commerciale de Laye, par quelques habitations résidentielles, des fermes parsemées et des surfaces agricoles.

La proximité des routes nationales est davantage sonore que visuelle grâce, notamment, aux plantations sur le merlon et des arbres d'alignement (présentés pour le secteur 1). L'œil est davantage capté par les grands horizons paysagers, vers les monts d'Ardèche et les lignes douces du bas Dauphiné.

Les enjeux paysagers identifiés pour le secteur 2a sont les suivants :

- Préserver autant que possible la visibilité lointaine sur les Monts d'Ardèche ;
- Créer des connexions entre la zone commerciale de la Laye et son environnement ;
- Préserver et mettre en valeur un potentiel d'activités relatives à la plaine agricole en marge et isolées (Vente à la ferme et vente des produits du terroir).

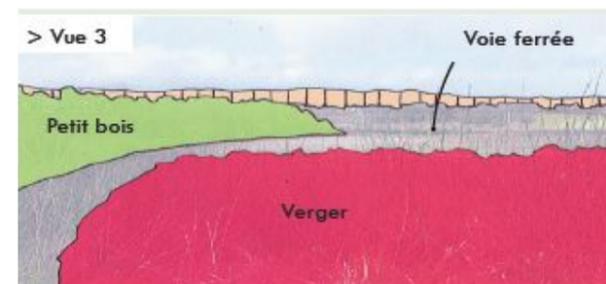


Le regard se porte en premier plan sur une petite friche/décharge, à ciel ouvert. L'arrière-plan est marqué par la silhouette des Monts d'Ardèche



En premier plan, la route de Laye.

En arrière-plan, le giratoire des Couleurs est repérable par l'alignement de platanes. La vision est dégagée mais peu qualitative.



En s'éloignant des infrastructures routières, le chemin d'exploitation conduit à découvrir un paysage agricole. Un petit bois délimitant deux parcelles masque la route N7 et la vue s'ouvre vers le Nord. Un doux relief fait apparaître en contrebas la voie ferrée. Les pentes douces sont occupées par des vergers.

Eloigné de l'effervescence engendrée par le nœud de circulation, le paysage silencieux est reposant.

Un regroupement de fermes domine cette légère colline.



En regardant vers Valence, la grande parcelle agricole s'étend jusqu'à la N7. Celle-ci est marquée par un talus planté, cachant des habitations privées.

La zone commerciale des Couleurs apparaît partiellement.



En retrait de la RN 532, un regroupement de fermes (dont la ferme de Laye : vente de produits agricoles) et vieilles bâtisses se cachent derrière la zone commerciale de Laye.

Photo 20 : vues sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 2 (1/2)

Secteur 2b /RD432 – Route de Laye

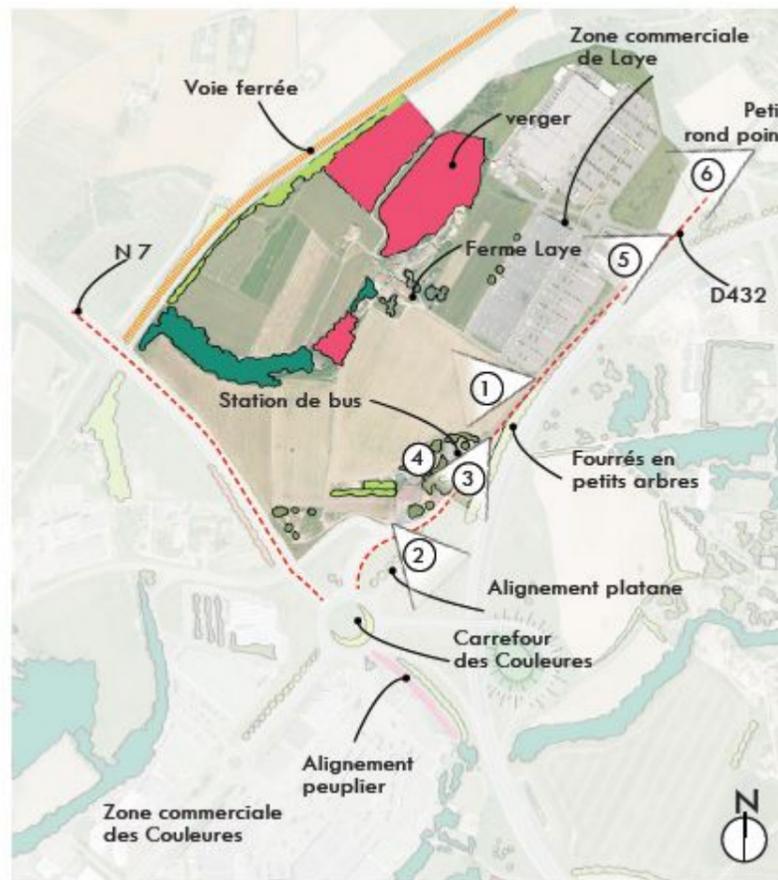


Figure 30 : Composantes paysagères environnantes à la séquence 2 (2/2)

Depuis le long de la route longeant la zone commerciale de Laye, le large terrain agricole offre une vision lointaine sur les Monts d'Ardèche. La RD 532 est masqué par un bandeau de fourrés boisés plantés le long de la RD432. Le carrefour des Couleurs s'aperçoit par les arbres d'alignement en arrière-plan.

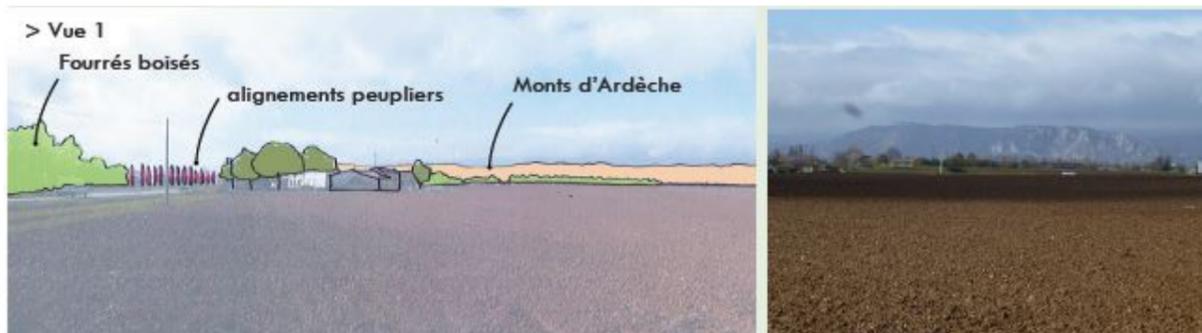


Photo 21 : vue 1 sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 2

A la jonction entre la route de Laye et la RD 432, l'alignement de platanes marque le premier plan. L'espace plat donne une vision large sur toutes les infrastructures routières.

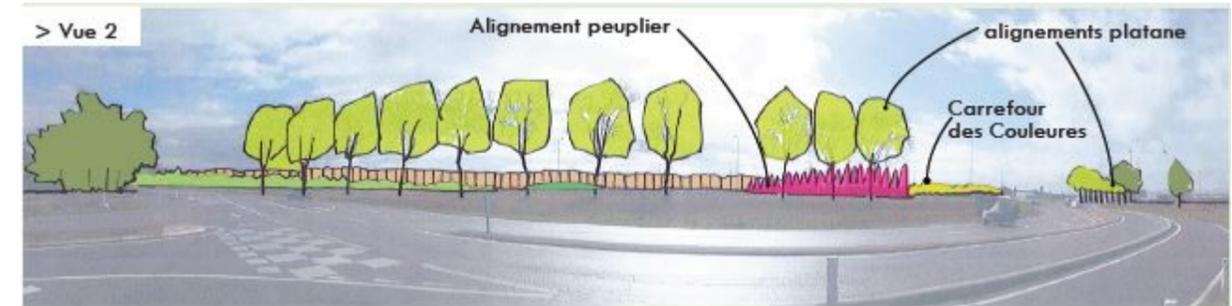


Photo 22 : vue 2 sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 2



Photo 23 : vues 3 et 4 sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 2

Une station de bus longe la D 432. Aucun trottoir n'est aménagé. Il s'agit alors d'un espace public dangereux pour le piéton. Une enseigne en retrait de la route propose la vente de produits du terroir. Le magasin « Au primeur du Chantre » est isolé malgré une notoriété locale. Il mériterait à l'avenir d'être soit déplacé ou mieux signalé.

Les photos suivantes présentent une vue sur la zone commerciale de Laye. Vision frontale peu engageante, sur les commerces et sur la linéarité de la RN 532.



Photo 24 : vue 5 et 6 sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 2

La zone commerciale est visible depuis le petit rond-point.

Les enjeux paysagers identifiés pour le secteur 2b sont les suivants :

- Les vastes espaces agricoles offrent des points de vue sur le grand territoire à affirmer ;
- Aménagement et potentiellement repositionner l'arrêt de bus existant ;
- Structurer l'espace d'accès au Primeur du Chantre pour une meilleur visibilité et une amélioration de ce secteur d'entrée de ville ;
- Traiter la route de la Laye comme une entrée de ville de qualité et non une voie d'accès à une zone commerciale comme c'est le cas actuellement.

Secteur 3 – carrefour des Couleures

Cette séquence correspond aux ambiances paysagères concentrées aux abords du rond-point.

Ce dernier est entouré d'espaces délaissés : des prairies d'origine anthropiques, relatives à l'aménagement des infrastructures routières.

Ces surfaces plates au premier plan font ressortir tous les éléments verticaux à proximité : alignements d'arbres et talus routier.

L'animation des reliefs en arrière-plan s'observe très furtivement. La vue n°1 offre un angle de vue sur le grand territoire à affirmer.

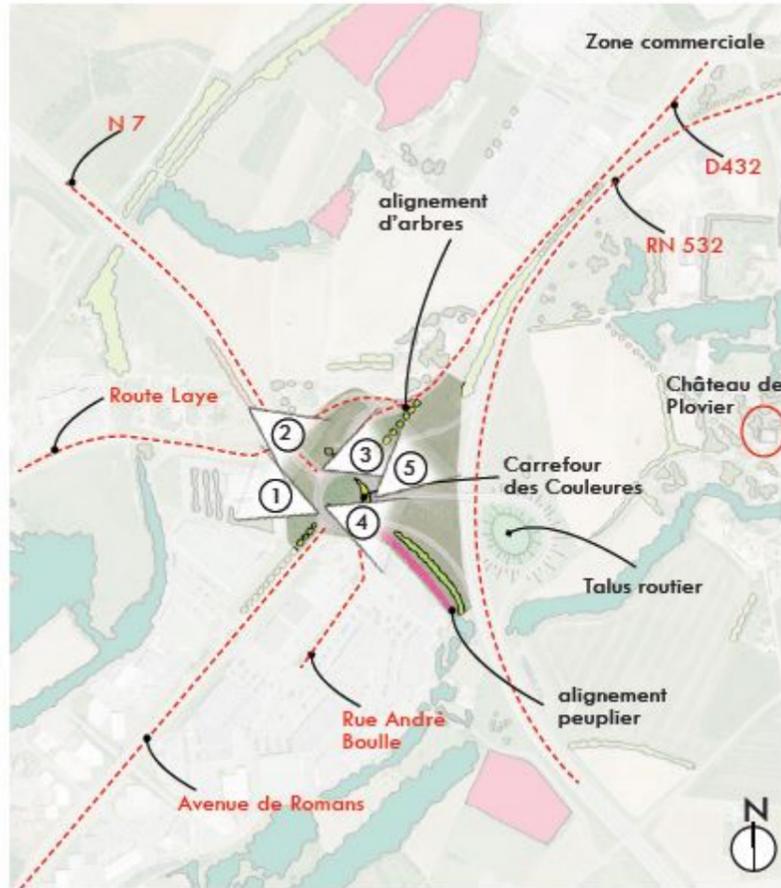
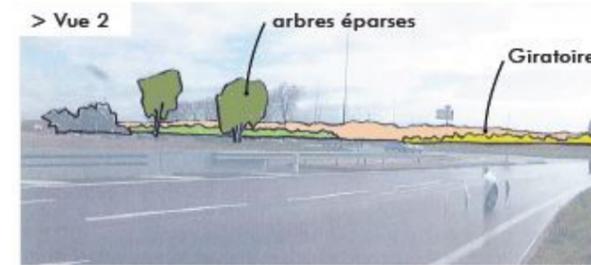


Figure 31 : Composantes paysagères environnantes au secteur 3 (1/2)



Par le nivellement de la route de Laye qui s'abaisse pour passer sous la N7, un angle de vue sur les Monts d'Ardèche se libère. Cette vue est à privilégier puisqu'il s'agit de la seule sur le grand territoire.



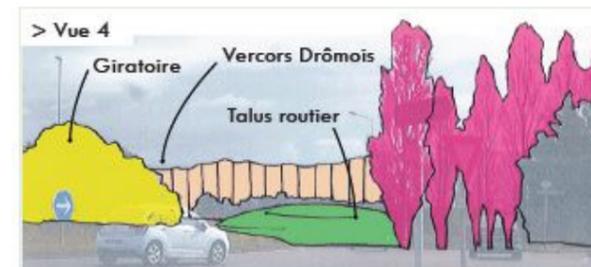
A une centaine de mètres du giratoire, depuis la N7, la vision est linéaire. On observe la végétation horticole du rond-point et quelques arbres éparpillés.

Cette large vision permet à l'automobiliste d'observer la fluidité du trafic sur le rond-point et ainsi adapter sa vitesse en fonction.



Au niveau du rond-point, depuis la N7, à la manière des points cardinaux, les alignements d'arbres affirment la direction Nord-Est/Sud-Ouest. Cet axe marque l'entrée dans la ville de Valence.

A l'arrière-plan, la vision est linéaire par les lignes de boisement. Cependant le château de Plovier est perceptible et devient un repère.



Sur le rond-point la vision est rapprochée et cadrée par les écrans végétaux de proximité. Les alignements de peupliers masquent les façades de la zone commerciale des Couleures.

Le traitement du rond-point n'a pas d'identité particulière. Le traitement végétal est assez pauvre. Le rond-point est dessiné avec une demi-lune plantée d'arbustes persistants occultant partiellement la vision sur l'échelle globale du rond-point.

Cet aménagement composé de plusieurs obstacles visuels permet à l'automobiliste de devoir examiner la situation à vitesse réduite.



La vision, jusqu'à présent cloisonnée, se libère grâce aux grandes étendues de prairies délaissées en premier plan.

La silhouette des massifs du Vercors est perceptible.

Photo 25 : vues sur les composantes paysagères environnantes au secteur 3 (1/2)

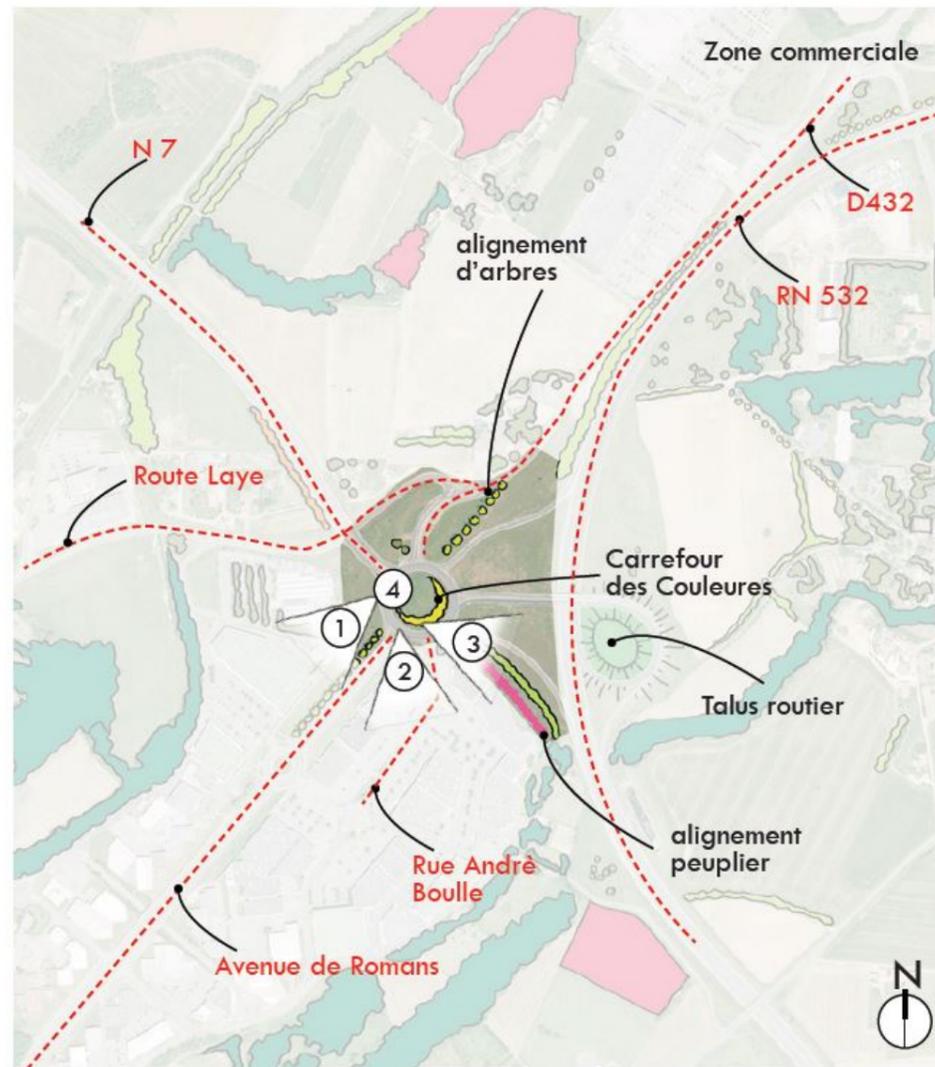


Figure 32 : Composantes paysagères environnantes au secteur 3 (2/2)



Tout autour du giratoire, les grandes pelouses dilatent l'espace et renforcent le caractère routier du giratoire (élément dissocié du tissu urbain)



Depuis le giratoire des Couleurs, les bâtiments commerciaux et les aires de stationnement accolés sont clairement identifiables.

Les accotements engazonnés, dépourvus d'arbustes, participent à amplifier la vue sur la zone et les dessertes de services.



En limite de la zone commerciale, des plantations serrées d'alignement de peupliers participent à masquer partiellement les grandes surfaces.



Le traitement du giratoire des Couleurs est de faible qualité. Un léger talus surélève la moitié du cercle, permettant ainsi de faire ralentir les automobilistes pour apercevoir les prochaines sorties.

Ce traitement paysager manque d'originalité et ne souligne pas l'entrée de ville.

Photo 26 : vues sur les composantes paysagères environnantes au secteur 3 (2/2)

Les enjeux paysagers identifiés pour le secteur 3 sont les suivants :

- Un carrefour rythmé par plusieurs éléments verticaux de repère qui sont des points d'attention pour l'automobiliste et qui induisent alors un abaissement de la vitesse ;
- Un traitement paysager faible :
 - Les moins : Des espaces engazonnés sans usages et à faible valeur écologique ; Un giratoire ordinaire, peu attractif, sans intérêt visuel ; plantation monospécifique au feuillage persistant.
 - Les plus : Des écrans végétaux participant à occulter les vues sur des façades commerciales monotones.

Séquence 4 - Le Chantre

Cette séquence se définit par la voie ferrée au Nord-Ouest, la N7 à l'Est et la zone commerciale des Couleurs au Sud.

La route de Laye traverse cette séquence. Il s'agit d'une route secondaire à l'avenue de Romans. Elle dessert le tissu pavillonnaire périphérique et communique avec le carrefour des Couleurs en passant sous la N7.

Cette séquence est marquée par un fort changement topographique offrant de belles perspectives vers les monts Ardèchois. La zone des Couleurs située sur une butte a un impact visuel modéré grâce à un cordon boisé cintrant les bâtiments.

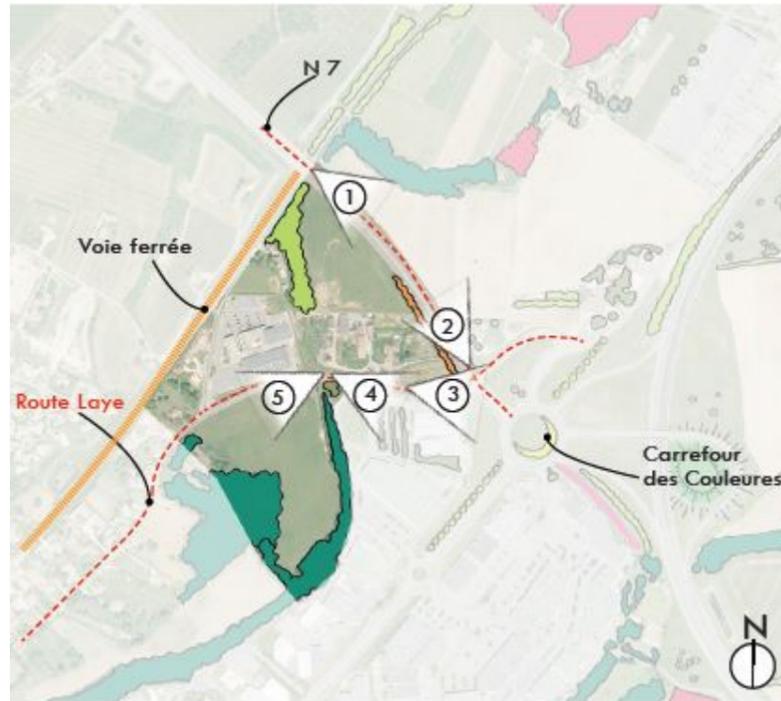
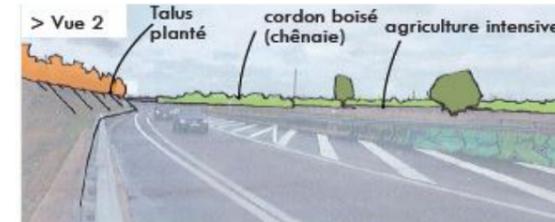


Figure 33 : Composantes paysagères environnantes à la séquence 4



Depuis la N7, au niveau du passage au-dessus de la voie ferrée, le carrefour des Couleurs est repérable par les alignements de platane.

La vue est très étendue sur le grand territoire, vers les massifs du Vercors.



Dans l'autre sens de la N7, en sortant du giratoire des Couleurs, un talus raide renvoie le regard sur les terres agricoles intensives de maïs avec, en marge, quelques arbres éparses.



La route de Laye est en pente jusqu'au Carrefour des Couleurs. Au niveau de la zone commerciale, la route est encaissée. L'effet « couloir », sans visibilité est accentué par la raideur des talus.

Une haie monospécifique crée un écran à l'arrière des commerces.

Le carrefour des Couleurs est repérable par les alignements de platanes.



En contrebas de la route de Laye, la zone commerciale des Couleurs est partiellement dissimulée par un cordon boisé. L'impact visuel des grandes surfaces est ainsi atténué.



Sur la route de Laye, en direction de Valence, la vue se libère sur les Monts d'Ardèche.

Photo 27 : vues sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 4

Synthèse des constats paysagers séquence 4

- Une persistance des espaces agricoles ;
- La zone commerciale des Couleurs impactent faiblement le paysage malgré sa position en hauteur ;
- Le carrefour des Couleurs est visible à très longue distance par les larges ouvertures agricoles.

Secteur 5 / Zone commerciale des Couleures

Ce secteur présente les ambiances autour de la zone commerciale des Couleures. L'avenue de Romans irrigue par voies secondaires les magasins. Il s'agit d'une avenue principale pour rejoindre le centre-ville de Valence.

La largeur de la voirie est de 25 m. Les accotements engazonnés de 20 m de part et d'autre ouvrent davantage l'espace et laissent apparaître les façades arrière des commerces. Ces derniers tournent le dos à l'avenue. Ajouté à la linéarité du tracé routier, l'avenue n'est guère accueillante par le traitement de la voirie usagée (nombreuses rustines et enrobé vieillissant).

Derrière la zone d'activité, se cache un cours d'eau oublié : la Barberolle, à la ripisylve très dégradée. Le petit vallon dans lequel il s'inscrit est cultivé et ponctué de quelques groupements arborés, prairies et friches. Quelques chênes pubescents et des boisements anthropiques dissimulent son tracé.

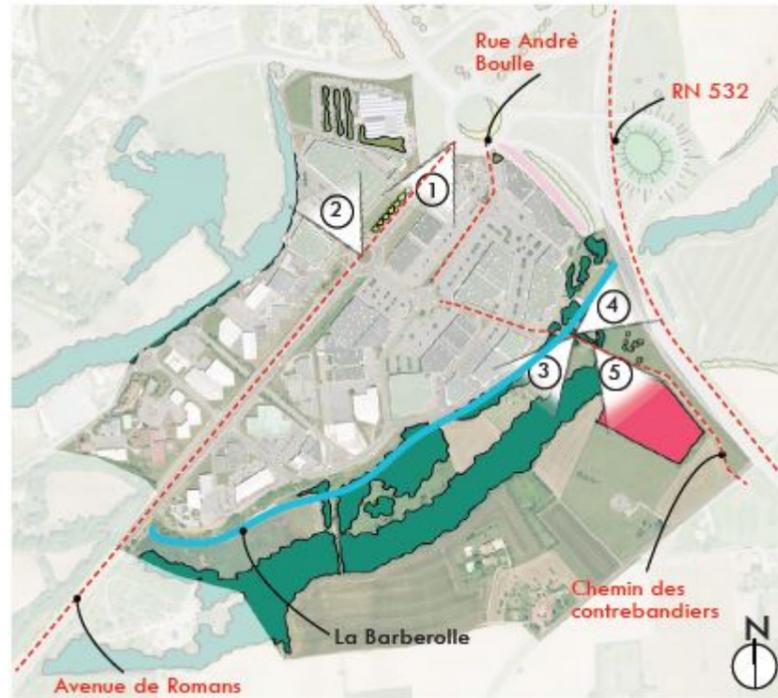


Figure 34 : Composantes paysagères environnantes au secteur 5



Le début de l'avenue est traité par un alignement de platanes qui fait écho à celui planté au niveau du carrefour des Couleures, dans le même axe.

De cette manière, le giratoire s'inscrit dans cette ligne directrice et appartient à une structure végétale.

L'angle de vue sur l'arrière des commerces est à atténuer.



Il n'y a pas d'accès direct depuis l'avenue de Romans sur les commerces.

Un petit rond-point situé au milieu de l'avenue divise les flux et permet de rejoindre les commerces.



En retrait et encaissé dans un petit vallon, le ruisseau de la Barberolle a limité l'extension de l'aire commerciale partie Sud.

Il est actuellement seulement perceptible depuis le chemin des contrebandiers. Ses berges ne favorisent pas des échanges entre les milieux aquatiques et terrestres : trop hautes et abruptes. La biodiversité est alors assez faible.



A cause de l'aménagement routier de la RN 532, le milieu aquatique a été impacté. La section de la rivière a été recalibrée. Le quartier de Plovier s'entraîne à voir le château qui constitue un point de repère patrimonial de qualité.



Des terrains agricoles se sont installés à proximité du milieu humide.

A l'arrière de la zone commerciale, le paysage agricole reprend sa place et laisse découvrir de belles perspectives sur le léger bombement du relief.

Photo 28 : vues sur les composantes paysagères environnantes à la séquence 5



Figure 35 : Inscription de la zone commerciale des Couleurs à l'échelle de Valence



Figure 36 : Inscription de la zone commerciale des Couleurs sur l'avenue de Romans

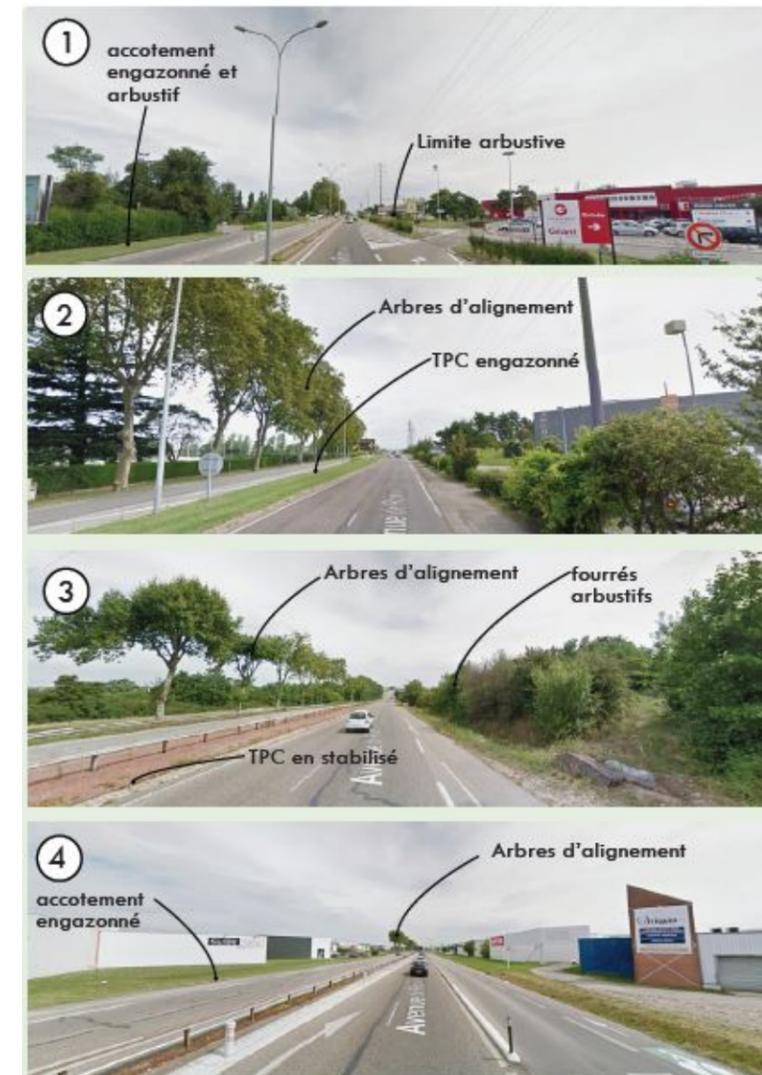


Photo 29 : Détails des vues sur la zone commerciale depuis l'avenue de Romans

Sans véritable fil conducteur, l'avenue présente des disparités. Par moment, le terre-plein central est engazonné ou en stabilisé. L'éclairage public est installé ponctuellement sans homogénéité. Les grandes surfaces sont plus ou moins aménagées par un traitement végétal des entrées. Seul un alignement de platane discontinu trace un fil conducteur en pointillé.

L'avenue de Romans est séquencée de coupure verte. Ces petits groupements de boisements sont des respirations le long de cette avenue très artificielle. Ils sont à maintenir et renforcer dans le paysage. L'avenue de Romans devient alors une artère desservant les commerces dispatchés de part et d'autre de l'avenue. La voirie actuelle est uniquement empruntable par les voitures (pas d'aménagement pour les circulations douces).

L'enjeu de cette séquence est la prise en compte, dans une plus large échelle, de la zone commerciale des Couleurs. Il s'agit de la première zone d'activité commerciale de Valence et des départements de la Drôme et de l'Ardèche en chiffres d'affaire. Elle s'inscrit en limite de l'avenue de Romans et se rattache à deux autres zones commerciales espacées.

Synthèse des constats paysagers séquence 5

- Une avenue non homogène : traitement discontinu du mobilier urbain, des aménagements routiers (barrière de sécurité ou terre-plein central) et des accotements végétalisés ;
- Le cours d'eau de la Barberolle est isolé, en retrait et oublié, difficile à approcher. Sa présence est à affirmer ;
- Les zones d'activités ne font pas l'objet d'un travail d'intégration dans le paysage et constituent un point noir.

Secteur 6 – Plovier

Ce secteur s'inscrit dans la boucle de la RN 532. Il s'agit des perceptions du carrefour depuis les environs du hameau de Plovier.

Un petit regroupement de maisons individuelles et fermes constituent ce hameau. Il se cantonne le long de la rivière de Barberolle. Il est entouré de monocultures intensives de céréales et quelques haies arbustives. Ces espaces isolent les riverains de l'infrastructure routière, mais des nuisances sonores persistent.

Au centre de l'organisation bâtie se dresse le Château de Plovier construit à partir de 1895. Il s'agit d'un repère depuis le carrefour.

Légèrement surélevé, le secteur de Plovier bénéficie, par son éloignement avec l'intersection routière, de vues dégagées sur le grand territoire. Les alignements d'arbres dissipent partiellement la zone commerciale des Couleures et favorisent la vue sur les Monts d'Ardèche.

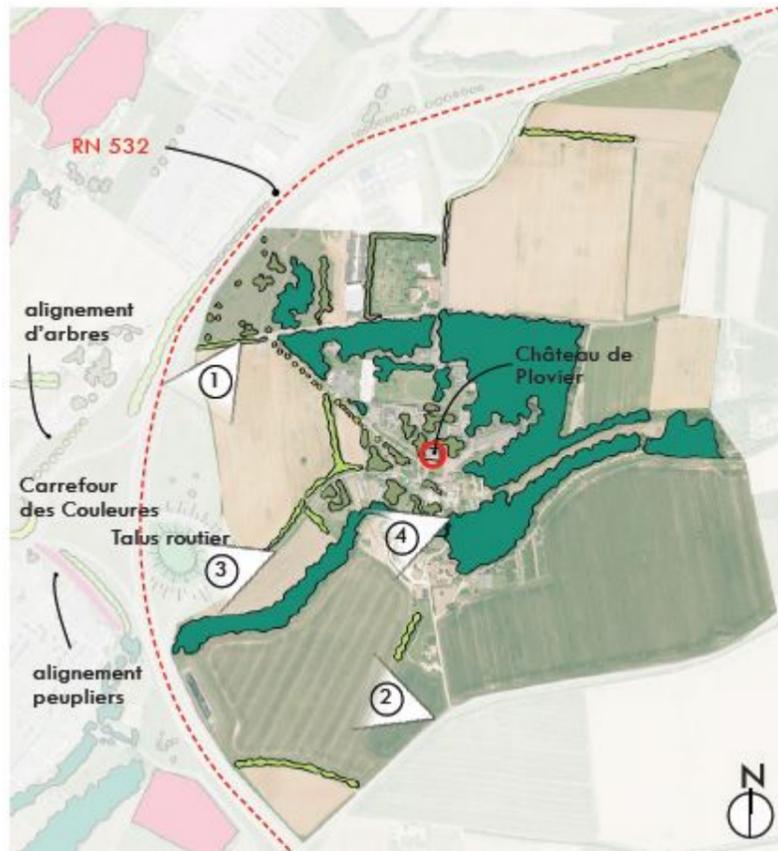


Figure 37 : Composantes paysagères environnantes au secteur 6

Depuis un chemin d'exploitation, la vue sur l'infrastructure routière est très forte par le manque d'écran végétal au-devant du talus routier.

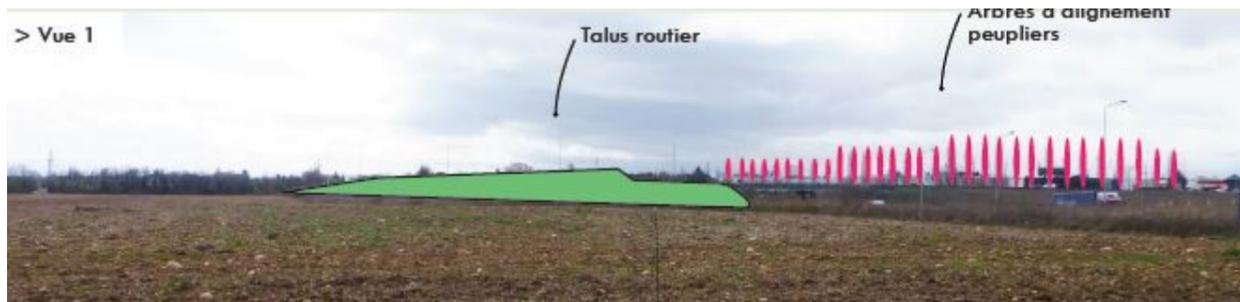


Photo 30 : Vue 1 sur les composantes paysagères environnantes au secteur 6

Au Sud de Plovier, les infrastructures routières sont quasiment masquées par les différents boisements.

La vue se porte davantage vers le lointain.



Photo 31 : Vue 2 sur les composantes paysagères environnantes au secteur 6

Au pied du talus, ce dernier s'impose. Le contraste est saisissant entre le milieu agricole en contrebas et les hauts candélabres au langage très routier en surplomb.



Photo 32 : Vue 3 sur les composantes paysagères environnantes au secteur 6

Au centre de Plovier, le ruisseau de la Barberolle apparaît entre le tissu résidentiel. Ses berges sont tout autant abruptes qu'au cours de son passage au niveau de la zone d'activité des Couleures.

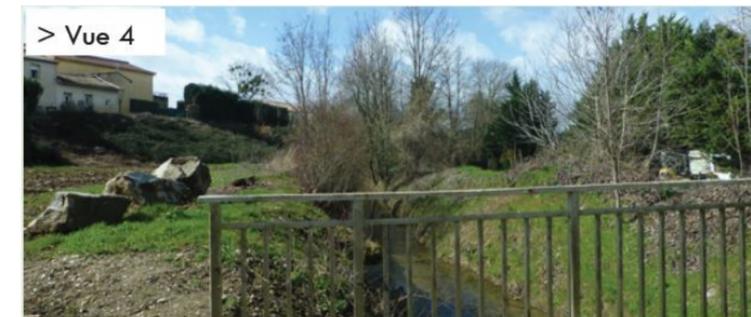


Photo 33 : Vue 4 sur les composantes paysagères environnantes au secteur 6

Les enjeux paysagers identifiés sont les suivants :

- Paysage de plaine de qualité avec des horizons remarquables sur les massifs montagneux ;
- Le cours d'eau de la Barberolle est difficile d'accès et peu perceptible. Il serait judicieux de renforcer sa perception et sa trame bocagère associée.

B Continuités paysagères et écologiques

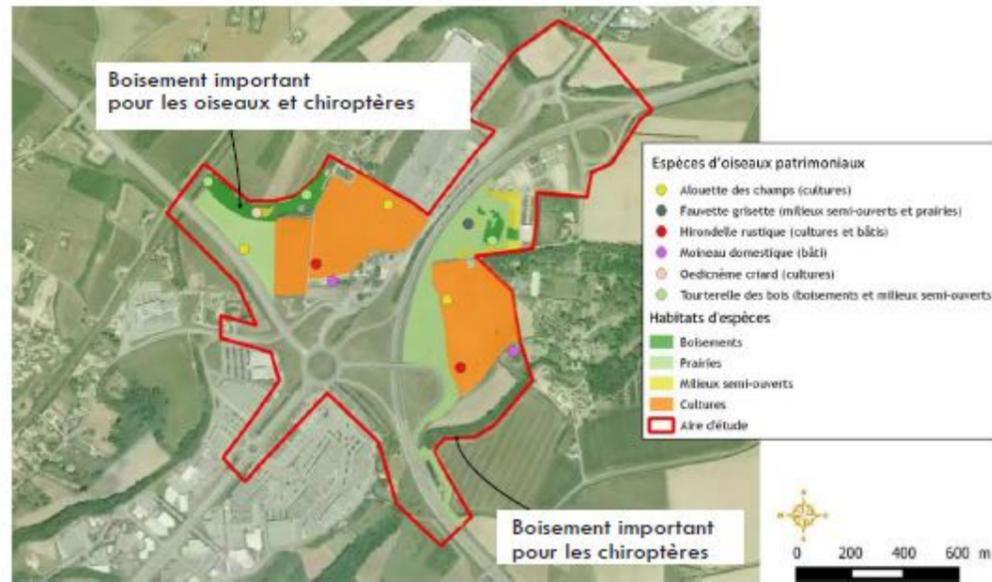


Figure 38 : Carte des espèces d'oiseaux patrimoniaux, élaborée par BIOTOPE

D'après l'inventaire faune flore réalisé par l'organisme BIOTOPE, la biodiversité du secteur est faible.

Cela s'explique par la localisation du site d'étude dans la plaine de Valence : un secteur en périphérie de l'agglomération composé de monoculture intensive.

Sur le site, on compte peu de masses végétales généreuses. Celles présentes sont à conserver car il s'agit de zones de repos et d'alimentation pour les espèces d'oiseaux nicheurs et les chiroptères.

Une prairie accueille une concentration importante de plantes patrimoniales qu'il faut préserver.

Au sujet de la rivière de Barberolle, un manque de végétation aquatique et une faible lame d'eau ont été constaté. Le tracé est rectiligne et les berges trop hautes et abruptes. Il n'y a donc pas d'habitat favorable à la vie aquatique.

Ces constats soulignent l'importance de revoir la trame verte et bleue afin de favoriser des corridors écologiques et améliorer la diversité locale. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Valence souligne ce constat.

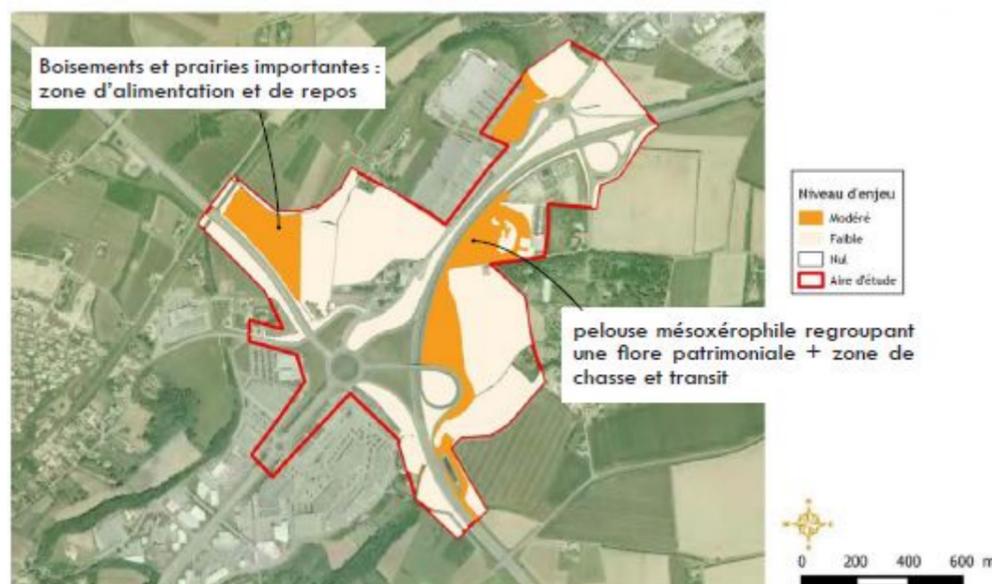


Figure 39 : Carte des niveaux d'enjeux écologiques, élaborée par BIOTOPE

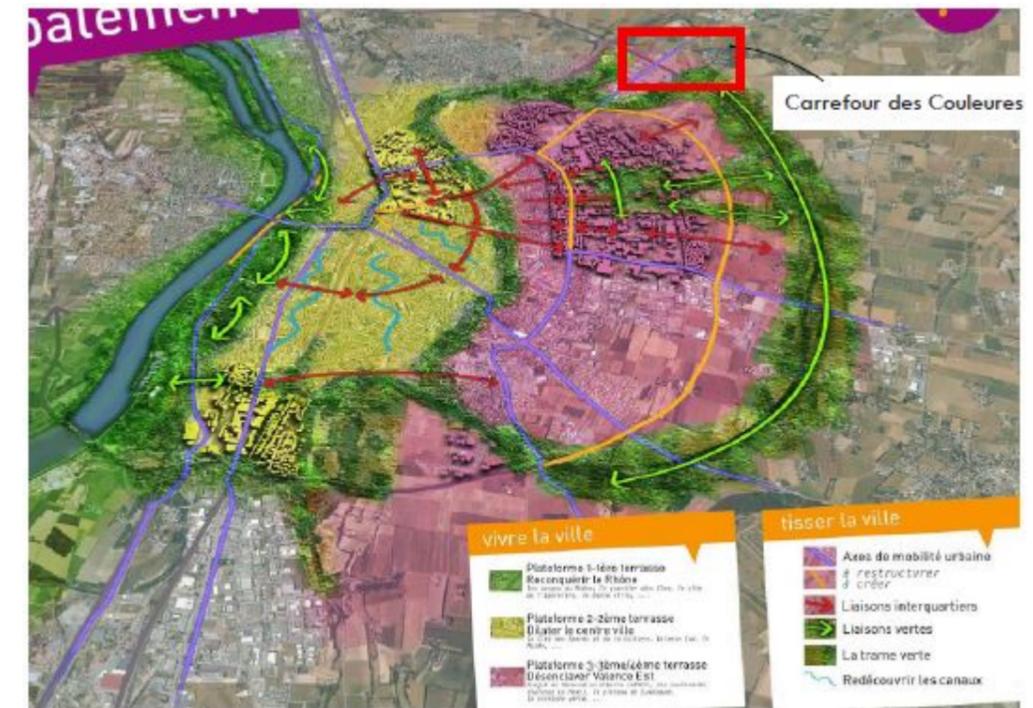


Figure 40 : Carte d'intentions " Pensez Valence globalement" élaborée dans le PADD de Valence



-  La Barberolle
> Favoriser un environnement favorable à la vie aquatique
-  Trame verte à amplifier
-  Boisements à conserver
-  Des transitions végétales à construire
-  Pelouse à préserver

Figure 41 : Synthèse des continuités paysagères à affirmer pour favoriser la diversité des espèces et des habitats

Le long de La Barberolle, les boisements anthropisés (Robinier pseudoacacia) sont dégradés.

A l'avenir, il faut amplifier le corridor rivulaire autour de la Barberolle et enrichir sa diversité notamment par la suppression des espèces envahissantes (désherbage des ronces, et suppression des colonies de vigne -vierge et des faux-vernis du Japon) et par la plantation de sujets inféodés aux ripisylves d'affinité méditerranéenne : frênes, ormes.

Le nouveau projet routier est l'occasion de revoir le traitement des accotements afin d'enrichir la diversité locale mais aussi d'agrémenter la vision de l'automobiliste. Les espaces enherbés peuvent, par exemple, être gérés avec des fauches plus tardives et laisser se former des prairies.



Photo 34 : Barberolle



Photo 35 : Accotements routiers à enrichir

C Comparaison des entrées de ville

C.a Valence

Le giratoire des Couleurs est caractérisé par le rôle de jonction entre un milieu très urbain qu'est la zone commerciale des Couleurs et les espaces agricoles important qui caractérisent l'entrée de ville au Nord.

L'axe d'entrée Nord-Ouest que constitue le Boulevard du Troisième Millénaire est une typologie qui se rapprocherait des problématiques de la Route de Laye et pourrait ainsi être pris comme exemple.

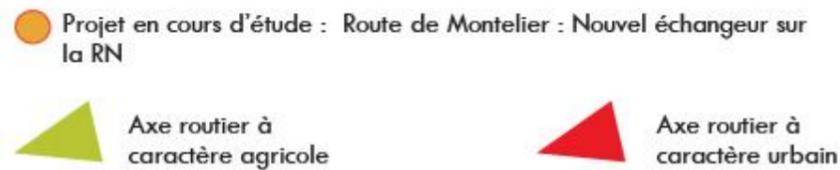
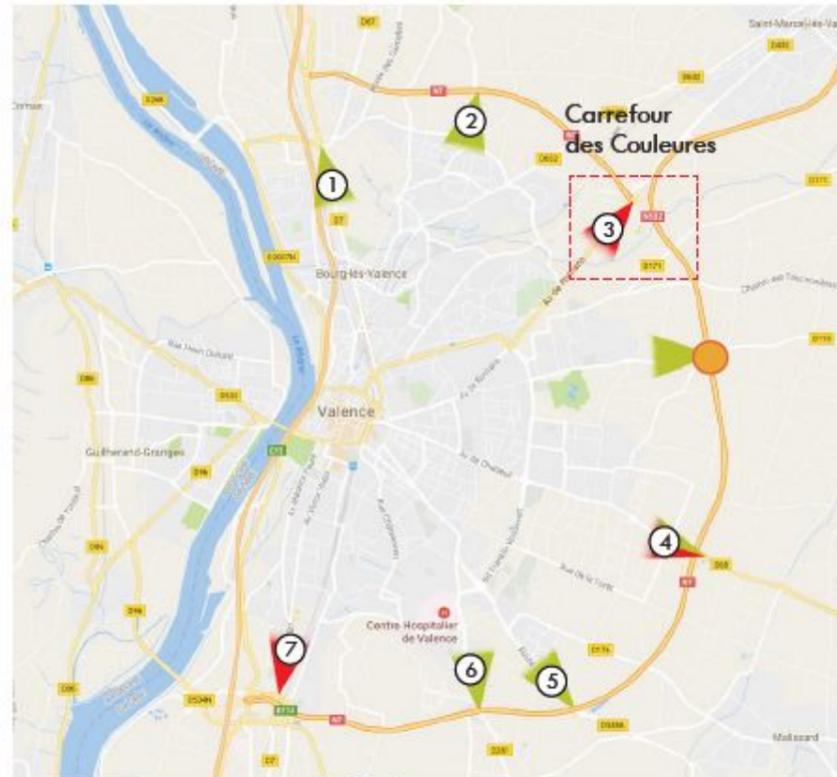


Figure 42 : Caractère des axes routiers et entrées de ville de Valence



Montée du long

- Bel alignement structurant d'entrée de ville ;
- Très bonne perception des Monts d'Ardèche ;
- Aucun espace destiné aux circulations douces ;
- Traitement très routier de la chaussée.



Boulevard du troisième millénaire

- Axe d'entrée assumé par un bel alignement de jeunes tilleuls structurant ;
- Bandes cyclables sur les bas-côtés de la chaussée ;
- Voie douce indépendante à l'Ouest du boulevard.



Avenue de Romans



Chemin de Valence à Léoncel

- Côté direct d'espaces agricoles et zone commerciale ;
- Perception ponctuelle des Monts d'Ardèche en arrière-plan ;
- Aucun espace destiné aux circulations douces ;
- Traitement très routier de la chaussée.



Route de Crest

- Très bonne perception des parcelles agricoles à l'Ouest et du relief des Monts d'Ardèche ;
- Aucun espace destiné aux circulations douces ;
- Traitement très routier de la chaussée.



Boulevard Pierre Tezier

- Bel alignement de peupliers structurant l'entrée de ville ;
- Très bonne perception des parcelles agricoles ;
- Aucun espace destiné aux circulations douces ;
- Traitement très routier de la chaussée.



Avenue Victor Hugo

Photo 36 : Vues sur les entrées de la ville de Valence

C.b Saint-Marcel-lès-Valence

En comparaison aux entrées de ville de Valence, Saint-Marcel-lès-Valence dispose de nombreuses entrées aux caractères routiers urbains. Par rapport à l'échelle de la commune et son positionnement dans la plaine agricole, ce caractère artificiel est regrettable. La commune ne tire pas profit de sa position en retrait, périphérique du gros centre urbain de Valence. Les aménagements routiers aux larges emprises contrastent fortement avec les surfaces agraires.



Figure 43 : Caractère des axes routiers et entrées de ville de Saint-Marcel-lès-Valence



ZA de Laye



Avenue des Alpes



Route de Saint-Marcel



Rue Ebry



Rue des Petits Eynards



Route de Laye

Photo 37 : Vues sur les entrées de la ville de Saint-Marcel-lès-Valence

Les enjeux identifiés sont :

- Opter pour une liaison harmonieuse entre Valence et Saint-Marcel-lès-Valence : passer de la « zone » au « quartier ». Aménagement envisageable : type boulevard urbain permettant de prendre en considération les habitants (secteurs d'habitation très dense de Valence, à proximité), les usagers des zones d'activité et les personnes en transit ;
- S'intégrer au paysage environnant en réduisant l'impact visuel des infrastructures routières.

3.4.3.2 Synthèse des enjeux territoriaux et paysagers

A Enjeux territoriaux

A.a Usages

Constat :

- Un site charnière d'entrée de ville, entre espaces agricoles et zones commerciales ;
- Un site accueillant une diversité d'usages important.

Enjeux identifiés :

- Affirmer l'axe d'entrée Nord/sud (Route de Laye et Av de Romans) ;
- Veiller à ce que cet espace en devenir opère un rôle de jonction entre les zones d'activités qu'elle jouxte tout en respectant le territoire sur lequel elle s'inscrit ;
- Proposer un espace vecteur de cohésion et de dynamisme pour le secteur.

A.b Perception du site originel

Constat

- La présence et la perception de vergers, vastes parcelles agricoles ou autres boisements éparses ou haies bocagères sont témoins de l'usage originel du lieu ;
- De nombreuses et grandes percées visuelles sur les reliefs lointains jalonnent le site.

Enjeux identifiés :

- Préserver l'existence et la perception des éléments paysagers identitaires de la plaine de Valence ;
- Préserver, autant que possible, la visibilité sur le grand paysage.

A.c Impacts sur les milieux naturels

Constat

- L'intersection routière est une zone d'interruption des continuités écologiques qui appauvrit le territoire ;
- Des espaces naturels en retrait et imperceptibles (cours d'eau canalisé, affaiblissement de la diversité écologique ...)

Enjeux identifiés

- Consolider l'armature végétale autour du projet routier et développer une gestion adaptée ;
- Développer des accès piétons entre la zone commerciale des Couleures et le vallon de Barberolle ;
- Renforcer la végétation autour de la Barberolle et affirmer sa présence dans le paysage.

B Enjeux traitement paysager

B.a Flux

Constat

- Un axe d'entrée de ville très peu qualitatif et lisible ;
- De grands espaces commerciaux isolés par un réseau de liaisons routières et piétonnes inapproprié :
 - Des gabarits routiers avec des chaussées très larges, difficilement franchissables ;
 - Des espaces piétons très restreints.

Enjeux identifiés :

- Hiérarchiser les axes d'entrée à la ville par un traitement identitaire et qualitatif ;
- Préserver une fluidité de trafic nécessaire tout en permettant une pratique du site à l'échelle humaine :
 - Créer et rendre lisible la trame piétonne et les circulations cycliste sur le site ;
 - Conserver une facilité d'accès aux habitations des riverains, notamment les zones de lotissements environnantes.

B.b Éléments paysagers structurants

Constat

- Des alignements arborés structurants et marqueurs de l'entrée en zone urbaine ;
- Une topographie artificielle et brutale mais n'interférant pas la bonne lecture du site existant.

Enjeux identifiés

- Préserver et étoffer les alignements d'arbres existants afin qu'ils constituent de véritables repères visuels, marqueurs de l'entrée de ville ;
- Veiller à ce que la topographie induite par les nouvelles infrastructures reste aussi discrète dans la perception globale du site par un traitement végétal s'inscrivant dans la cohérence de l'ensemble et n'obstruant la visibilité lointaine actuellement respectée.

B.c Espaces plantés résiduels

Constat

- Le long de la route de Laye, de nombreux espaces résiduels plantés peu qualitatifs ou non entretenus donnant un aspect négligé à l'ensemble de la zone ;
- Une signalétique trop présente et peu harmonieuse ;
- Un traitement du giratoire peu identitaire et obstruant la lisibilité de l'entrée de ville par sa topographie.

Enjeux identifiés

- Renforcer l'image d'une ville accueillante, en offrant des zones d'activités à forte valeur ajoutée grâce à leur environnement paysager soigné (création et harmonisation des massifs ornementaux) ;
- Conserver la présence des enseignes publicitaires tout en prévoyant une harmonisation de traitement ;
- Proposer une requalification et identitaire des giratoires (selon la solution retenue) ;
- Inscrire le projet dans un cadre de gestion raisonnée des abords et accotements (gestion des prairies de fauche) afin d'améliorer la qualité écologique de la zone.

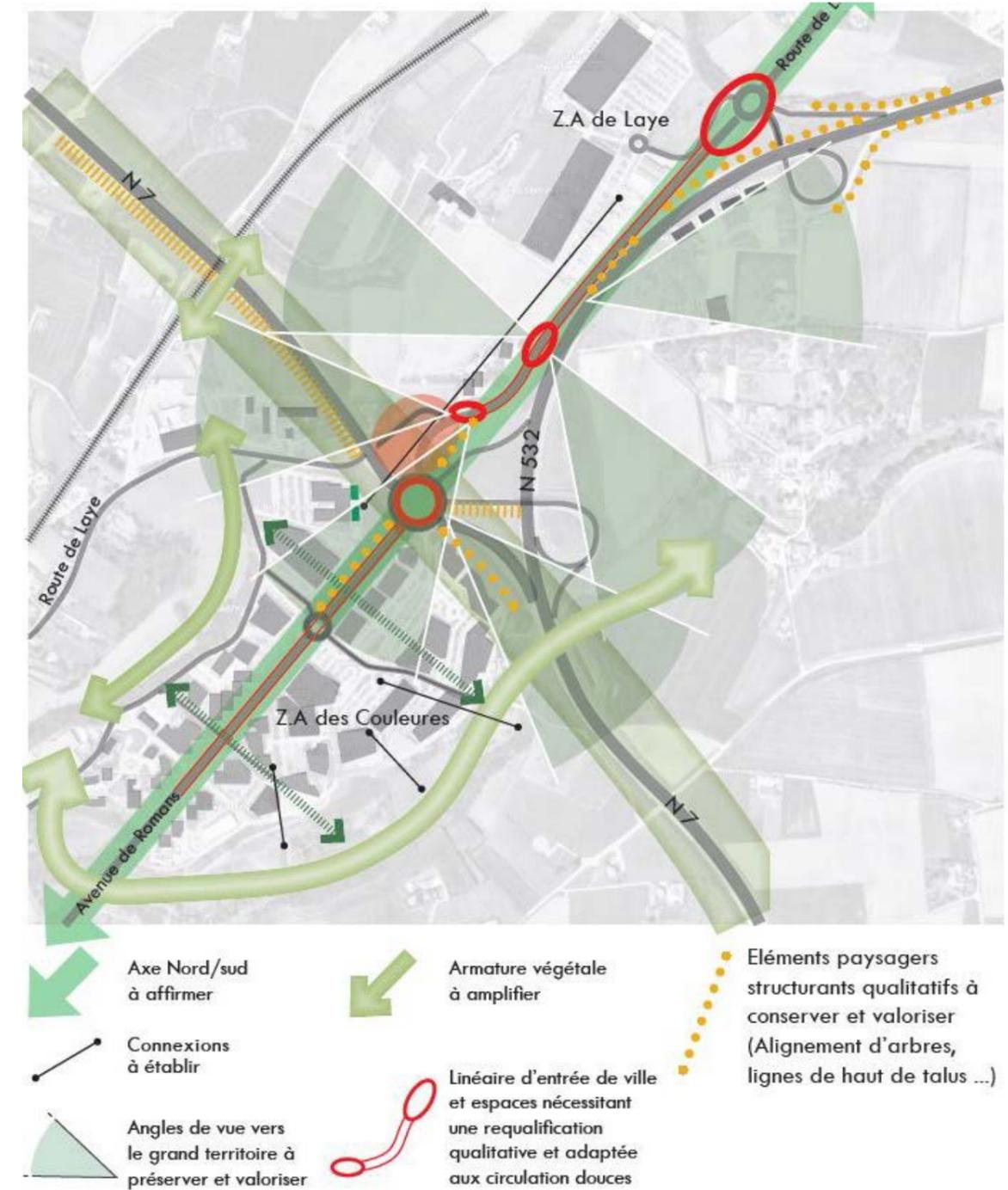


Figure 44 : Éléments paysagers structurants

Lecture des horizons perçus

De grandes percées visuelles de qualité sur les reliefs environnants. L'enjeu identifié est de préserver et valoriser la sensation d'ouverture offerte par les vastes espaces agricoles en proximité. Il s'agit également de conserver des vues étendues sur le grand territoire.



Photo 38 : Vastes espaces agricoles à proximité (source : AEI)

Topographie

Le site est morcelé, à plusieurs changements de niveaux, de grands talus raides et très pentus inutilisables, difficiles à entretenir et qui dévalorisent le paysage.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Aménager des modelés de terrain en souplesse par des pentes douces ;
- Inscrire le projet dans un cadre de gestion raisonnée des abords et accotements (gestion des prairies de fauche).



Photo 39 : Site morcelé et à plusieurs changements de niveaux (source : AEI)

Paysages de l'entrée de ville

Des alignements arborés soulignent l'entrée en zone urbaine. Les zones industrielles sont monotones et fortement imperméabilisées.



Photo 40 : Alignements arborés et zone d'activité (source : AEI)

Les enjeux identifiés sont les :

- Proposer une densification et une harmonisation des massifs ornementaux qualitatifs permettant la valorisation et la création d'une identité pour cette entrée de ville ;
- Proposer une requalification qualitative et identitaire du giratoire ;
- Marquer le statut de ces voies d'entrée de ville par un traitement identitaire et qualitatif ;
- Renforcer l'image d'une ville accueillante, en offrant des zones d'activités à forte valeur ajoutée grâce à leur environnement paysager.

Milieus naturels

Les espaces naturels sont en retrait et masqué, le cours d'eau est canalisé et à faible diversité écologique. Peu d'habitats favorables à la biodiversité. L'intersection routière est une zone d'interruption des continuités écologiques qui appauvrit le territoire

Pour les enjeux, il sera nécessaire de :

- Préserver les entités végétales identitaires du site (espaces agricoles, boisements, alignements d'arbres) ;
- Consolider l'armature végétale autour du projet routier ;
- Développer des accès entre la zone commerciale des Couleures et le vallon de Barberolle.

Usagers

Les espaces piétons sont restreints, voire inexistants. Les gabarits routiers disposent de chaussées très larges, difficilement franchissable.



Photo 41 : Habitations riveraines (source : AEI)

Les enjeux identifiés sont :

- Valoriser la création et la lisibilité d'une trame piétonne et de circulation cycliste sur le site ;
- Conserver une facilité d'accès aux habitations des riverains ;
- Préserver une fluidité de trafic nécessaire toute en permettant une pratique du site à l'échelle humaine.

Perception de l'espace

De fortes coupures physiques et visuelles par les axes routiers sont observées. Il y a un manque de continuité commerciale entre les différents pôles commerciaux de Valence et Saint Marcel-lès-Valence lié à l'intersection routière. Les dégagements visuels sont qualitatifs sur les atouts du territoire (vergers). Et enfin, une difficulté notable existe pour se repérer liée au surplus de signalétique



Photo 42 : Dégagement visuel (source : AEI)

Les enjeux identifiés sont :

- Préserver et valoriser les espaces agricoles présents autour du site ;
- Atténuer la dominance des infrastructures routières par une insertion des voies dans la topographie existante.

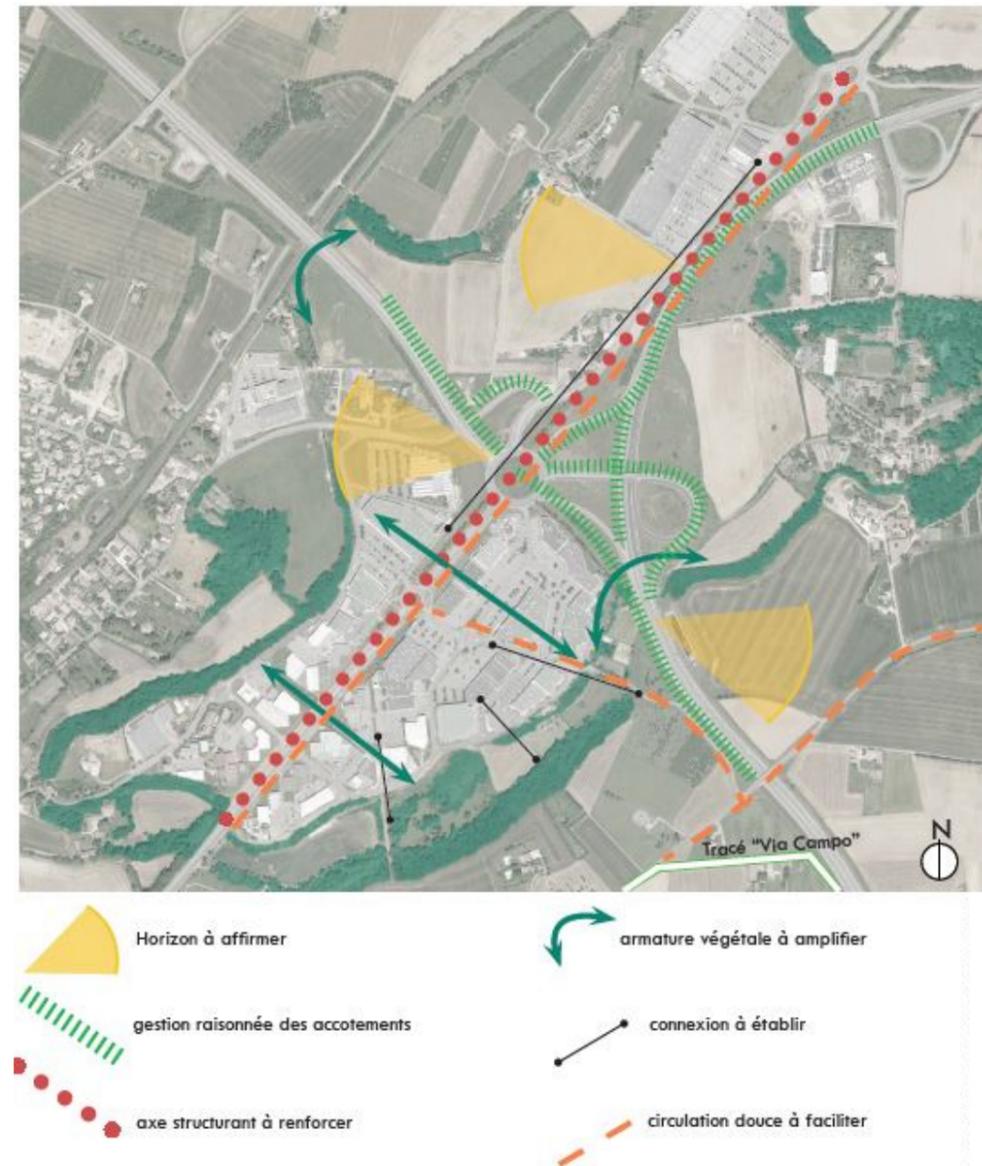


Figure 45 : Carte de synthèse des enjeux paysagers

3.4.4 Synthèse des enjeux sur le patrimoine et le paysage

Une présomption de vestiges archéologiques existe au droit des terrains étudiés. La réalisation d'un ou plusieurs diagnostics archéologiques et, au vu des résultats, de fouilles en conséquence est à envisager.

De nombreux enjeux paysagers ont été identifiés : affirmer des horizons, amplifier l'armature végétale, améliorer les accotements, rétablir des connexions et renforcer l'axe structurant formé par l'avenue de Romans et la RD432 et enfin, faciliter les circulations douces.

3.5 MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

3.5.1 Occupation du sol

La base de données Corine Land Cover de 2012 permet de rendre compte de l'occupation du sol.

Les figures suivantes illustrent la situation au regard et aux abords du giratoire des Couleures. On constate alors que le territoire est fortement occupé par des espaces agricoles et des surfaces artificialisées.

Aucune forêt, zone humide ou surface en eau n'est recensée au sein de la zone d'étude d'après Corine Land Cover.

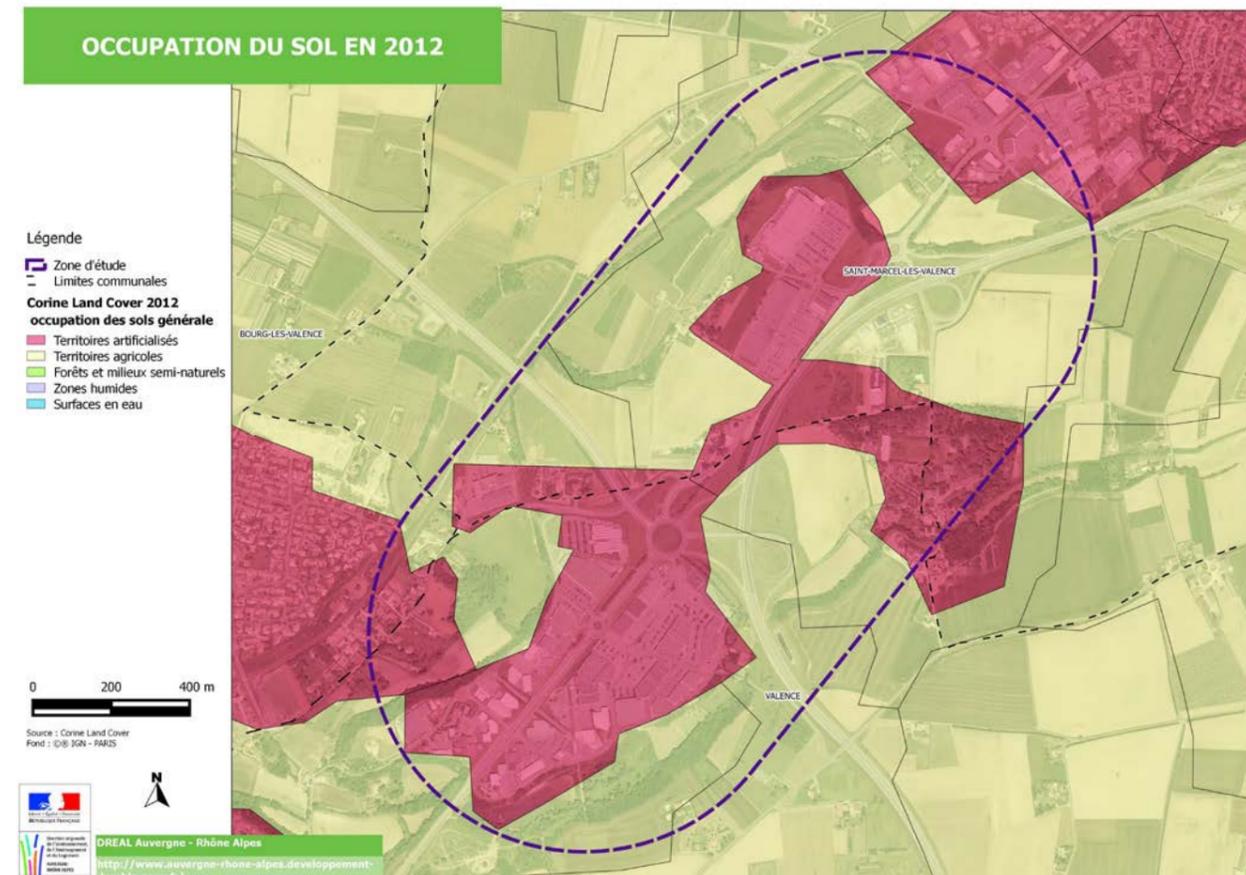


Figure 46 : Occupation du sol en 2012 (nomenclature Corine Land Cover niveau 1)

Au sein des surfaces artificialisées se trouvent des tissus urbains discontinus et des zones industrielles et commerciales. Les espaces agricoles sont composés de terres arables, de vergers, de prairies et de systèmes culturaux.

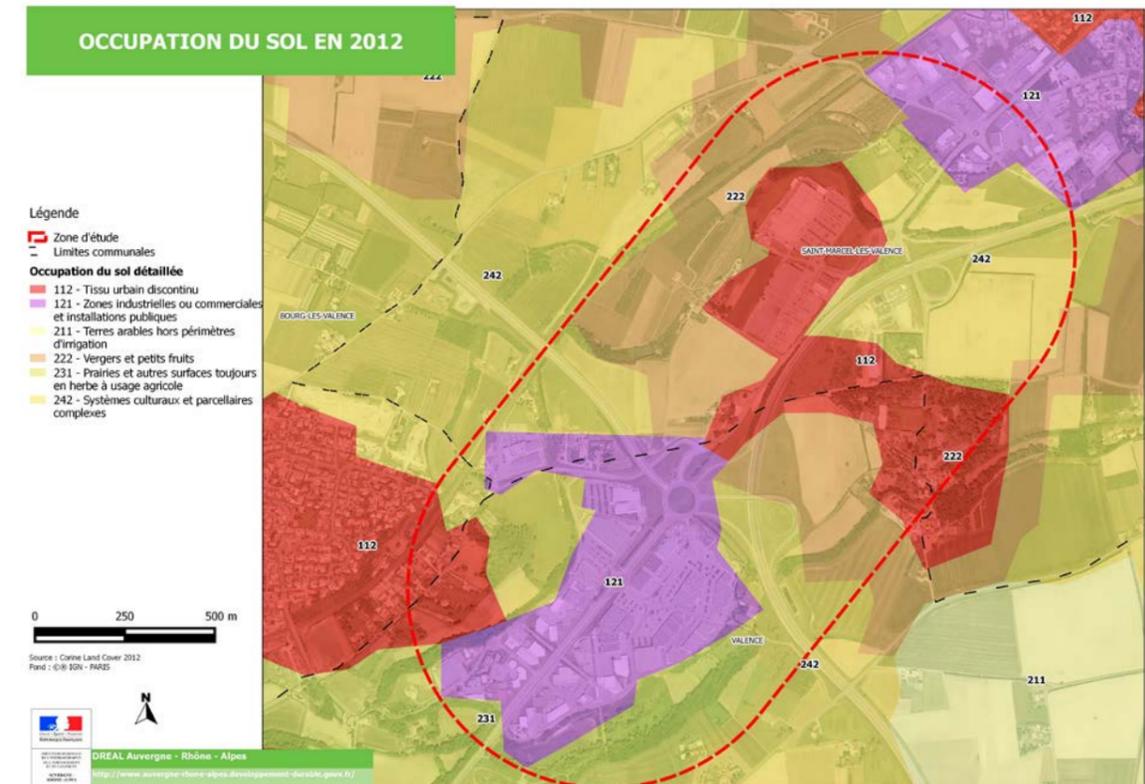


Figure 47 : Occupation du sol en 2012 (nomenclature Corine Land Cover niveau 3)

Entre 2006 et 2012, l'occupation du sol a évolué au profit des zones industrielles et commerciales.

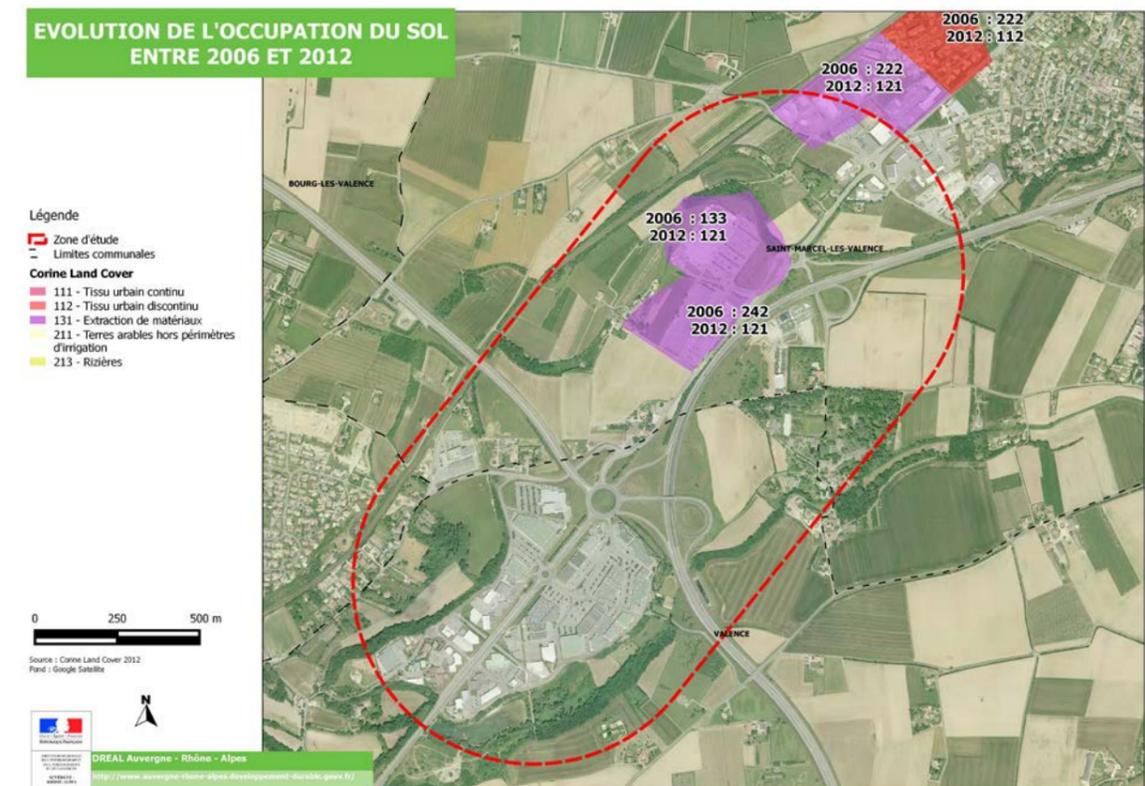


Figure 48 : Evolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012

3.5.2 Population

3.5.2.1 Caractérisation de la population de la Drôme

La population de la Drôme augmente plus rapidement que durant les années 90. Sa population augmente sous les effets conjoints du solde naturel et du solde migratoire. La croissance démographique des espaces ruraux s'accélère.

Le département est attractif : les deux tiers de sa croissance viennent des échanges migratoires.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	342 891	361 847	389 781	437 072	437 778	478 069	494 712
Densité moyenne (hab/km ²)	52,5	55,4	59,7	63,4	67,0	73,2	75,8

Tableau 27 : Population et densité moyenne de population du département de la Drôme (source : INSEE)

3.5.2.2 Caractérisation de la population des communes étudiées

A Variation annuelle de la population

Au dernier recensement de la population, la commune de Valence comptait environ 10 fois plus d'habitants que la commune de Saint-Marcel-lès-Valence, avec respectivement 64 767 et 5 866 habitants.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2014 ²
Bourg-lès-Valence	12 812	15 616	16 033	18 230	18 347	18 356	19 351	20 127
Saint-Marcel-lès-Valence	1 457	2 652	3 342	3 719	4 114	4 951	5 866	6 229
Valence	62 358	68 604	66 356	63 437	64 260	64 484	61 767	64 057

Tableau 28 : Populations légales (source : INSEE)

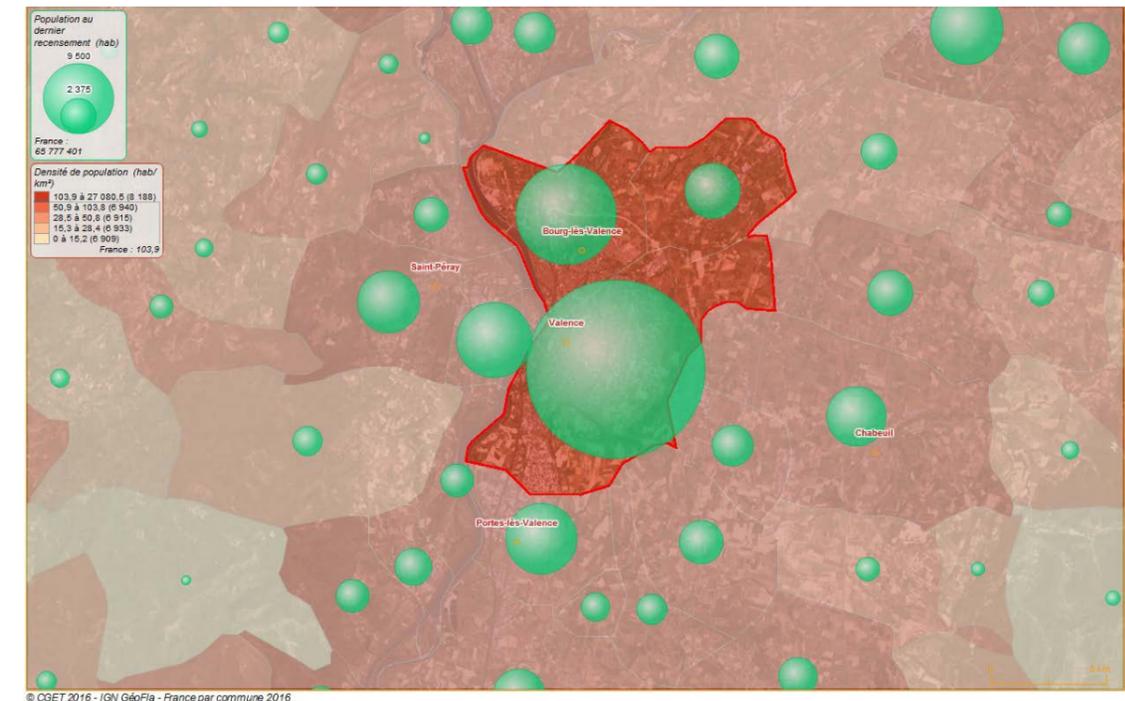


Figure 49 : Population au dernier recensement 2013 (source : Observatoire des Territoires)

Les taux d'évolution annuel de la population sur la période 2008-2013 sont les suivants :

- Bourg-lès-Valence : +1,6% ;
- Saint-Marcel-lès-Valence : +3,45% ;
- Valence : -0,86%.

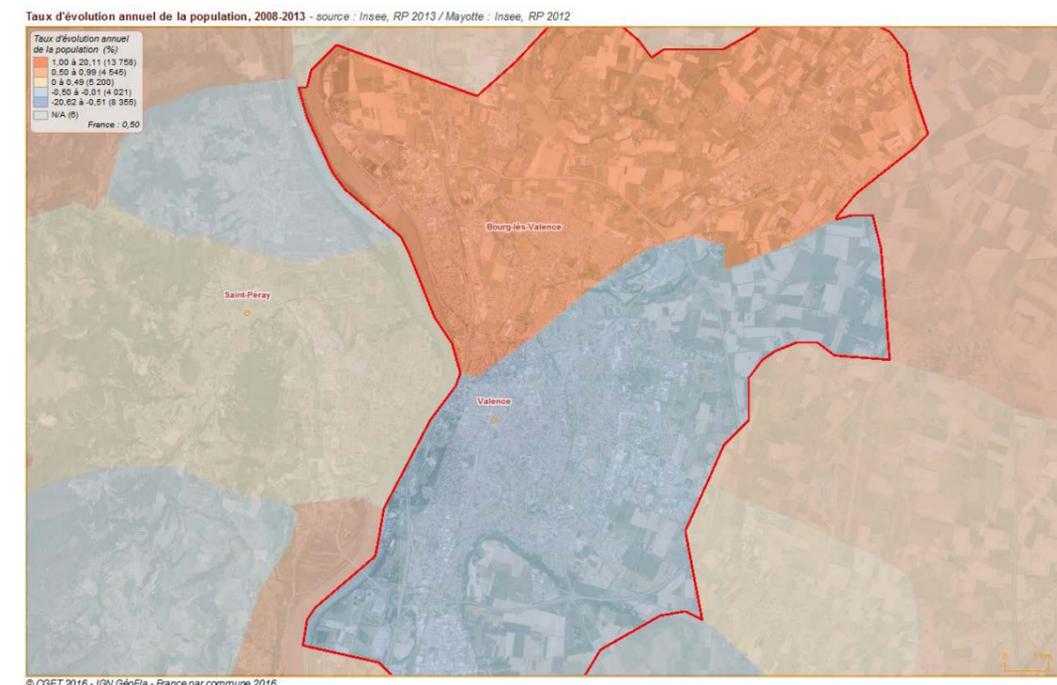


Figure 50 : Taux d'évolution annuel de la population (2008-2013, source : Observatoire des Territoires)

² Les populations légales millésimées 2014 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2017. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

B Soldes naturels et migratoire

Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés lors d'une période. En général, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Dans le cas inverse, le solde naturel devient alors négatif.

Le solde migratoire représente la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

	Solde naturel	Solde migratoire
Bourg-lès-Valence	102	97
Saint-Marcel-Lès-Valence	46	137
Valence	337	-880

Tableau 29 : Soldes naturels et migratoires (2008-2013, source : Observatoire des Territoires)

Au sein de la Drôme, les couronnes des grandes aires urbaines progressent plus vite que les villes-centre. Valence en particulier perd des habitants. De manière générale, l'espace périurbain tend à se densifier.

On se référera aux figures suivantes.

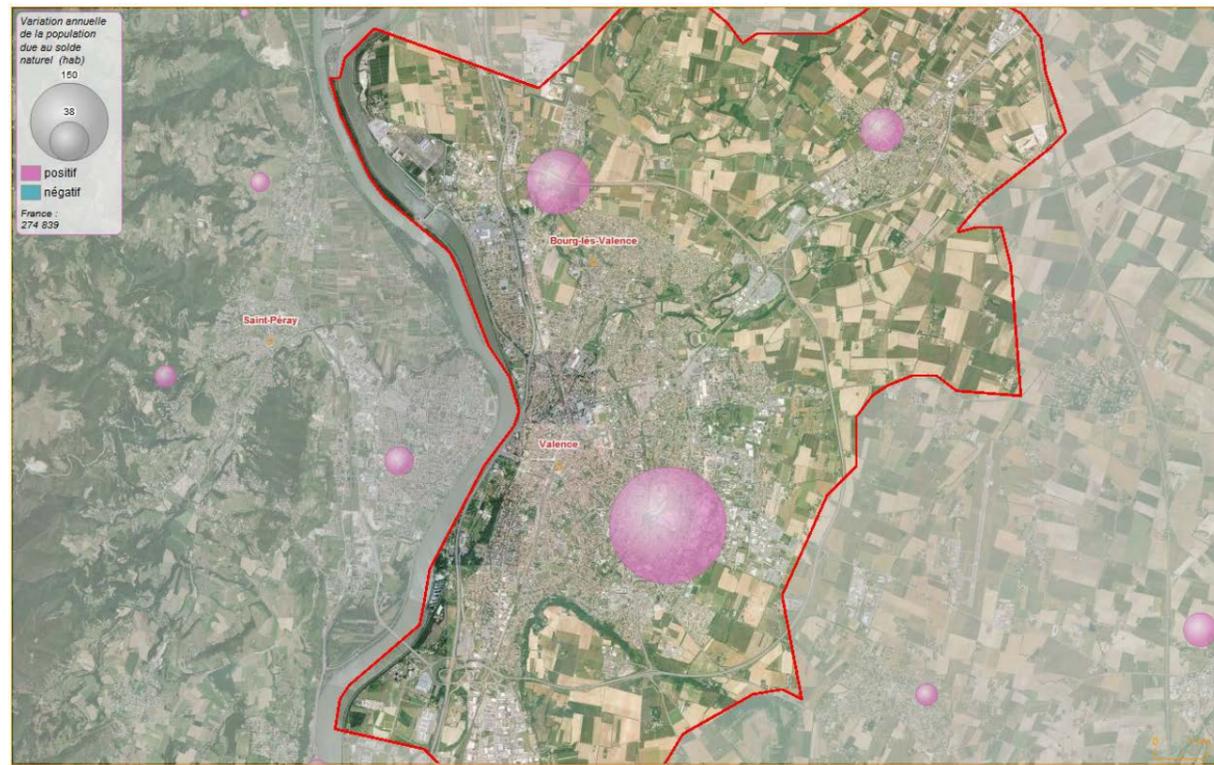


Figure 51 : Variation annuelle de la population due au solde naturel (2008-2013, source : Observatoire des Territoires)



Figure 52 : Variation annuelle de la population due au solde migratoire (2008-2013, source : Observatoire des Territoires)

C Indice vieillissement de la population

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. Sur la commune de Valence, l'indice de vieillissement de la population est de 83,2. Il est de 77,3 sur la commune de Bourg-lès-Valence et de 58,4 sur la commune de Saint-Marcel-Lès-Valence.

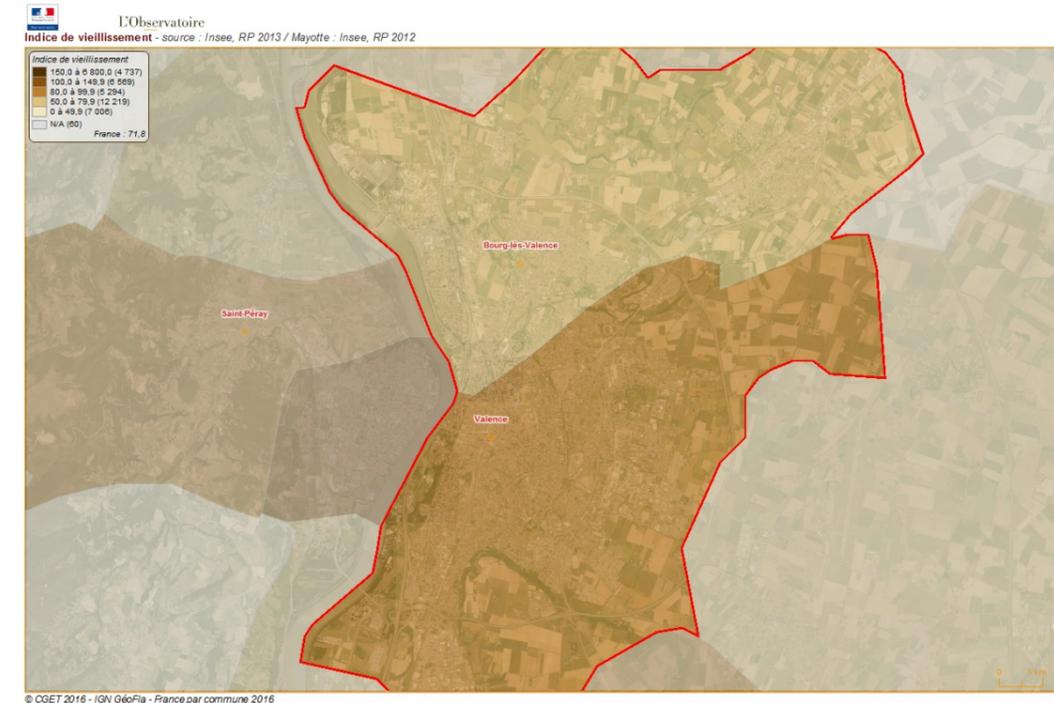


Figure 53 : Indice de vieillissement (source : Observatoire des Territoires)

Cet indice met en exergue une population de personnes âgées plus nombreuse que celle des jeunes sur les communes de Bourg-lès-Valence et de Valence. En comparaison, l'indice de vieillissement moyen de la population française est estimé à 71,8 en 2013.

3.5.2.3 Caractéristiques de la population active

La population de la Drôme a été estimée à 494 712 habitants en 2013. 78,5 % de ces habitants ont entre 15 et 64 ans et sont donc en âge de travailler. D'après les données de l'INSEE, 73,8% d'entre eux sont actifs (les actifs comprenant à la fois les personnes ayant un emploi et celles au chômage).

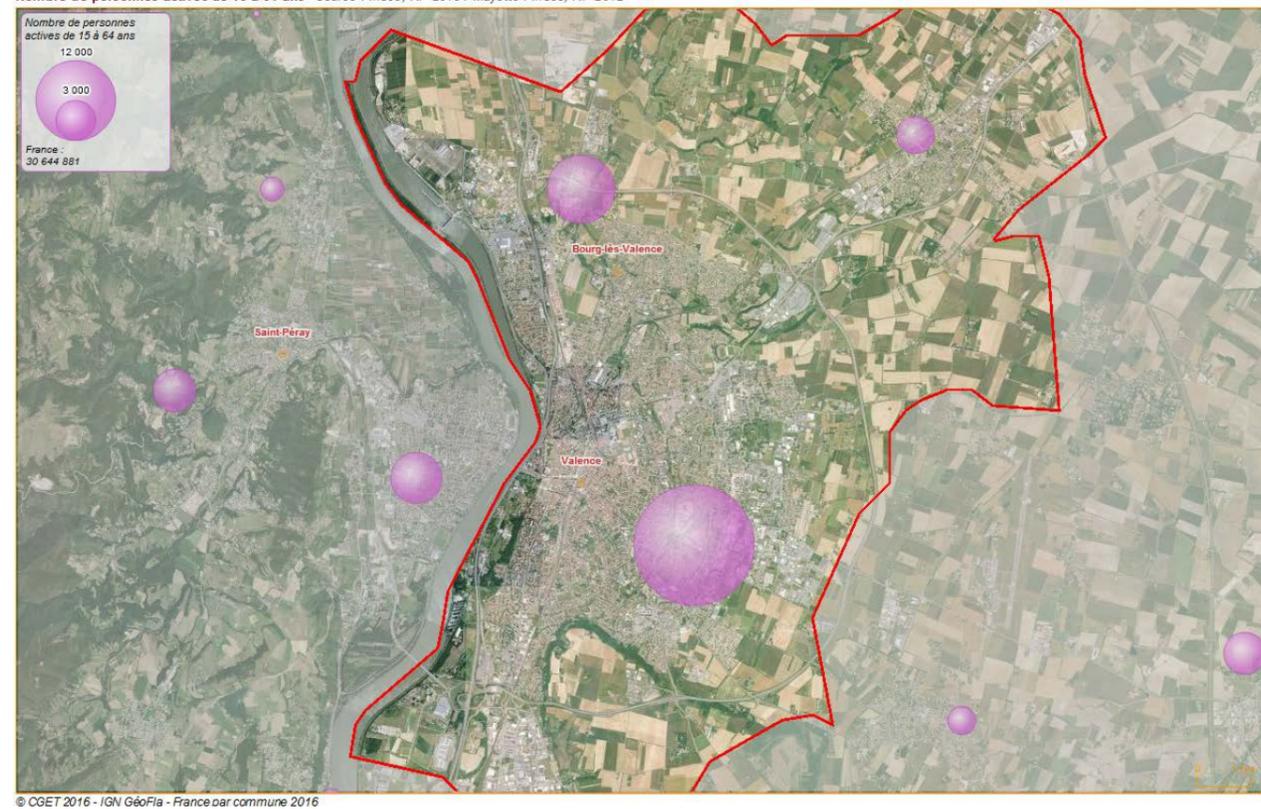


Figure 54 : Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans (source : Observatoire des Territoires)

A Nombre d'emplois et lieu de travail

Les emplois sont principalement localisés sur la commune de Valence et dans une moindre mesure sur la commune de Bourg-lès-Valence.

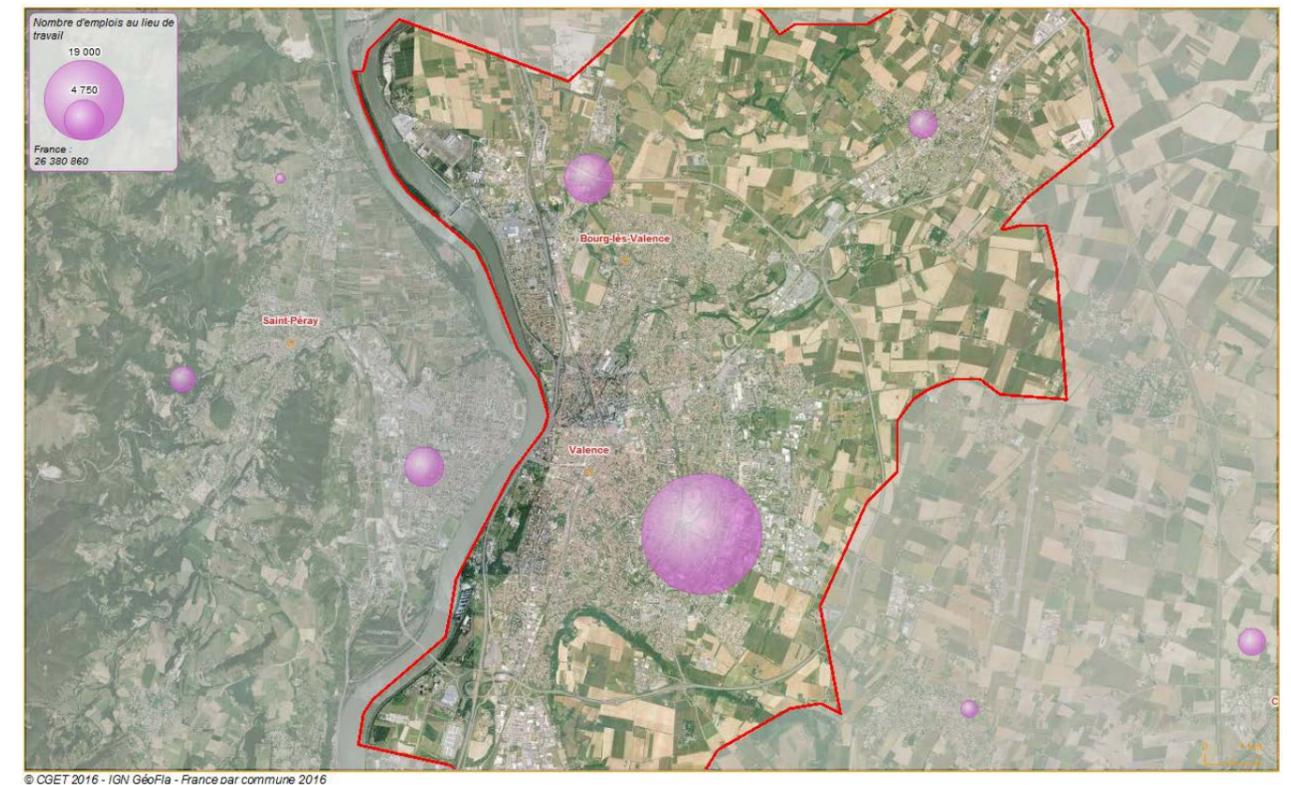


Figure 55 : Nombre d'emplois au lieu de travail (source : Observatoire des Territoires consultation mars 2017)

Type d'activité	Drôme		Bourg-lès-Valence		Valence		Saint-Marcel-lès-Valence	
	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008
Ensemble	305 048	302 322	11 874	11 911	38 845	41 537	3 555	3 122
Actifs (en %)	73,8	71,3	73,6	72,5	70,6	68,9	74,6	71,3
Actifs ayant un emploi (en %)	63,7	62,6	63,3	62,9	57,8	57,3	67,3	65,2
Chômeurs (en %)	10,1	8,7	10,3	9,5	12,8	11,6	7,3	6,1
Inactifs (en %)	26,2	28,7	26,4	27,5	29,4	31,1	25,4	28,7
Etudiants (en %)	8,6	9,4	9,2	9,7	12,2	12,7	8,9	8,3
Retraités (en %)	8,9	9,4	8,4	9,5	6,8	7,4	9,3	11,6
Autres inactifs (en %)	8,7	10,1	8,8	8,4	10,5	11,1	7,2	8,9

Tableau 30 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par types d'activité en 2008 et 2013. Source : INSEE.

La population active des 15 à 64 ans est en augmentation sur la période 2008-2013, c'est également le cas pour les chômeurs.

	Nombre d'emplois	
	2013	2008
Bourg-lès-Valence	7 105	7 572
Saint-Marcel-lès-Valence	2 370	2 065
Valence	43 735	43 645

Tableau 31 : Nombre d'emplois (source : INSEE)

Le nombre d'emplois a augmenté entre 2008 et 2013 à l'exception de la commune de Bourg-lès-Valence.

B Emplois selon le secteur d'activité

Type d'activité	Drôme	Bourg-lès-Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	Valence
Ensemble	206 749	7 105	2 370	43 735
Agriculture	8 932 (4,3 %)	44 (0,6%)	55 (2,3%)	311 (0,7 %)
Industrie	36 443 (17,6 %)	2 067 (29,1%)	270 (11,4 %)	4 360 (10,0 %)
Construction	16 652 (8,1 %)	653 (9,2%)	329 (13,9 %)	2 309 (5,3 %)
Commerce, transports, services divers	85 429 (41,3%)	2 842 (40,0%)	1 146 (48,4 %)	20 973 (48,0 %)
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	59 293 (28,7 %)	1 499 (21,1 %)	569 (24,0%)	15 783 (36,1 %)

Tableau 32 : Emplois par secteur d'activité. Source : INSEE, RP 2013.

Le secteur de l'agriculture représente 4,3% des emplois de la Drôme, valeur légèrement supérieure à la moyenne estimée en France Métropolitaine (2,8%).

Au niveau des pôles de l'étude, il en ressort des données de l'INSEE que les deux secteurs les plus porteurs en termes d'emplois sont les commerces, transports, services divers et l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale à l'exception de Bourg-lès-Valence où le secteur de l'industrie est le 2^{ème} pôle, devant l'administration publique.

C Des distances de déplacement en lien avec le lieu de résidence

Les concentrations relatives d'actifs au sein des communes sont de nature à produire des flux de mobilité différents sur le territoire.

	Travaillent dans la commune de Résidence	Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence
Bourg-lès-Valence	28,2 %	71,8%
Saint-Marcel-lès-Valence	21,2 %	78,8 %
Valence	64,7%	35,3 %

Tableau 33 : Lieu de travail des actifs (source : INSEE, RP 2013)

La commune de Valence, présentant un nombre d'emplois plus important et voit ses actifs travailler sur son territoire communal en plus grande proportion que pour les communes de Bourg-lès-Valence et Saint-Marcel-lès-Valence.

3.5.2.4 Voiture, le mode de déplacement prédominant

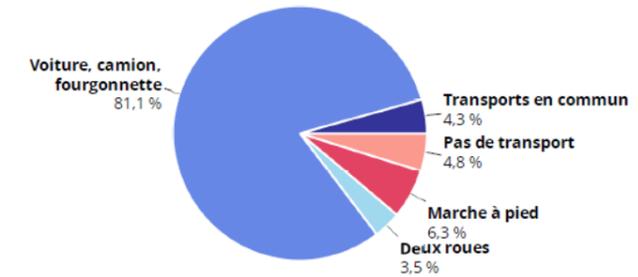


Figure 56 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Drôme, source : INSEE)

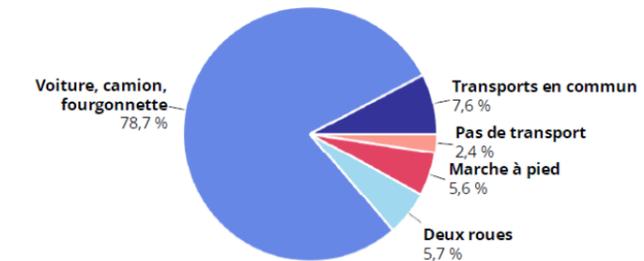


Figure 57 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Bourg-lès-Valence, source : INSEE)

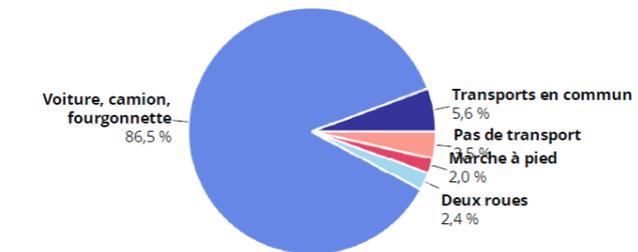


Figure 58 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Saint-Marcel-lès-Valence, source : INSEE)

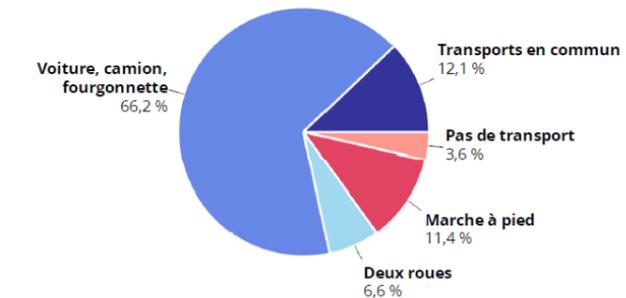


Figure 59 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Valence, source : INSEE)

La voiture est le mode de déplacement utilisé par 81,1% des actifs de la Drôme. Ce taux est supérieur sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence (86,5%) et légèrement plus faible sur la commune de Bourg-lès-Valence (78,7%).

La présence de transports en commun sur la commune de Valence induit un taux d'utilisation de la voiture légèrement plus bas (66,2%).

A Des migrations alternantes orientées vers plusieurs pôles

Les principaux flux (domicile/travail et domicile/études) concernent 3 pôles : Tain-L'hermitage/Tournon sur Rhône au Nord, Bourg de Péage/Romans-sur-Isère au Nord-est et Valence et sa proche agglomération au centre.

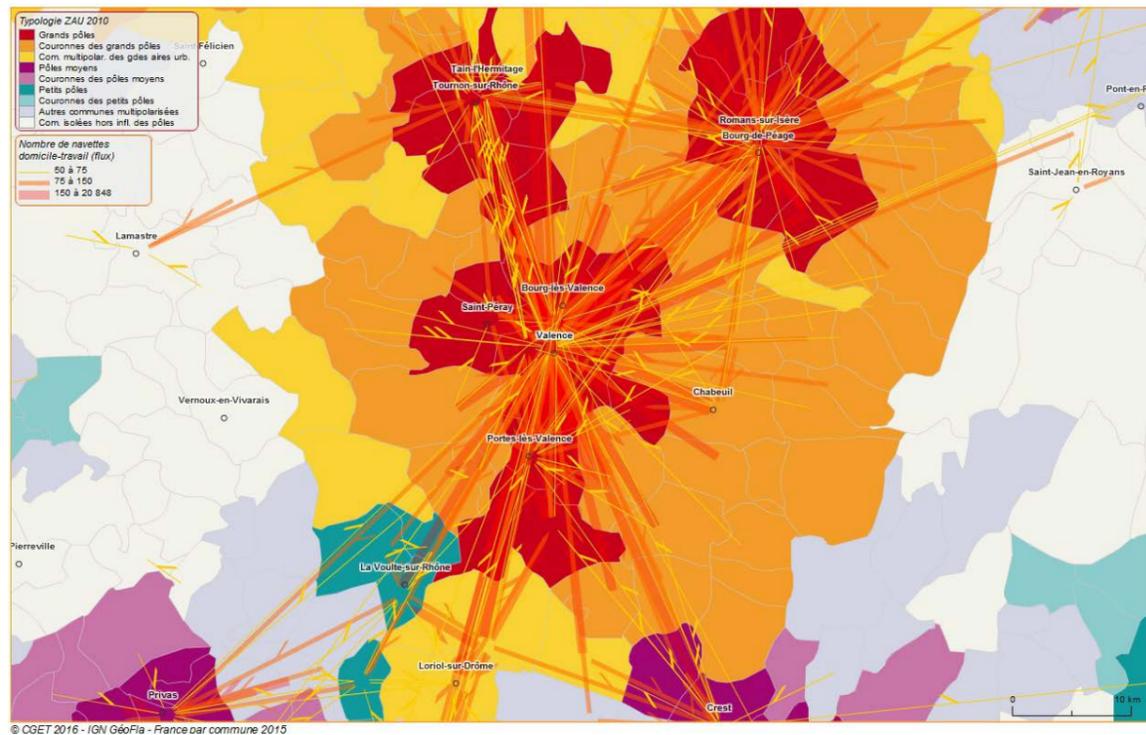


Figure 60 : Nombre de navettes domicile – travail (source : Observatoire des Territoires)

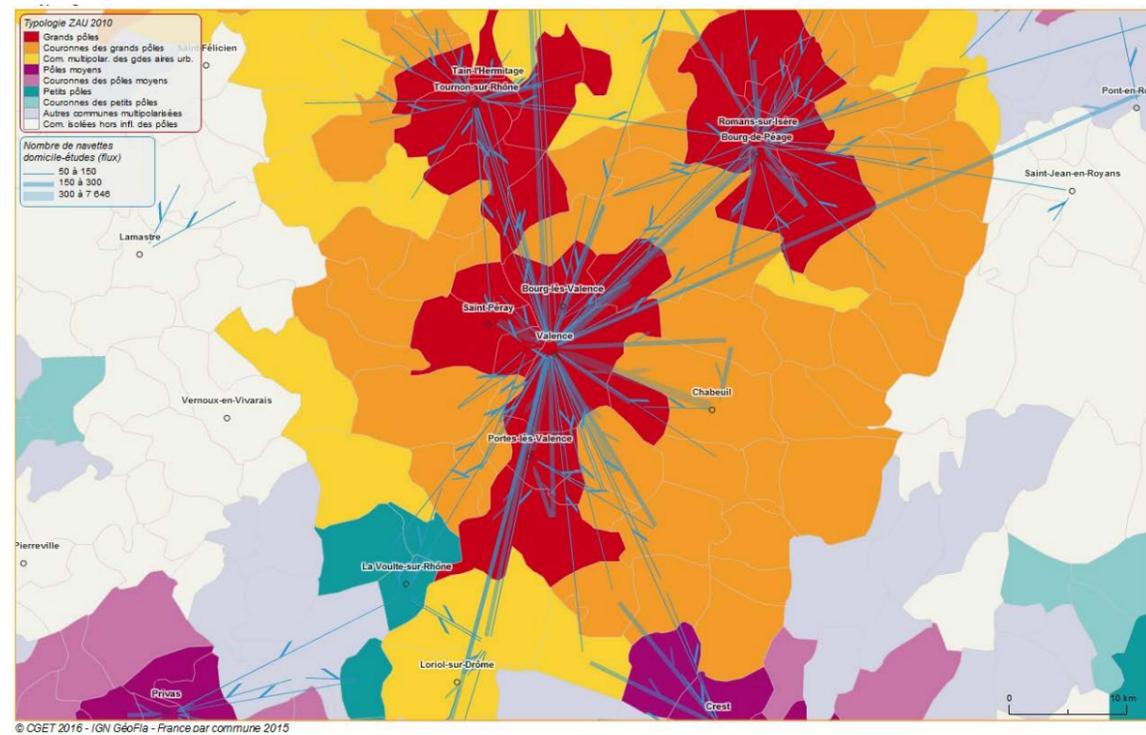


Figure 61 : Nombre de navettes domicile – études (source : Observatoire des Territoires)

Au-delà des navettes domicile-travail, le zonage en aires urbaines permet de rendre compte des territoires d'influence des villes et d'appréhender les dynamiques en jeu, et termes d'emploi et de déplacements domicile-travail.

Une aire urbaine est un territoire composé d'un pôle et de sa couronne. Le pôle correspond à une agglomération (unité urbaine) offrant au moins 1500 emplois. Dans la couronne du pôle, les communes ont au moins 40% de leurs actifs résidents qui travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Sont distingués les grands pôles (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (5000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (1500 à 5000 emplois). D'autres communes, dites multipolarisées, n'entrent pas dans l'aire d'un pôle particulier mais sont sous l'influence de plusieurs pôles. Les communes non intégrées dans un de ces espaces sont dites isolées, hors influence des pôles.

Sur le territoire étudié, les 3 grands pôles, Tain-L'hermitage/Tournon sur Rhône au Nord, Bourg de Péage/Romans-sur-Isère au Nord-est et Valence, ainsi que leurs couronnes, sont identifiés.

La carte des navettes domicile-travail confirme l'attractivité des emplois sur la commune de Valence.

3.5.3 Activités économiques

3.5.3.1 Pôles commerciaux

La trame commerciale de Valence est organisée autour de six pôles commerciaux :

- La zone commerciale des Couleures ;
- Le centre commercial Valence 2 ;
- Le Grand centre-ville ;
- Fontbarlettes ;
- Le pôle du Sud de Valence ;
- Briffaut, pôle automobile.

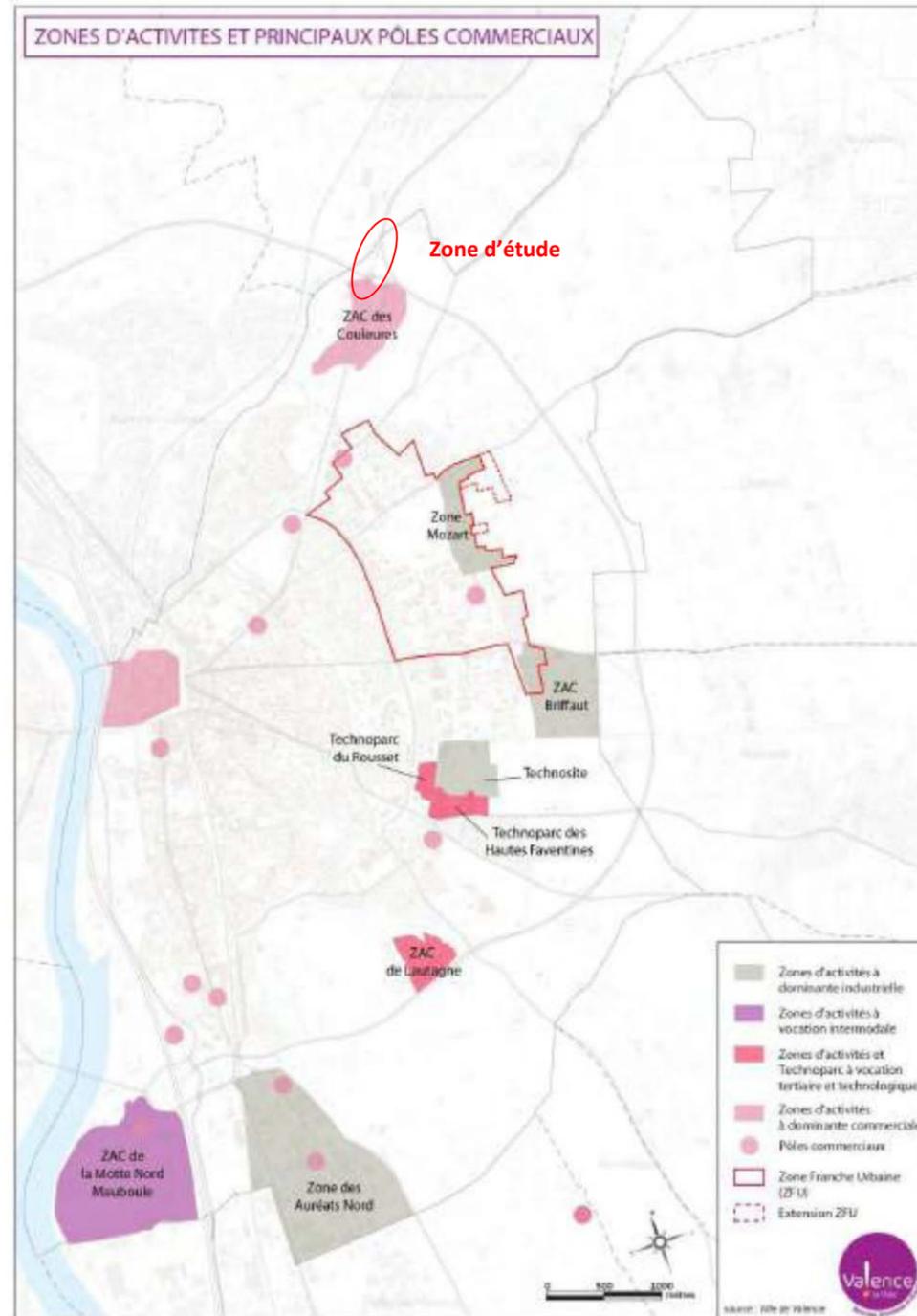


Figure 62 : Zones d'activités et principaux pôles commerciaux (source : Plan Local d'Urbanisme)

Le projet se situe directement aux abords de la zone commerciale des Couleures.

C'est la première zone d'activité commerciale de la commune et des départements de la Drôme et de l'Ardèche en chiffres d'affaire avec une zone de chalandise de 320 000 habitants dans un rayon de 30 kms. Elle regroupe 85 enseignes totalisant 58 000 m², soit 42% des surfaces de vente des grandes surfaces de Valence (données issues du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Valence).

Elle est principalement dévolue au secteur de l'équipement de la maison (29 établissements) et n'accueille aucun commerce alimentaire. Le secteur d'équipement de la maison domine avec 55% du chiffre d'affaires des Couleures (100 M€), suivi du secteur de l'équipement de la personne avec 25% du chiffre d'affaires des Couleures (44 M€), puis le secteur culture – loisirs avec 20% du chiffre d'affaires des Couleures (37 M€).

Elle réalise 28% du chiffre d'affaires total (181 M€ en 2011) des commerces de la commune, représentant :

- 42% du chiffre d'affaires non-alimentaire de la commune de Valence ;
- 14% du chiffre d'affaires non-alimentaire drômois.

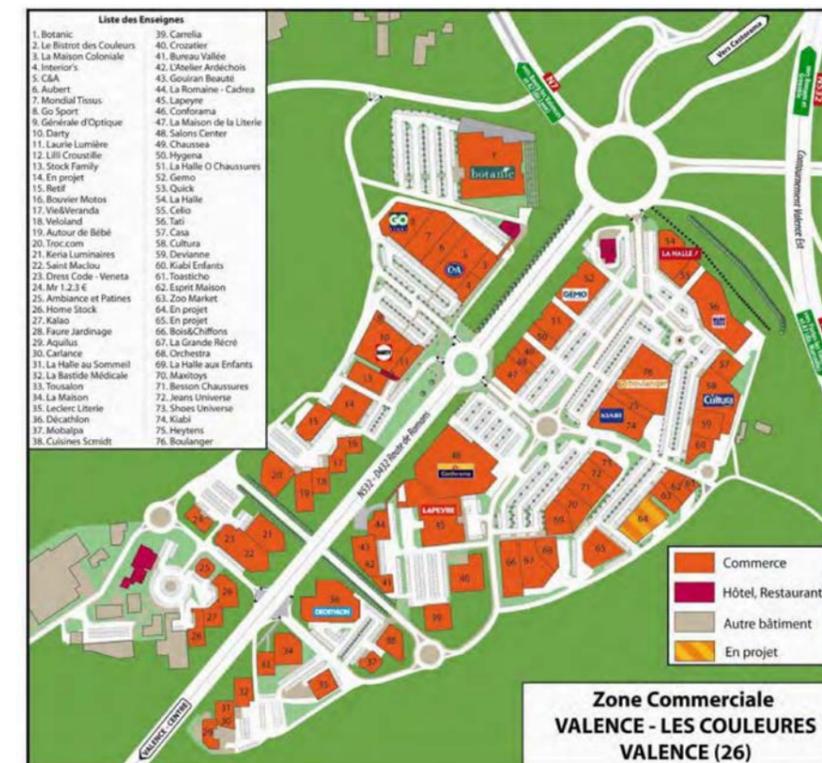


Figure 63 : Zone commerciale Valence – les Couleures (source : Plan Local d'Urbanisme)

Cette zone connaît un important succès commercial qui a conduit à consommer tout le foncier disponible. Un projet d'extension est en cours de réflexion par VASRA. Il pourrait permettre la création de 10 000 m² de surface de plancher supplémentaire dans la zone de la Laye, sur la commune de St-Marcel-lès-Valence, au Nord-Ouest de la zone, où une petite zone d'activité est déjà implantée (Castorama, Easy cash...).

Au sein du SCOT, au point 5.4.3, la ZACOM des Couleurs fait l'objet d'une fiche secteur comportant les informations suivantes :

- Une carte de localisation de la centralité ou du secteur d'implantation périphérique, illustrant également l'« orientation d'aménagement » et les « objectifs et conditions d'aménagement » ;
- Un rappel des prescriptions sur la vocation du secteur d'implantation ;
- L'« orientation d'aménagement » du secteur d'implantation : il s'agit du principe général souhaité à travers les développements et aménagements futurs du secteur d'implantation ;
- Les « objectifs et conditions d'aménagement » : il s'agit des objectifs et des conditions qui viennent décliner et garantir la mise en œuvre de l'orientation d'aménagement.

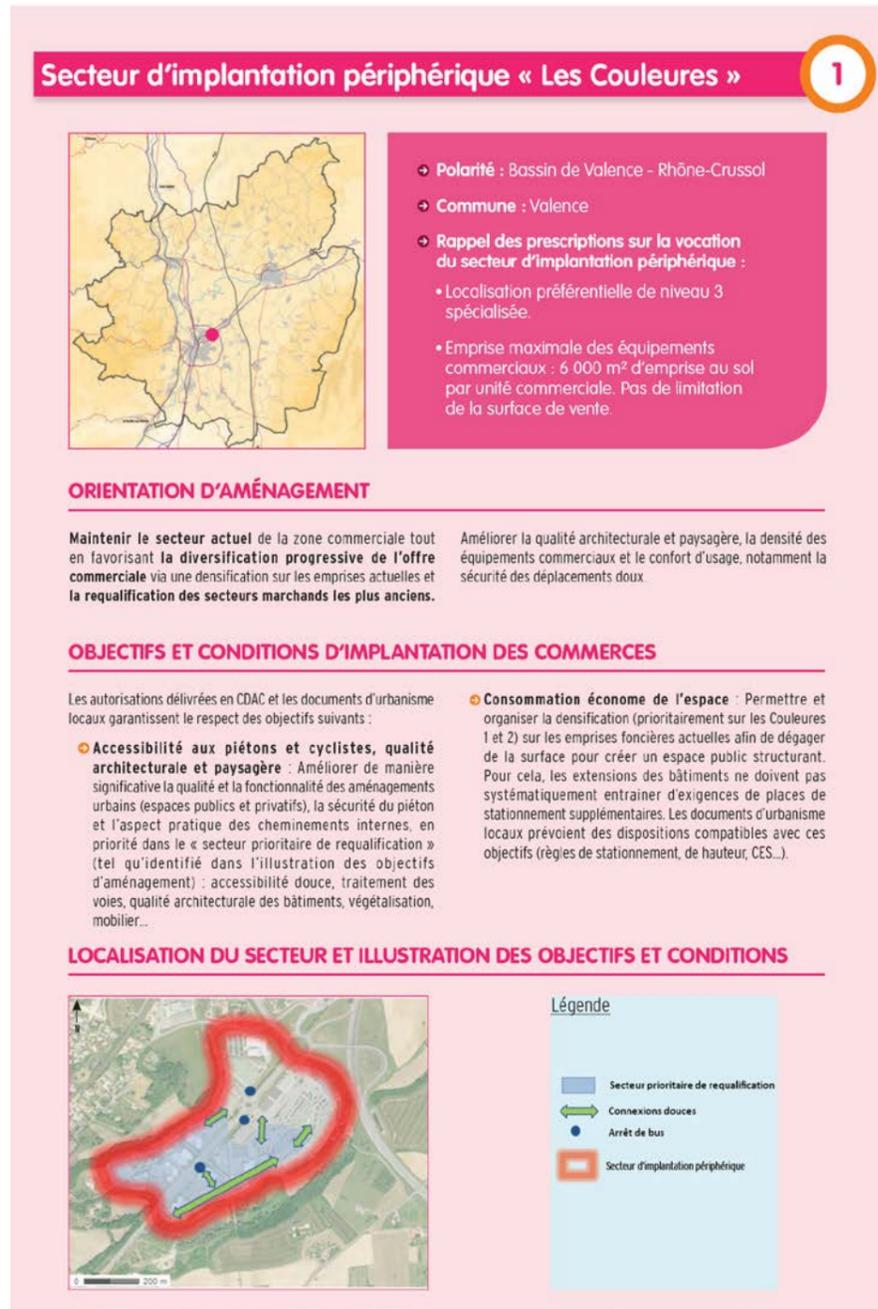


Figure 64 : Fiche secteur d'implantation « Les Couleurs » (source : SCOT)

De même, la ZACOM de Laye, localisée sur le territoire communal de Saint-Marcel-lès-Valence, fait l'objet d'une fiche. L'orientation d'aménagement concerne le maintien du secteur actuel de la zone commerciale et de favoriser la requalification des secteurs marchands et la densification de la zone.

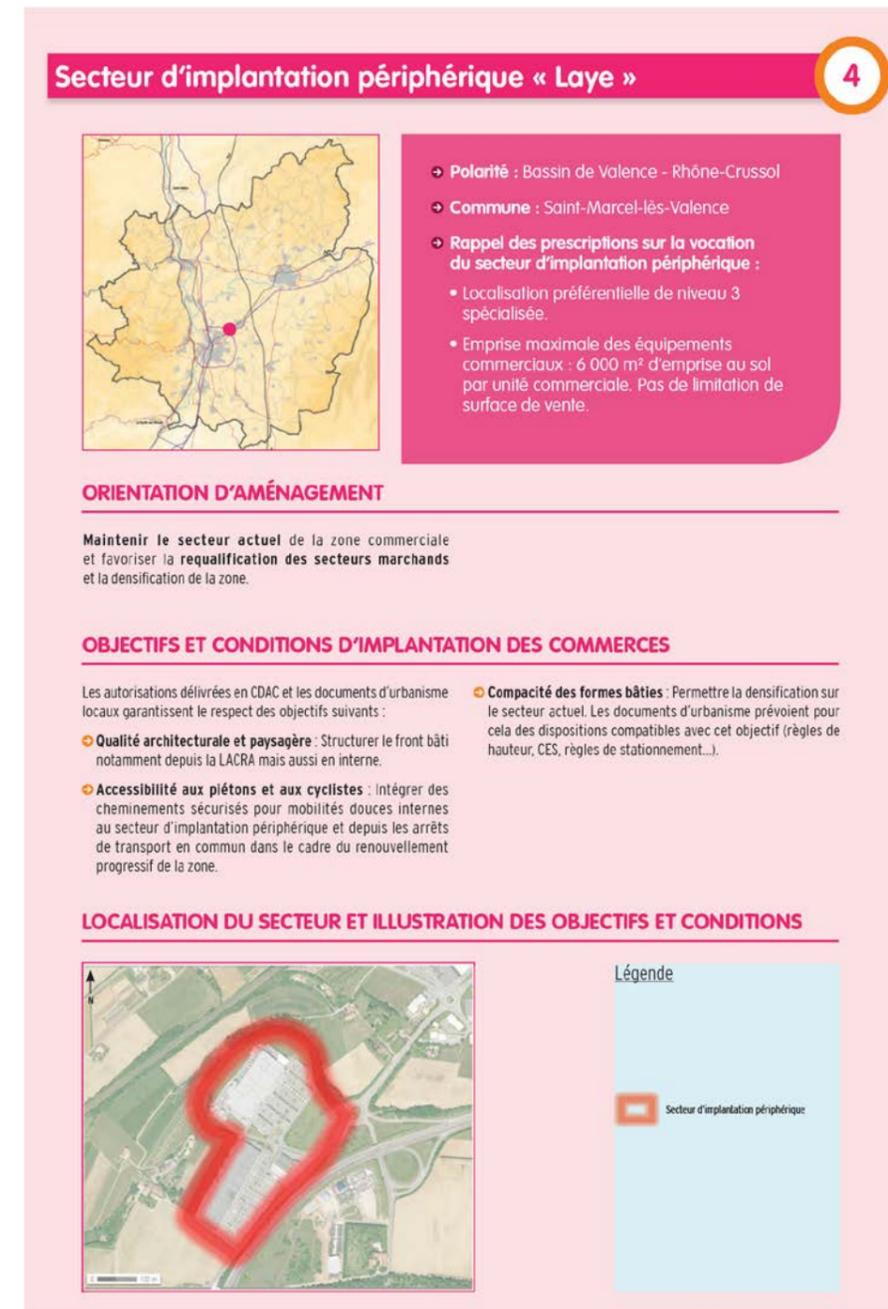


Figure 65 : Fiche secteur d'implantation « la Laye » (source : SCOT)

3.5.3.2 Zones d'activités artisanales et industrielles

Plusieurs zones d'activités maillent le territoire valentinois. Leurs vocations et leurs superficies sont diverses, mais elles s'inscrivent dans deux logiques complémentaires :

- Une spécialisation des zones d'activités industrielles et technologiques. Les principales sont :
 - La Motte (Valence) : entreprises de la logistique multimodale ;
 - Lautagne (Valence) : entreprises du secteur tertiaire et de la haute technologie ;
 - l'Armailler (Bourg-lès-Valence) : les entreprises industrielles ;
 - Marcerolles (Bourg-lès-Valence) : des petites et moyennes entreprises (industrie et services) ;
 - Morlon (Portes-lès-Valence) : des petites et moyennes entreprises (industrie et services).
- Le développement de l'activité communale à vocation commerciale ou plus locale (génératrice d'emplois, de production ou de services locaux).

Aucune ne se situe à proximité directe du carrefour des Couleures.

En dehors des zones d'activités des Couleures et de Laye, un primeur « Le primeur du Chantre » et un centre de contrôle technique se situent au sein de la zone d'étude. Ils sont tous les deux accessibles depuis la RD432.

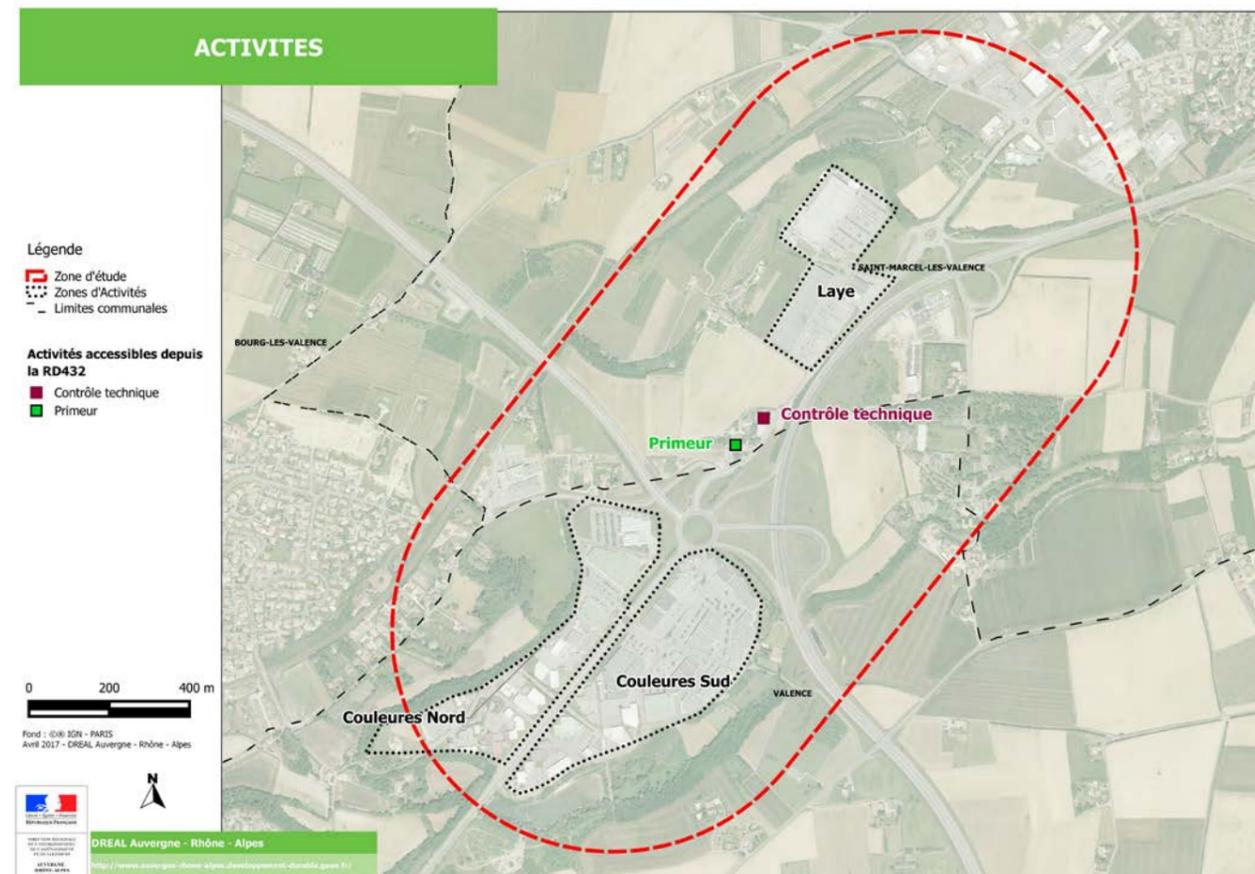


Figure 66 : Activités

3.5.3.3 Secteur agricole

A Valence

Bien que Valence soit une commune avant tout urbaine, celle-ci a su préserver une forte empreinte agricole dans son paysage. La plaine de Valence se caractérise par une bonne qualité de sols, des terres riches et mécanisables, facilement exploitables, où la production est orientée vers l'arboriculture et les céréales.

Cependant, l'espace agricole est de plus en plus confronté à la concurrence du développement économique et de la dynamique de déconcentration de l'habitat. L'urbanisation galopante des lotissements et enseignes commerciales prend progressivement le pas sur une agriculture fragilisée.

Entre 1988 et 2010, l'activité agricole a progressivement diminué. La Superficie Agricole Utilisée a diminué de 180 ha, bien qu'elle ait légèrement augmenté entre 1988 et 2000. Cette baisse, plus importante que celle enregistrée sur le département, s'assortit d'une diminution continue du nombre d'exploitations agricoles. Parallèlement à la perte de SAU globale des exploitations de la commune, la surface moyenne par exploitation a fortement progressé (+50%) passant de 26 à 39 ha.

Les exploitations agricoles à Valence se partagent presque essentiellement entre les cultures céréalières et les cultures industrielles (87%). En effet, la majorité des cultures est constituée par des céréales (blé, orge, maïs) et oléagineux (colza, tournesol).

L'arboriculture, production emblématique de la vallée du Rhône, ne représente plus que 3,4% des surfaces, soit moins de 40 ha alors que dix ans en arrière la commune en comptait plus de 200 ha.

Enfin, 13 ha de productions légumières et maraîchage sont identifiées. Ces surfaces concernent des exploitations qui ont un système mixte avec des grandes cultures (SCOP) à côté de la production légumière.

Cette agriculture s'organise comme une ceinture agricole qui se dessine sur les pourtours des zones urbaines :

- à l'Est, de grandes parcelles se dessinent, consacrées aux céréales et aux vergers. Ces grandes cultures constituent un paysage fermé par des haies composées de cyprès communs ou de plusieurs essences de feuillus ;
- au Sud, on retrouve une agriculture typique de la vallée du Rhône composée de parcelles de moyennes surfaces ;
- à l'Ouest (secteur de l'Epervière), des jardins familiaux sur des parcelles toutes irriguées viennent ponctuer le paysage.

L'élevage est faiblement présent dans la commune. Il se caractérise par de l'élevage intensif hors sol et compte plus de 1500 unités de gros bétail.

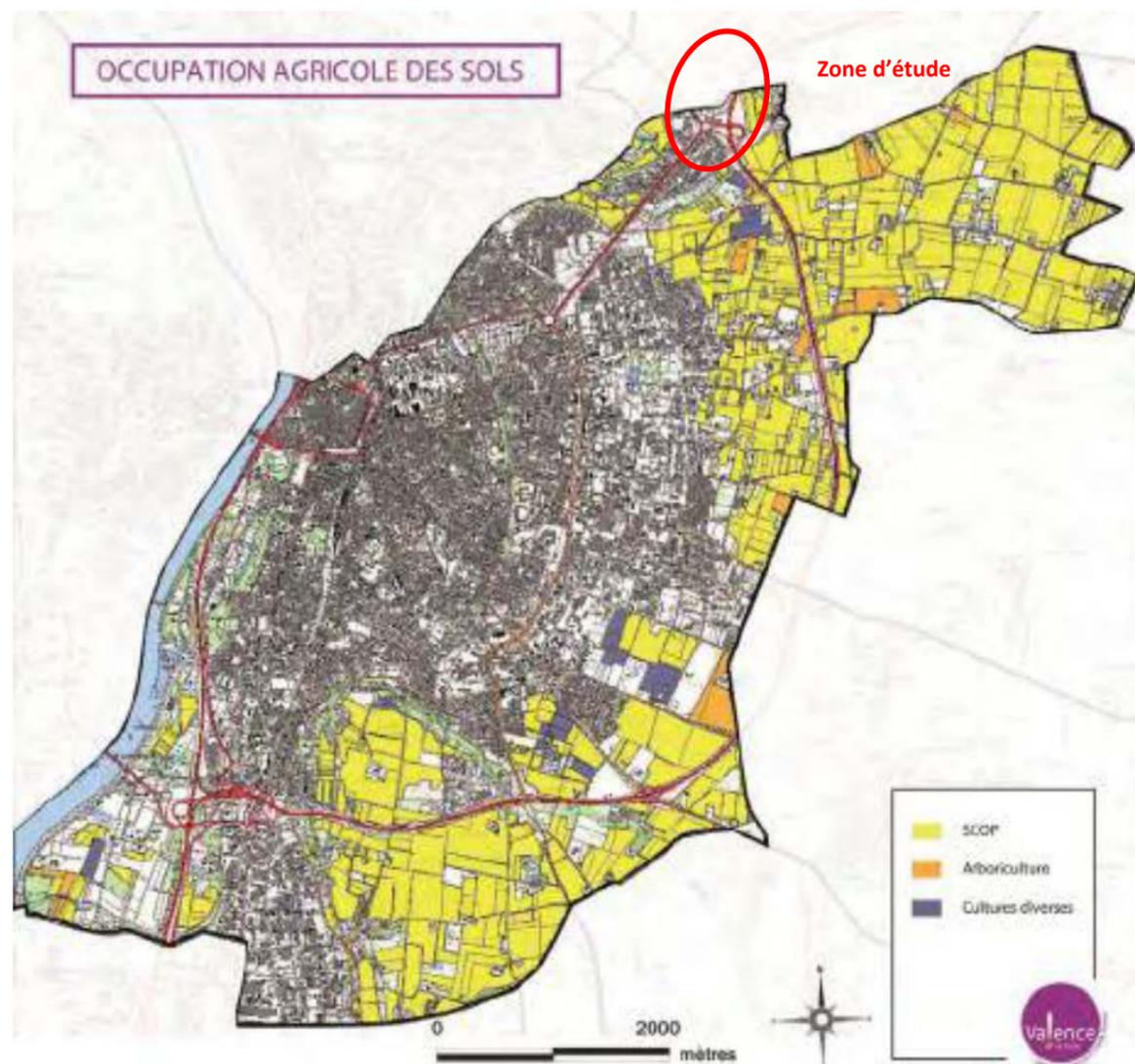
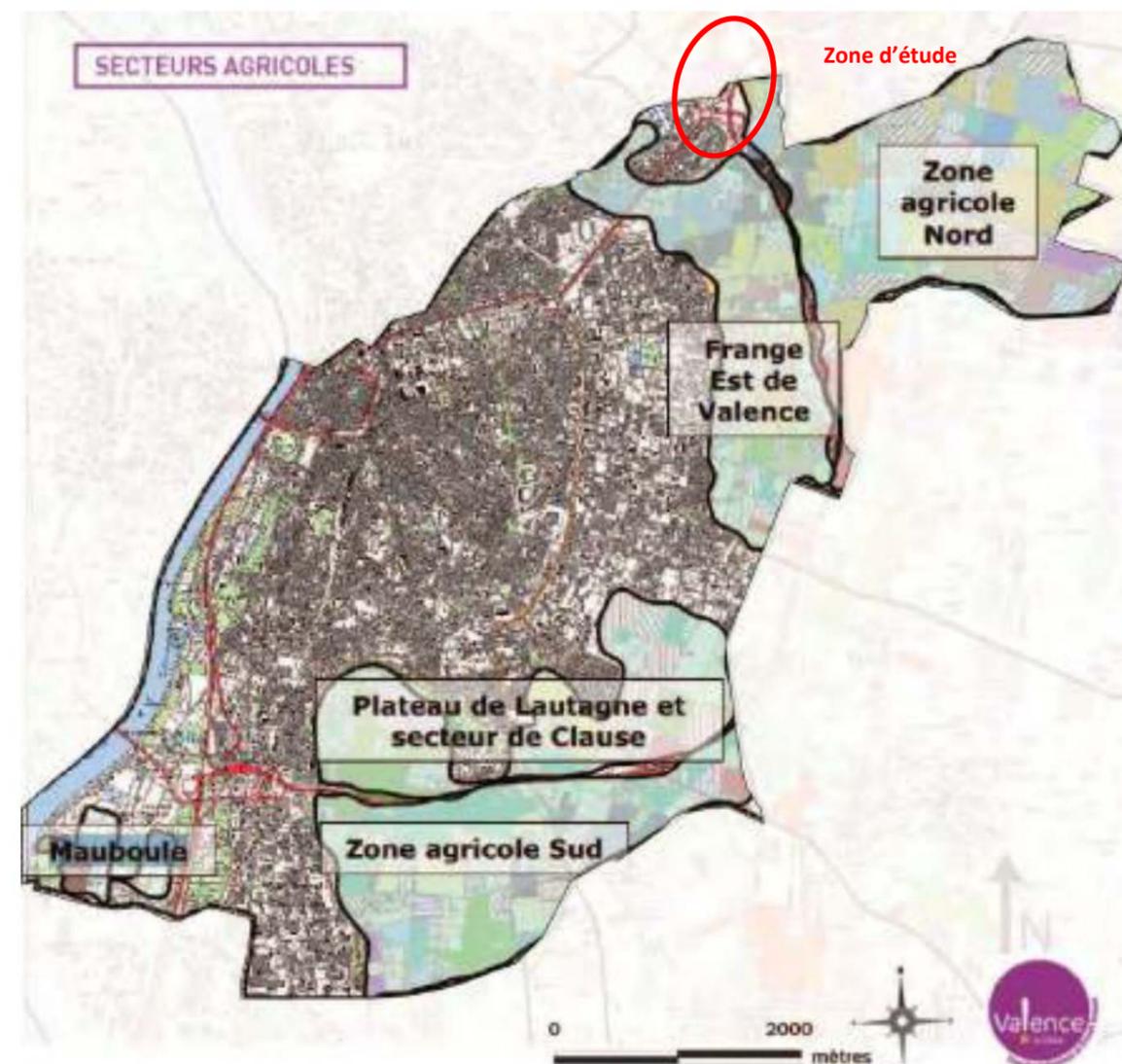


Figure 67 : Occupation agricole du sol (source : rapport de présentation du PLU de Valence)



Carte des secteurs agricoles à enjeux, Source : Diagnostic agricole et foncier pour le développement de l'agriculture biologique – Territoire de VASRA Sud Rhône-Alpes – Agribiodrôme 2011

Figure 68 : Carte des secteurs agricoles à enjeux (source : Rapport de présentation du PLU de Valence)

La zone agricole Nord présente les caractéristiques suivantes :

- Facteurs favorisant l'agriculture :
 - Un secteur agricole dynamique regroupant plus de 25 exploitations ;
 - Des structures pérennes pour les 15 ans à venir ;
 - Des productions à bonne valeur ajoutée (élevage et fruits) et génératrice d'emplois ;
 - Un bon parcellaire avec de grands îlots d'exploitation et le réseau d'irrigation de la Bourne pour la production de céréales ;
- Facteur limitant pour l'agriculture :
 - Besoin de limiter l'urbanisation pour ne pas miter d'avantage l'espace et préserver son avenir agricole.

B Saint-Marcel lès Valence

L'activité agricole sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence concerne les fruits et les céréales. Il s'agit d'une agriculture péri-urbaine. Il a été constaté un fort ralentissement de la culture arboricole au profit des céréales.

C Synthèse de l'activité agricole

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes a été consultée et a édité une fiche pour le territoire comprenant les communes de Valence, Saint-Marcel-lès-Valence et Bourg-lès-Valence.

Les résultats sont les suivants

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	162	105	3 611	2 955	430.4	186.8	267.5	84.6
dont								
Exploitations individuelles	124	81	1 765	1 386	191.5	100.8	93.4	34.2
GAEC	4	s	554	s	29.4	s	22.0	s
EARL	18	16	800	727	105.3	48.9	71.3	25.3

* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers

Tableau 34 : Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut (source : DRAAF AURA)

On note une diminution de 35 % du nombre d'exploitations entre les années 2000 et 2010.

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Moins de 40 ans	39	14	1 136	579	145.0	44.5	96.1	28.0
40 à moins de 50 ans	29	37	743	1 215	75.2	77.3	43.6	39.6
50 à moins de 60 ans	50	24	1 424	675	165.9	42.2	106.5	13.9
60 ans et plus	44	30	308	487	44.4	22.9	21.2	3.1

* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers

Tableau 35 : Caractéristiques générales des exploitations selon l'âge du chef ou du 1° co-exploitant (source : DRAAF AURA)

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000 ¹	2010 ²	2000	2010
Total chefs de plus de 50 ans	94	59	1 732	1 398
Successeur coexploitant	s	s	s	s
Autre successeur (non coexploitant)	20	19	707	729
Pas de successeur, l'expl. va disparaître	27	6	180	14
Ne sait pas	46	32	589	563

¹ : Chef d'exploitation ou 1° co-exploitant seul

² : Chef d'exploitation ou co-exploitants

Tableau 36 : Succession des chefs d'exploitation âgés de 50 ans ou plus (source : DRAAF AURA)

s : secret statistique
UTA : Unité de Travail Annuel

Les chefs d'exploitation voient leur âge avancer, la tranche d'âge la plus représentée concerne les 40 à 50 ans (35,2 %), suivie par la tranche d'âge des 60 ans et plus (28,6 %). D'après le recensement de 2010, seules 6 exploitations seraient vouées à disparaître faute de successeur. Toutefois, la majorité des exploitations ont un avenir non connu au sein de ces données.

	Exploitations en ayant		Surface cultivée (ha)		dont surface irriguée (ha)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total SAU	155	103	3 611	2 955	1 984	1 322
dont						
Céréales	112	75	1 619	1 898	744	885
Oléagineux, protéagineux	56	36	518	262	nd	52
Plantes industrielles	s	6	s	4	nd	3
Légumes secs, frais, fraise, melon	24	22	100	47	100	47
Fourrages annuels	s	3	s	11	s	s
Prairies artificielles	16	13	27	77	s	19
Prairies temporaires	s	12	s	47	nd	17
Prairies permanentes productives	12	7	37	20	s	0
STH peu productives	11	5	20	4	nd	0
Vignes	16	s	6	s	0	0
Fruits (yc petits fruits)	88	49	976	289	968	282

Tableau 37 : Surfaces cultivées et surfaces irriguées (source : DRAAF AURA)

On note une diminution de 18 % de la SAU, à la fois en tant que surface cultivée mais également en tant que surface irriguée.

Le recensement parcellaire agricole de 2012 fait état de 32 parcelles exploitées au sein de la zone d'étude.

Numéro culture	Type culture	Nombre de parcelles au sein de la Zone d'étude
1	Blé tendre	7
2	Maïs	10
3	Orge	1
4	Autres céréales	2
6	Tournesol	4
13	Autres gels	1
19	Prairies temporaires	5
20	Vergers	5
28	Divers	1

Au sein de la zone d'étude, les parcelles agricoles sont majoritairement exploitées pour la culture du maïs (27 %) et le blé tendre (19 %). Les prairies temporaires ainsi que les vergers représentent 14 % chacun des parcelles agricoles situées au sein de la zone d'étude.

L'accès aux parcelles destinées à de la culture de maïs, et aux prairies temporaires situées entre la RD432 et la RN7 nord sont accessibles depuis la RD432 par un passage au niveau du primeur de Chantre.

PARCELLAIRE AGRICOLE

Légende

-  Zone d'étude
-  Limites communales
-  Siège d'exploitation
-  Accès agricoles depuis voirie concernée par le projet

Registre parcellaire graphique 2012

-  1 - Blé tendre
-  2 - Maïs grain et ensilage
-  3 - Orge
-  4 - Autres céréales
-  5 - Colza
-  6 - Tournesol
-  7 - Autres oléagineux
-  8 - Protéagineux
-  10 - Semences
-  13 - Autres gels
-  15 - Légumineuses à grain
-  16 - Fourrage
-  17 - Estives landes
-  18 - Prairies permanentes
-  19 - Prairies temporaires
-  20 - Vergers
-  21 - Vignes
-  22 - Fruits à coques
-  23 - Oliviers
-  24 - Autres cultures industrielles
-  25 - Légumes -Fleurs
-  27 - Arboriculture
-  28 - Divers

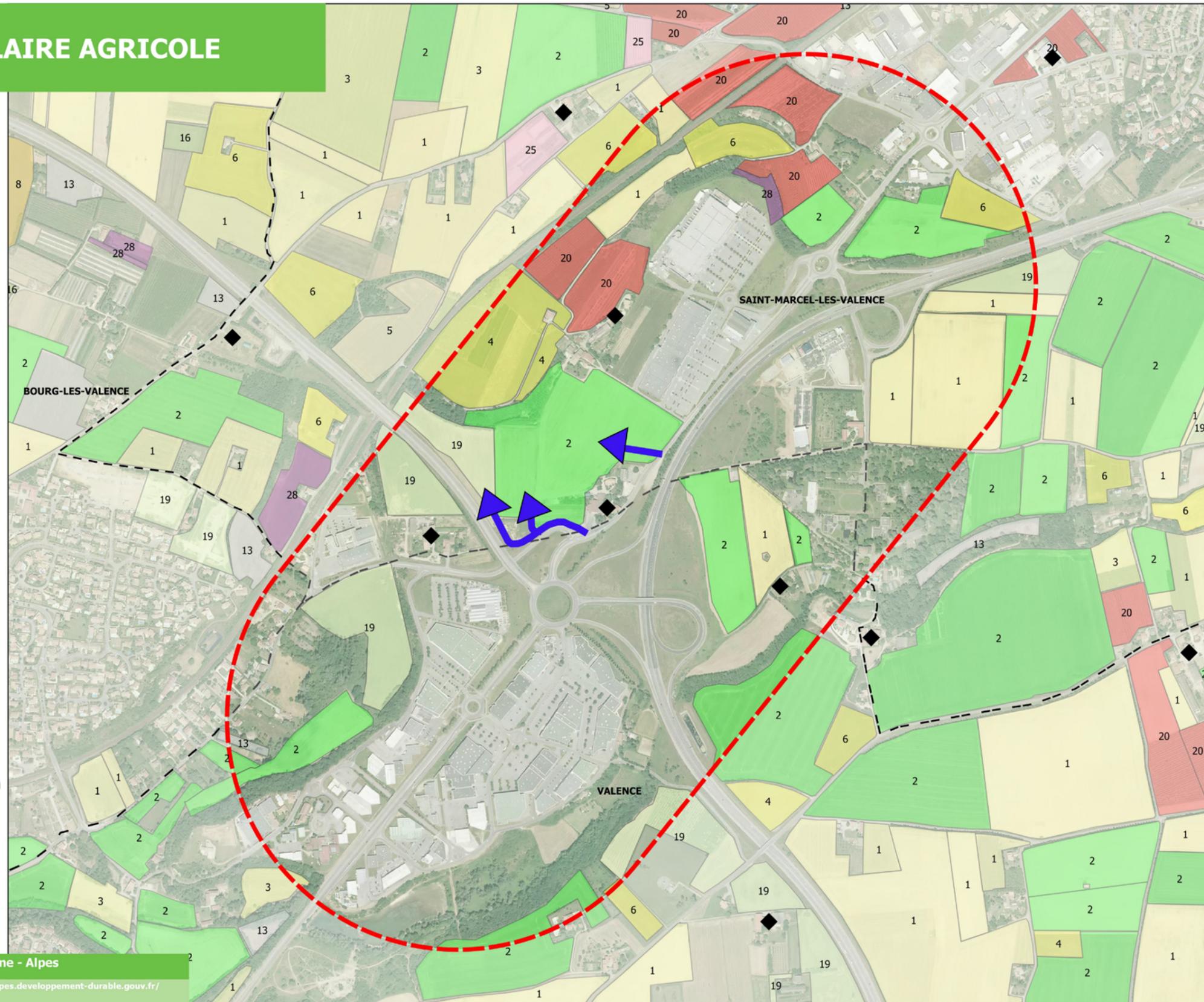


Source : Agreste
Fond : © IGN - PARIS
Avril 2017 - DREAL Auvergne - Rhône - Alpes



DREAL Auvergne - Rhône - Alpes

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>



Carte 18 : Parcellaire agricole

3.5.3.4 Tourisme

Situé le long de la vallée du Rhône, le département de la Drôme ne constitue pas qu'un espace de passage ou de transition. Il est également un lieu d'accueil et de tourisme dont la fréquentation est favorisée par de bonnes conditions d'accès.

Le territoire drômois se compose ainsi de cinq entités touristiques aux caractéristiques et paysages diversifiés :

- La Drôme des Collines (autour de Romans-sur-Isère et de la vallée de l'Isère) présente un paysage vallonné en piémont du massif du Vercors ;
- La région de Royan-Vercors (appartenant au PNR), située à l'Est du département, résulte de la combinaison des puissants plis calcaires du Vercors et des forêts de résineux et de hêtres. C'est le domaine des sports d'hiver ;
- La Vallée de la Drôme (Diois) et la Drôme Provençale (de Pierrelatte et Montélimar à Buis les Baronnies) se caractérisent par des paysages secs et dénudés, surtout lorsque le calcaire affleure. Associés aux chênes verts et garrigues, aux champs de lavande, oliveraies et vergers, ces espaces forment les paysages provençaux typiques ;
- La région de Valence constitue la seule zone de tourisme urbain de la Drôme.

Parmi les dix sites les plus visités de la Drôme, aucun ne se situe à Valence.

A Tourisme « vert »

La commune est dotée d'un patrimoine (bâti, végétal) riche qui attire de nombreux touristes à la recherche d'un tourisme « vert ». Valence est une ville verte possédant un patrimoine paysager important. Ses espaces verts publics et les huit grands parcs urbains de Valence couvrent 230 hectares soit plus de 10% de la superficie totale de la ville. Lieux de détente, de promenade et de découverte, ils sont les poumons verts de la ville. Ils ont pour fonction aussi d'épuration, de régulation du bruit et de la pollution, de protection de la faune et de la flore.

B Un tourisme de culture

Classée Ville d'art et d'histoire et cité napoléonienne, Valence est également une ville où de nombreux bâtiments de qualité architecturale se côtoient, principalement dans le centre-ville.

Les principaux monuments touristiques se situent également dans le centre-ville de la commune, à moins de 1 km de l'hôtel de ville. Au-delà du centre-ville, cinq parcours thématiques ont été aménagés pour découvrir les éléments touristiques de la ville : des parcs, aux canaux en passant par les grands monuments historiques.

Valence est également une ville de culture vivante où de nombreux théâtres et cinémas se côtoient... Des événements sportifs (Championnat de France, Toure de France, Rallye IRC.) ou culturels (Festival de l'été, festival de la BD...) viennent dynamiser le territoire sur des périodes de faible activité et contribue à son rayonnement.

3.5.4 Equipements

Les équipements sont regroupés dans le centre-ville de Valence ou au sein du bourg de Saint-Marcel-lès-Valence.

3.5.4.1 Administrations

La ville de Valence est bien équipée en services administratifs et en services à la population. Outre l'hôtel de ville situé dans le centre-ville de Valence, les habitants peuvent procéder à leurs démarches administratives au sein des trois mairies annexes.

Valence étant la préfecture du département de la Drôme, elle compte aussi parmi ses équipements un nombre important de services délégués de l'Etat. Elle accueille aussi le siège de Valence Agglomération, la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Au niveau juridique, la ville dispose de différentes structures, tel que le palais de justice où se situe le tribunal d'instance et de grande instance. Le tribunal des affaires de sécurité sociale et le conseil des Prudhommes sont également situés dans la ville.

Les habitants disposent de nombreux bureaux de poste et agences postales. Leurs implantations coïncident avec les densités du territoire. Ainsi les services sont plus regroupés au sein et autour du centre-ville.

La ville de Saint-Marcel-lès-Valence dispose d'une mairie et d'un bureau de poste.

3.5.4.2 Santé

Valence est relativement bien équipée en établissements relatifs à la santé publique et héberge de nombreux équipements destinés à l'accueil des seniors et des jeunes. La ville dispose de deux hôpitaux et un centre de réadaptation fonctionnelle. L'offre de soins infirmiers est bien développée, grâce à un service à domicile et à un centre spécialisé.

Valence possède onze maisons de retraites dont huit privées, et dispose d'une importante vie associative spécialisée pour les Seniors.

Le Centre Communal Social joue un rôle important dans l'action sociale et sanitaire de la ville. Il est composé d'un pôle précarité qui vient financièrement en aide aux populations en difficulté.

Les Valentinois ont aussi accès à deux centres de Pôle Emploi.

Pour les plus jeunes, la ville de Valence gère un centre de l'enfance et héberge la maison de l'enfance qui dépend du Conseil Départemental de la Drôme. Plusieurs structures d'accueil sont également implantées sur le territoire, telles que des centres de loisirs associatifs (CPNG), les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et les Maisons Pour Tous (MPT).

3.5.4.3 Enseignement

La ville de Saint-Marcel-lès-Valence compte 2 groupes scolaires composés chacun d'une école maternelle et d'une école primaire.

La ville de Valence est exceptionnellement bien pourvue en établissements du premier degré. Aucun d'entre eux ne se situe à proximité directe du carrefour des Couleures. Valence compte huit collèges, dont trois privés. Elle compte aussi cinq lycées, dont deux privés, qui assurent l'enseignement général et technologique. Aucun d'entre eux n'est à proximité directe du carrefour des Couleures.

L'enseignement supérieur ne s'est réellement développé qu'à partir de 1971, avec l'implantation de la Faculté de Droit et la création des premiers départements de l'IUT.

Des Lycées et des écoles spécialisés complètent l'offre de formation post-bac sur Valence. Par ailleurs, l'INP de Grenoble (école d'ingénieurs) à ouvert à Valence une antenne. Il s'agit de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR). La ville dispose aussi d'une école de commerce (EGC) et d'une autre de Marketing et de management financier (IAE). L'École Supérieure d'art design et celle du film d'animation la Poudrière sont les plus spécialisées dans le domaine artistique.

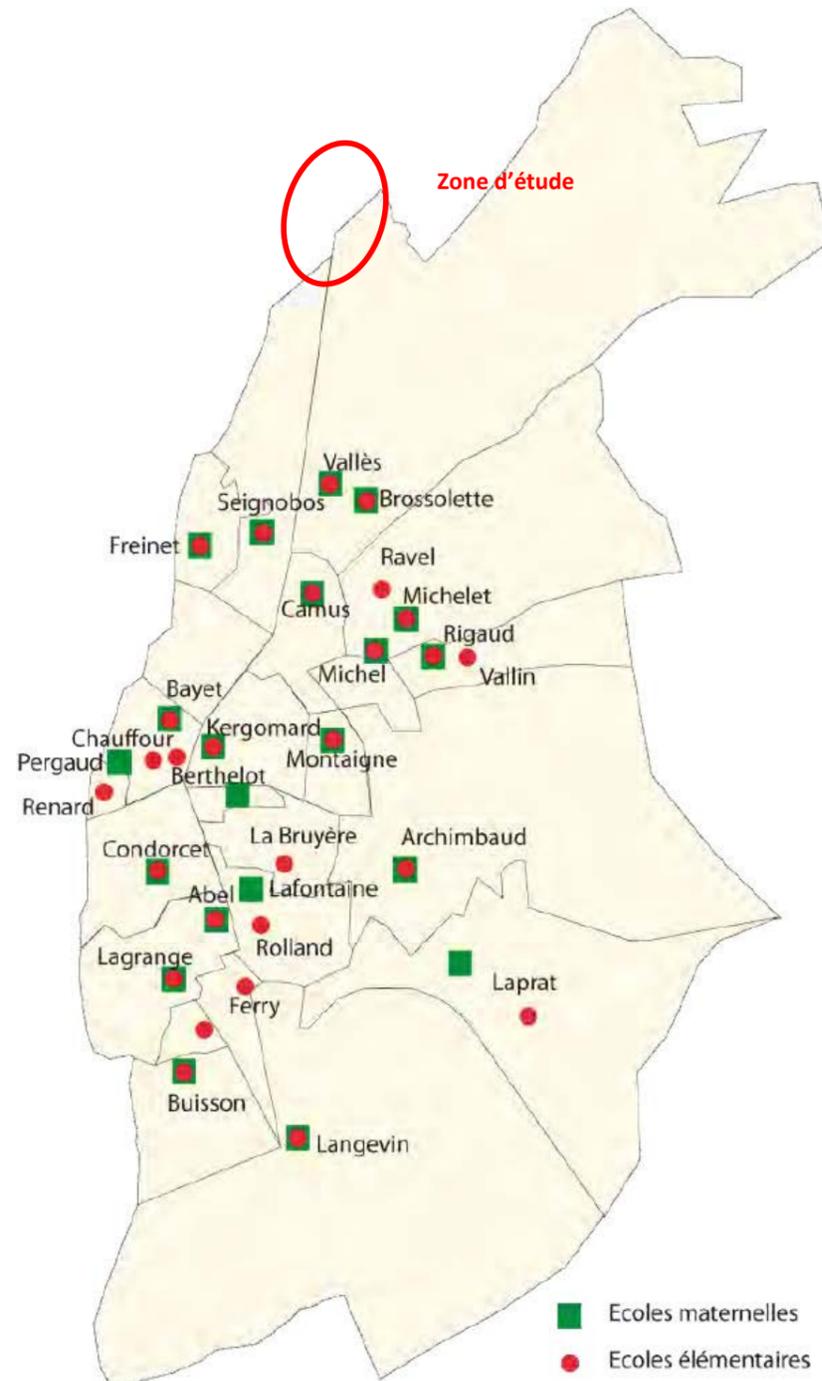


Figure 69 : Localisation des écoles maternelles et élémentaires (source : rapport de présentation du PLU de Valence)

3.5.4.4 Sport et loisirs

Valence offre de nombreux équipements sportifs et récréatifs, diversifiés et bien répartis sur le territoire.

Le schéma de cohérence des équipements sportifs et de loisirs du territoire de Valence Drôme Ardèche Centre (ValDAC), restitué en janvier 2009, constate une forte polarisation des équipements sportifs traditionnels. C'est à Valence que la concentration est la plus forte. L'étude octroie à la ville le rôle de pôle d'identité à l'échelle bi-départementale ou régionale.

Valence est donc une commune bien équipée. En effet, parmi les villes de la région Rhône-Alpes, elle occupe la troisième place en terme d'équipements rapporté au nombre d'habitants.

Les équipements sportifs sont diversifiés et bien répartis entre les différents quartiers de la commune. Certains d'entre eux dépassent l'usage local et sont employés lors d'événement sportifs régionaux (stades). D'autre part le projet de nouveau palais des Congrès devait permettre de palier à l'absence de salle de spectacle sportif.

Les équipements sportifs sur Valence sont principalement localisés au sein de :

- 5 écoles ;
- 3 lycées ;
- 4 piscines ;
- 4 boulodromes ;
- 2 stades ;
- 4 tennis
- 5 gymnases ;
- 1 bowling ;
- 9 espaces sportifs de proximité ;
- 1 palais des sports.

Aucun équipement sportif n'est présent aux abords du carrefour des Couleures.

3.5.5 Synthèse des enjeux pour le milieu socio-économique

La commune de Valence est attractive en matière d'emplois et de zones commerciales. Le moyen de transport le plus utilisé est la voiture.

Valence est le premier pôle commercial du département où se concentre l'offre en équipement de la personne à la fois sur l'offre dite de « boutique » et l'offre de grandes surfaces spécialisées (zone de chalandise étendue, notamment grâce aux Couleures). Ces zones commerciales sont facilement accessibles. L'agriculture est en mutation : l'arboriculture disparaît au profit des grandes cultures, en lien avec les nouvelles pratiques agricoles (plus grandes surfaces exploitées mais moins d'exploitations).

L'agriculture périurbaine est menacée par la pression foncière. Le développement urbain se développe uniquement sur les espaces agricoles et les déstructure.

Valence est une commune à fort potentiel touristique.

La ville bénéficie d'un niveau d'équipements globalement satisfaisant. Les équipements administratifs participent à l'attractivité économique du territoire. Les d'activités culturelles sont concentrées au centre-ville, ce qui permet une bonne accessibilité en transports en commun. Les équipements universitaires maintiennent sur place une population jeune, captant une population étudiante du bassin alentour et participant au rayonnement de la ville. Les équipements sportifs et de loisirs sont relativement bien distribués sur la commune.

3.6 CONTEXTE URBANISTIQUE

3.6.1 Contrat de Plan Etat-Région

Un Contrat de Plan État-Région (CPER), anciennement contrat de projets État-Région, est un document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. D'une durée de six ans, les contrats de plan État-région sont créés par la loi du 29 juillet 1982. Un changement de dénomination a lieu en 2006, instituant les contrats de projet Etat-Région, mais un retour à l'ancienne dénomination s'effectue en 2014.

L'aménagement du carrefour des Couleures fait partie des opérations routières retenues au volet « mobilité multimodale » du contrat de plan État – Région Rhône-Alpes 2016-2020, signé le 11 mai 2015.

Voies	Dépt	Intitulé de l'opération	Montant à engager sur le CPER 2015-2020 (tous financeurs) M€	Commentaires / Précisions	Enveloppe État (M€)	Enveloppe Région (M€)
RN7 / RN532	26	Carrefour des Couleures à Valence et échangeur de Montélier	34,0	Finalisation des études et réalisation des travaux	20,0	

Tableau 38 : Extrait du Contrat de Plan Etat-Région 2016-2020

3.6.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain

Porté par le Syndicat Mixte du Grand Rovaltain Ardèche – Drôme, ce document a été approuvé le 25 octobre 2016, il est entré en vigueur le 21 avril 2017. Le SCoT c'est à la fois une démarche politique et un outil de planification qui prend la forme d'un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme. Son élaboration qui s'est inscrite dans la durée, a mobilisé diverses forces vives du territoire : élus, acteurs institutionnels, associations, ...

Le SCoT permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie. En particulier, il a pour mission de planifier la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Les choix et les arbitrages, largement débattus, permettent ainsi à notre territoire d'adopter des formes d'urbanisation et de développement plus compactes, et respectueuses de son patrimoine, de ses ressources, de ses caractéristiques paysagères, de la qualité de son cadre de vie.

A travers le SCoT, le Grand Rovaltain s'est doté d'un projet de développement et d'aménagement à horizon 2040 :

- Pour se mettre en capacité d'accueillir de l'ordre de 57 000 habitants supplémentaires ;
- En permettant la production de 45 000 logements nouveaux ;
- En favorisant la création de 40 000 emplois supplémentaires.

Pour vivre et se développer dès aujourd'hui dans un cadre de vie de qualité et attractif, le SCoT organise la maîtrise de la consommation foncière : elle sera divisée par deux par rapport à la période 2001-2014. Le SCoT c'est aussi la protection des espaces agricoles et naturels, la protection et restauration de la trame verte et bleue pour le maintien de la biodiversité et la qualité de vie, un développement économique ambitieux et bien réparti, un habitat pour tous, une mobilité efficace et des modes de déplacements adaptés aux besoins des habitants, des entreprises, des mesures pour la qualité de l'air, la santé et la transition énergétique, la protection et la valorisation de nos paysages et de la diversité du patrimoine commun.

Au sein de l'orientation 1 « Une organisation singulière et solidaire », l'objectif d'améliorer la qualité du réseau d'infrastructures routières est identifié et notamment au niveau du giratoire des Couleures :

« Afin de préserver la qualité de vie des habitants, la sécurité des usagers de la route et des voiries publiques il y aura lieu d'optimiser le réseau routier et d'apporter des améliorations au réseau existant. Au premier rang de ces améliorations figure la nécessité de diminuer l'impact des nuisances (air, bruit, impacts visuels) des infrastructures routières et ferroviaires qui segmentent aujourd'hui le territoire (voies ferrées, autoroutes A7 et A49, LACRA...).

Le projet favorise les réponses à apporter aux points actuels de congestion nuisant aux usagers et aux riverains des voies ou encore au développement des transports collectifs (giratoire des Couleures, têtes de ponts à Tain-Tournon et Romans-Pizançon). Des franchissements sont nécessaires et feront l'objet d'études d'approfondissement (fonction finale, par mode, configuration, impacts, maîtrise d'ouvrage, financement...).

Il est à noter que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT, stipule au point 3.2.3 que « L'aménagement du carrefour des Couleures doit prendre en compte en priorité l'insertion des lignes urbaines et interurbaines de transports collectifs, les modes actifs, ainsi que les trafics routiers locaux dans leur ensemble. »

Egalement au point 3.4 concernant le maillage routier et son amélioration : « En outre, il est nécessaire de mettre en œuvre les réflexions ou projets permettant de :

- [...] Poursuivre les études liées aux projets d'infrastructures, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête déplacement (EDGT 2014) :
 - amélioration du carrefour des Couleures, pour la meilleure prise en compte des échanges locaux notamment en transports en commun et en modes actifs. L'aménagement du carrefour des Couleures doit être réalisé durant la première phase du SCoT (2016-2025) ; [...] »

Enfin, la figure page suivante représente les enveloppes urbaines, fronts urbains, corridors écologiques et réservoirs de biodiversité sur le territoire du SCOT. La localisation des enveloppes, fronts urbains ou corridors, a une valeur indicative en ce sens où ils doivent orienter et mettre en cohérence le développement de chacun des secteurs mais ne correspondent pas et ne préfigurent pas du zonage des documents d'urbanisme.

Les enveloppes urbaines localisées sur la figure comprennent des espaces déjà urbanisés mais également des espaces non-urbanisés. Ces enveloppes urbaines constituent les secteurs préférentiels du développement urbain.

Les enveloppes urbaines principales sont le support du développement futur depuis les principales zones urbanisées ; les extensions urbaines et villageoises doivent être localisées en continuité immédiate de ces enveloppes.

Les enveloppes urbaines secondaires regroupent les principaux hameaux, écarts et regroupements de constructions ; ils peuvent de par leur structuration et leur desserte en réseaux se renforcer ou se densifier sans nouvelle extension de l'enveloppe.

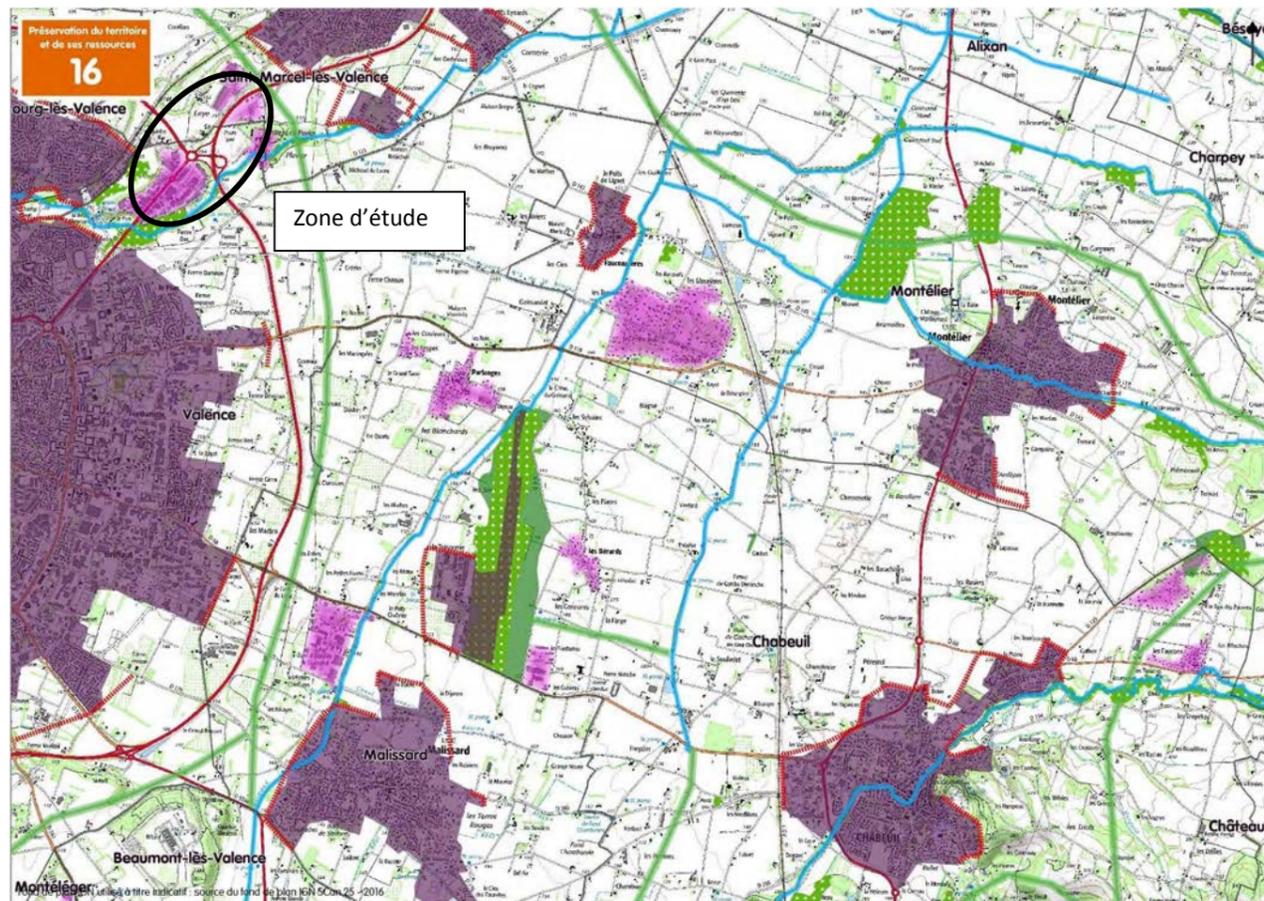
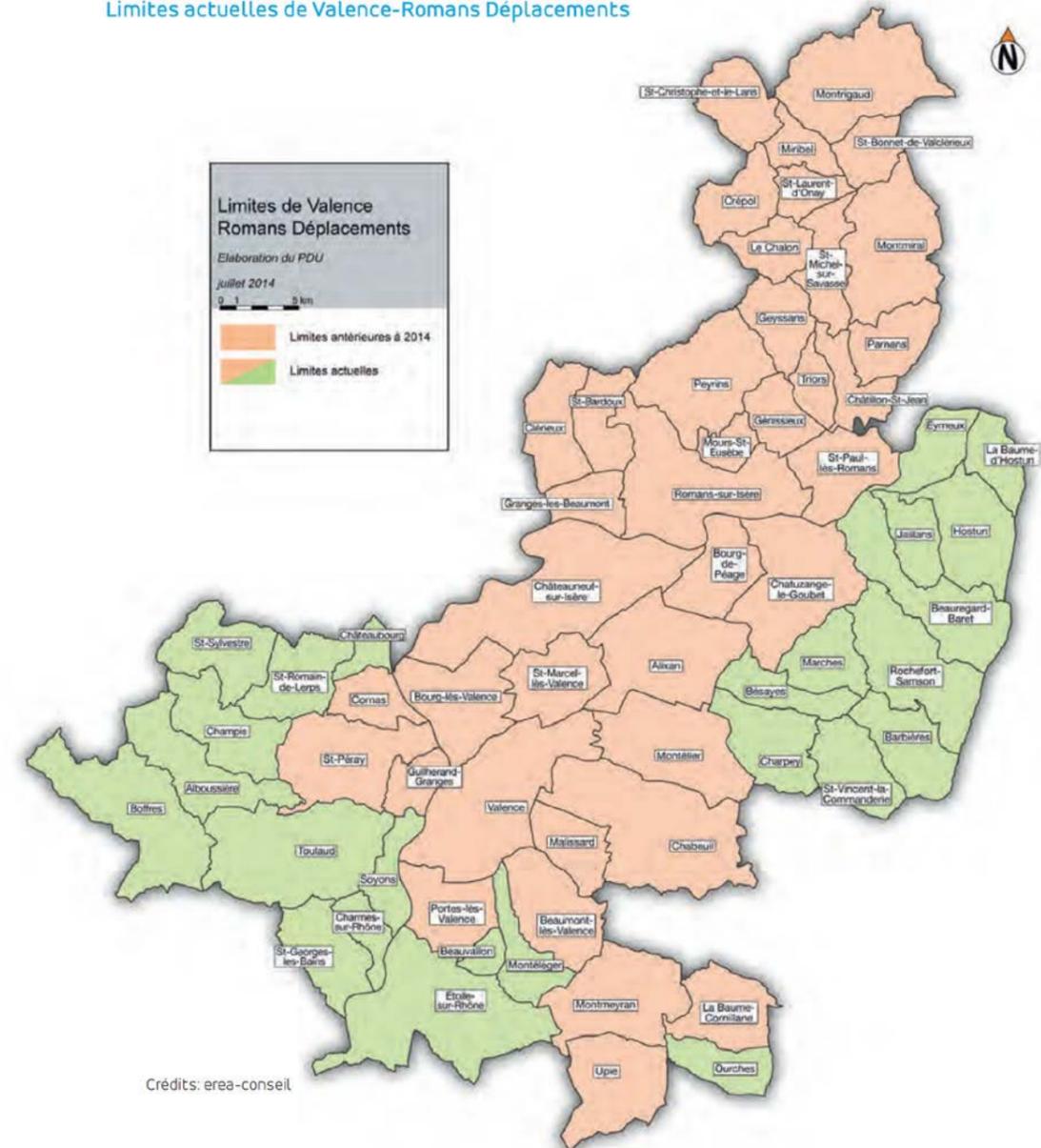


Figure 70 : La préservation du territoire et de ses ressources (Source : SCOT)

3.6.3 Plan des Déplacements Urbains (PDU)

Le Plan des Déplacements Urbains de Valence Romans Déplacements fixe les orientations du territoire en matière de déplacements à l'horizon 2025 en collaboration avec les acteurs du territoire : région, départements, communes, EPCI ... Il comprend 64 communes.

Limites actuelles de Valence-Romans Déplacements



Crédits: erea-conseil

Figure 71 : Limites actuelles de Valence Romans Déplacements (source : PDU septembre 2015)

Le giratoire des Couleures est cité plusieurs fois :

En matière de transports en commun : « Des réflexions sont en cours pour ajuster et adapter l'offre, notamment pour poursuivre l'effort d'amélioration des conditions de circulations de bus (couloirs, sites propres) et de leur vitesse commerciale (problème de congestion au giratoire de Couleures et à l'entrée de Romans-sur-Isère). »

Dans les projets routiers : « Face aux encombrements et nuisances générées notamment aux entrées et aux traversées de communes, plusieurs projets routiers sont en cours de réflexion sur le territoire de Valence-Romans Déplacements : - aménagement du giratoire des Couleures en entrée de ville de Valence »

Le scénario préférentiel identifie une intervention sur le giratoire (action 39 du PDU).

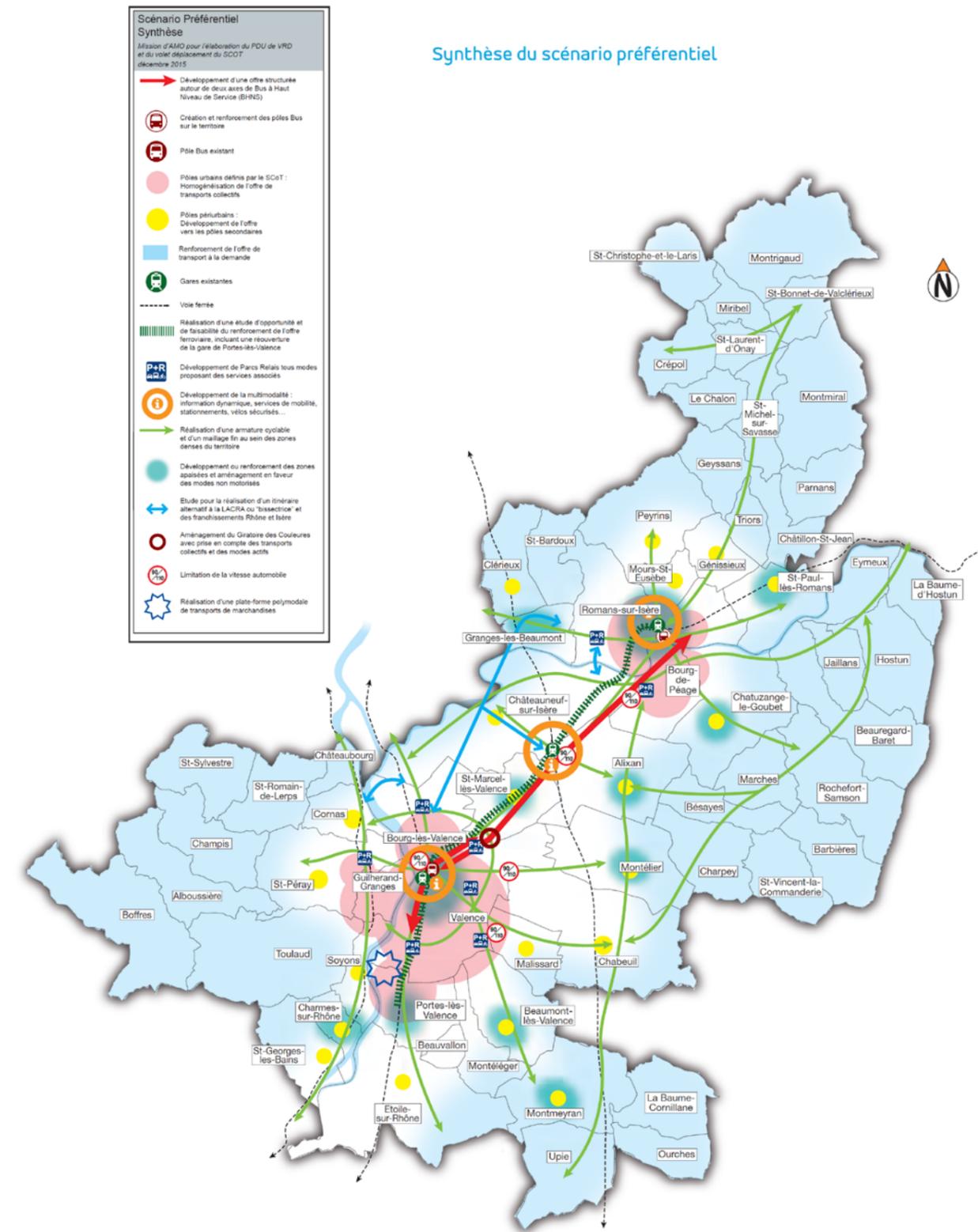


Figure 72 : Scénario préférentiel du PDU

Action 39 du PDU :

Le carrefour des Couleures est un aménagement complexe à 7 branches où viennent se mélanger des trafics autoroutiers, locaux et commerciaux. Les niveaux de trafic sur ou en prise avec le carrefour sont importants (40 000 véhicules/jour sur RN532, 23 000 véhicules/jour sur l'avenue de Romans...). Aujourd'hui certains usages ne peuvent pas être pris en compte correctement (bus, vélos, piétons). Il est également constaté de façon récurrente des difficultés de circulation aux heures de pointe et notamment le vendredi soir et le samedi après-midi, certains axes sont alors saturés.

Enfin ce secteur, pour la commune de Valence, est une entrée de ville qui peut être considérée actuellement comme peu qualitative. Par ailleurs, la route de Montélier (RD119), située au Sud du giratoire des Couleures, capte une partie du trafic d'échange de l'agglomération.

La construction d'un nouvel échangeur dit « de Montélier » entre la RN7 et la RD119 et le réaménagement du giratoire des Couleures, sont inscrits au contrat de plan Etat-Région. Les plans de financement sont aujourd'hui validés. Par ailleurs, la concertation publique pour la dénivellation de l'échangeur des Couleures s'est déroulée en juin 2015.

Les enjeux sont :

- Définir le réseau routier de demain, en développant les espaces pour les modes alternatifs à l'automobile (vélo, piétons...) et en améliorant la lisibilité du réseau pour chaque mode ;
- Réaliser des aménagements cohérents avec les fonctions assignées à chaque voie, définies dans la hiérarchisation de voirie actuelle et à définir demain ;
- Améliorer la sécurité routière sur les axes les plus empruntés et dans les traversées de bourgs

Les objectifs sont :

- Améliorer la lisibilité du réseau routier, et plus spécifiquement : simplifier le fonctionnement et séparer les flux pour permettre une circulation plus fluide ;
- Permettre de prioriser les transports en commun sur ce carrefour intégrer les cheminements des cyclistes et des piétons ;
- Envisager un traitement plus qualitatif de l'entrée de ville.

3.6.4 Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes en Rhône-Alpes

Le développement du réseau national de véloroutes et voies vertes s'appuie sur un schéma national validé en 1998, révisé en 2010. Il s'inscrit dans la continuité d'itinéraires européens et se décline au niveau régional. Vous trouverez ici les cartes, références techniques, réglementaires, et les coordonnées pour développer un aménagement ou tout simplement pour vous informer. Le 5 janvier 2001, le cahier des charges des véloroutes et voies vertes a été validé. Une circulaire du 31 mai 2001 a ensuite engagé la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes avec en particulier l'élaboration des volets régionaux. Depuis, les contributions de l'AF3V au schéma national ont permis d'affiner les fuseaux rectilignes du départ pour définir au niveau local des tracés plus fins, en fonction des emprises potentielles, des perspectives de développement touristique, du cadre environnemental et socio-économique.

Le principal itinéraire est la ViaRhôna, Cet itinéraire cyclable de 815 km, toujours en cours de réalisation, conduit le touriste à vélo des panoramas alpins aux plages de Camargue, en traversant les paysages emblématiques des vignobles des Côtes du Rhône et ceux de la Provence méridionale : villages perchés, champs de lavande ou d'oliviers, découvertes gastronomiques. ViaRhôna, véritable voie des civilisations égrène ainsi au fil de son parcours plus de 2000 ans d'histoire et de richesses patrimoniales, alternant voies vertes sécurisées et voies partagées.

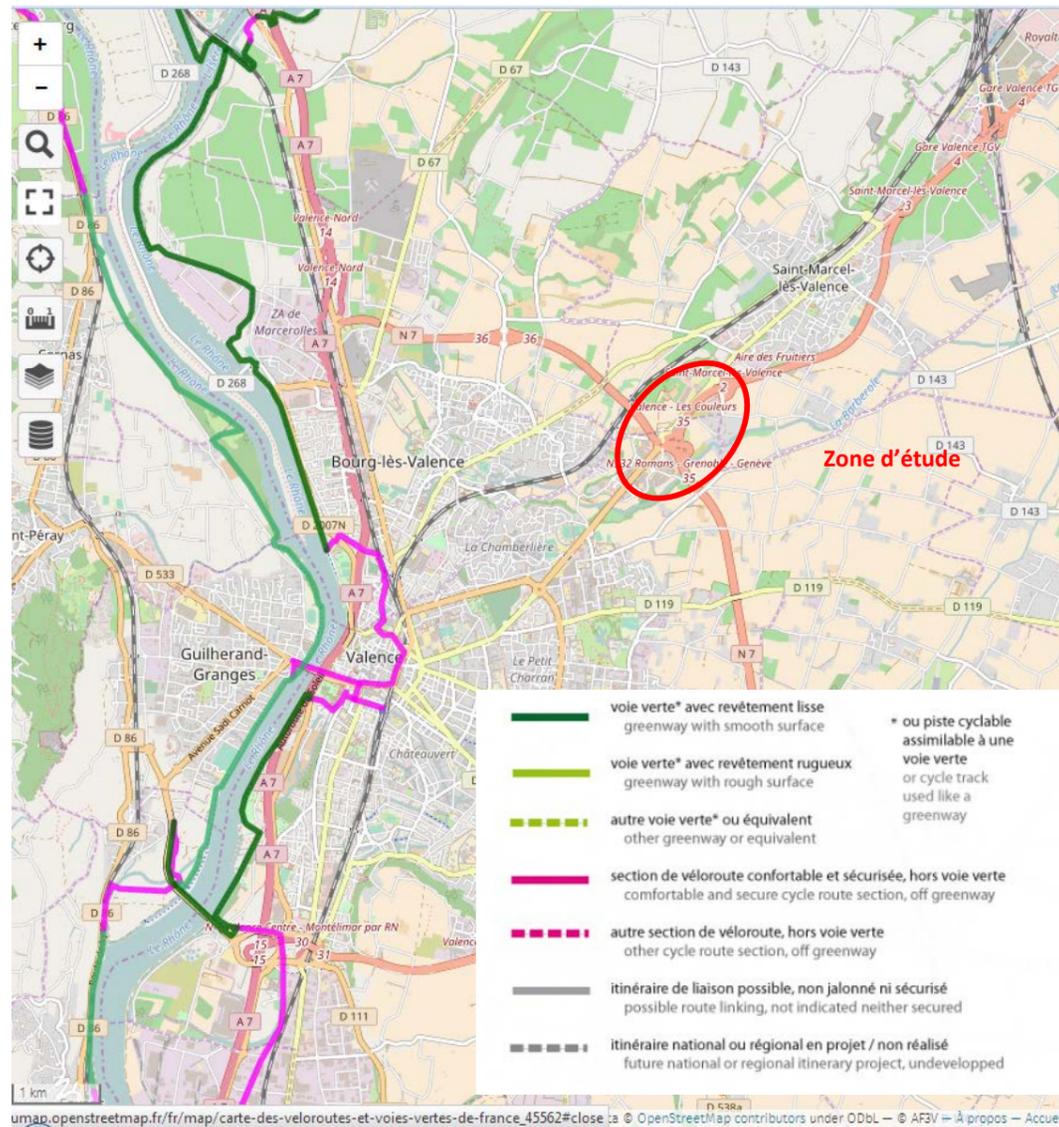


Figure 73 : Extrait du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V) (Crédit © AF3V / Association Française pour le développement des Véloroutes et Voie Vertes).

Le carrefour des Couleurs n'est pas concerné par ce projet.

3.6.5 Schéma Directeur Cyclable Drômois 2015-2020

Le département est doté d'une forte densité de routes à faible trafic : il est fortement apprécié par les cyclo-sportifs (avec 87 cols routiers) et les cyclotouristes. Les pratiques loisirs et utilitaires ont un potentiel de développement très important.

Le schéma directeur structure la politique cyclable du Conseil départemental et prend en compte le vélo dans l'ensemble des orientations. Les enjeux sont importants, principalement sur le plan économique, touristique, environnemental et de santé publique. En cohérence avec le schéma d'orientation des déplacements routiers et le schéma des activités de pleine nature, la réalisation du schéma directeur cyclable sur le département de la Drôme définit une politique de prise en compte des deux-roues non motorisés sur le réseau routier départemental comme dans les autres politiques du Conseil départemental, en fixant le cadre des aménagements à réaliser.

Ce schéma directeur cyclable participe à la mise en valeur et à l'attractivité du territoire de la Drôme, contribue à renforcer le développement des loisirs et de la pratique sportive, et répond aux nouvelles exigences « d'écomobilité » dans le cadre des déplacements quotidiens des Drômois. L'intermodalité est prise en compte car il est nécessaire d'articuler tous les modes de déplacements (transports collectifs, covoiturage ...).

De même, le schéma permet d'intégrer le vélo dans tous les projets routiers du département. L'un des intérêts d'un schéma vélo est de développer un « réflexe vélo » au sein des services, en s'appuyant sur des procédures adaptées et sur des référents clairement identifiés.

Loi LAURE

« [...] à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines [...] doivent être mis au point des itinéraires cyclables [...] » (Article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) codifiée sous l'article L. 228-2 du Code de l'Environnement).

Le carrefour des Couleurs en tant que projet routier devra tenir compte des possibilités d'intégration de parcours cyclables.